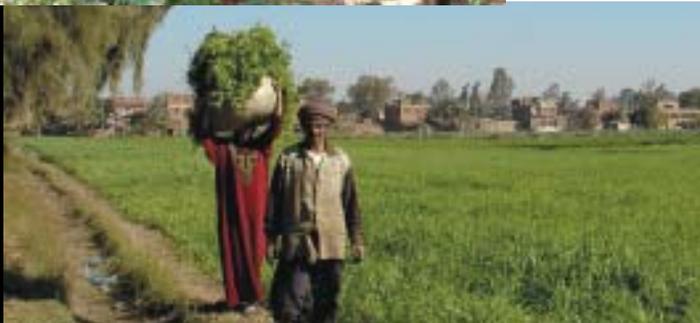




49



Directives sur l'intégration de la parité des sexes dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique



Cahier technique CDB No. 49

**DIRECTIVES SUR L'INTÉGRATION DE LA
PARITÉ DES SEXES DANS LES STRATÉGIES
ET PLANS D'ACTION NATIONAUX
POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique voudrait remercier Adel Sasvari, Bureau du Conseiller senior de la parité des sexes et Lorena Aguilar, Conseillère senior sur la parité des sexes, Union internationale pour la conservation de la nature pour avoir mené les recherches et la préparation de ce rapport des Séries techniques de la CDB. Le Secrétariat souhaite exprimer sa reconnaissance envers HIVOS, l'Institut humaniste pour la coopération au développement néerlandais, pour sa généreuse aide financière qui a rendu possible cette étude et qui a contribué à la publication de ce rapport. Le Secrétariat voudrait également exprimer son appréciation au Mexique et à l'Australie pour leurs commentaires utiles à l'amélioration de ce rapport. Nous souhaitons également exprimer notre gratitude au personnel du Secrétariat et au personnel du Bureau du Conseiller senior sur la parité des sexes pour leur contribution à l'édition de ce rapport.

Publié par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

ISBN 92-9225-209-7. Copyright © 2010, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Les termes utilisés et la présentation du matériel contenu dans la présente publication ne sont en aucune façon l'expression d'une opinion quelconque par les détenteurs du copyright à propos de la situation légale d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou de son administration, ou de la délimitation de ses frontières ou de ses limites. A condition d'en mentionner la source, cette publication peut être reproduite à des fins pédagogiques ou non lucratives sans autorisation spéciale des détenteurs du copyright.

Citation: Sasvari, A., Aguilar, L., Khan, M., Schmitt, F. (2010). Directives sur l'intégration de la parité des sexes dans les stratégies et les plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Gland, Suisse: UICN viii + 97pp.

Auteur principal: Adel Sasvari, UICN
En collaboration avec: Lorena Aguilar, UICN
Marie Aminata Khan, SCDB
Florian Schmitt, UICN
Edition anglaise : Tiina Rajamets
Mise en page: Absoluto S.A.: ejhidalgo@yahoo.com
Crédits photo de couverture: (du haut au bas)
(1) Marché du vieux Siem Reap, Camboya: Hidalgo, E.
(2) Nairobi: Boedhihartono, A.
(3) Le Caire: Hidalgo, E.
(4) Grand Bassam, Côte d'Ivoire: J. Ervin
Produit par: Absoluto S.A.
2^{de} Édition, juillet 2010.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Centre de commerce mondial

413 St. Jacques, Suite 800. Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9

Téléphone: 1 (514) 288 2220
Fax: 1 (514) 288 6588
E-mail: secretariat@cbd.int
Site Web: <http://cbd.int>

**Bureau du Conseiller supérieur sur la parité des sexes
Union internationale pour la conservation de la nature**

0146-2150, Moravia, San José, Costa Rica

Téléphone: (00506) 2241 0101
Fax: (00506) 2240 9934
E-mail: lorena.aguilar@iucn.org
Site Web: <http://www.genderandenvironment.org/>

La publication de ce livre a été rendue possible grâce au soutien financier fourni par l'Institut humaniste pour la coopération au développement (HIVOS). La traduction en français a été rendue possible grâce au soutien financier du Gouvernement du Royaume-Uni.



AVANT-PROPOS

La diversité biologique désigne la variété du monde vivant, et le degré de son importance pour différents individus, groupes et communautés, varie selon leur sexe. Dans la plupart des pays, la survie des communautés rurales, leur bien-être et leur autonomisation dépendent de la diversité biologique. Dans les pays en voie de développement, la diversité biologique est cruciale pour la survie des hommes, des femmes et de leurs familles. La diversité biologique forme une partie intégrante des systèmes de conviction et des valeurs culturelles et spirituelles.

Pour que les efforts de conservation soient un succès, il faut prendre en considération les rôles fondamentaux que jouent les femmes dans la gestion et la conservation de la diversité biologique, et ainsi intégrer une perspective sexospécifique dans toutes les structures de conservation. La Convention est fortement engagée à reconnaître et promouvoir les rôles intégrants mais néanmoins distincts que les hommes et les femmes jouent dans la conservation, la célébration et le partage de la diversité biologique. De plus, elle reconnaît que les femmes, et des groupes distincts de femmes, requièrent des considérations spéciales en raison des systèmes institutionnalisés qui ne font pas explicitement valoir les contributions des femmes à la diversité biologique.

Le plan d'action sexospécifique de la CDB approuvé par la Conférence des Parties lors de sa neuvième réunion, parmi d'autres, définit le rôle que le Secrétariat de la CDB jouera dans la stimulation et la conciliation des efforts, à la fois en interne et en partenariat, à un niveau national, régional et mondial, pour surmonter les contraintes et profiter d'opportunités pour promouvoir la parité des sexes. Il reflète également une prise de conscience grandissante du fait que la parité des sexes et l'émancipation des femmes sont d'importantes conditions préalables nécessaires pour la conservation de l'environnement et le développement durable.

La diversité biologique, comme le reconnaît l'Objectif 7 de développement pour le millénaire, est importante pour le bien-être de tous les humains. Sans une telle diversité, nous serions tous plus pauvres, du point de vue économique, social et culturel. Comme la vitesse de perte de la diversité biologique actuelle est considérable, nous risquons d'exacerber les effets nuisibles des changements climatiques, d'initier d'autres conflits concernant les ressources naturelles limitées et d'accélérer la pauvreté générale. Les causes et les effets de la perte de diversité biologique sont sexospécifiques, et doivent être traités comme tel.

Ainsi, à la demande du Secrétariat de la CDB, le bureau du Conseiller senior sur la parité des sexes de l'UICN en collaboration rapprochée avec le personnel du Secrétariat a développé les présentes Séries techniques Directives pour l'intégration de la parité des sexes dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (ci-après, les Directives). Comme les politiques de conservation couronnées de succès ne peuvent négliger le cadre socio-économique plus large des sociétés, ces Directives ont pour but d'aider le développement des Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) à remplir les objectifs de la Convention en promouvant simultanément la parité des sexes.

Comme les pays réviseront leurs SPANB en tenant compte du nouveau Plan stratégique révisé, ces Directives fournissent une opportunité et des directives générales aux Parties pour l'inclusion des questions de parité des sexes dans leurs SPANB actuels et futurs.

Le Secrétariat est particulièrement reconnaissant envers les Gouvernements de la Finlande, du Royaume-Uni, de la Norvège, l'Institut humaniste pour la coopération au développement (HIVOS) néerlandais, l'Agence suisse pour le développement et la coopération et l'Union internationale pour la conservation

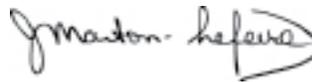
de la nature par l'intermédiaire du Bureau du Conseiller senior mondial sur la parité des sexes, pour le soutien qu'il a reçu à ce jour envers la mise en œuvre du Plan d'action sexospécifique de la CDB qui a été bien accueilli par la Conférence des Parties à travers la décision IX/24.

Nous sommes également reconnaissants envers nos organisations partenaires et Parties pour leurs contributions à ces Directives, en particulier, le Programme de micro-financement du Fonds pour l'environnement mondial, l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, et les Gouvernements du Mexique et de l'Australie.



Ahmed Djoghlaif

Secrétaire exécutif
Secrétariat de la Convention
sur la diversité biologique



Julia Marton-Lefèvre

Directeur Général
Union Internationale pour la Conservation
de la Nature (UICN)

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES.....	9
INTRODUCTION.....	10
MODULE 1:	
ÉTABLIR UN LIEN ENTRE LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LA PARITÉ DES SEXES	
	11
1.1	Contexte..... 11
1.2	Objectifs des Directives 12
1.3	Cadre de travail international 12
1.4	Parité des sexes et diversité biologique : Une situation gagnant-gagnant 14
1.5	Les considérations sexospécifiques pertinentes pour la conservation de la diversité biologique 16
1.6	La valeur ajoutée de l'intégration de la parité des sexes dans les politiques de conservation nationales 20
1.7	L'importance de l'intégration de la parité des sexes dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique..... 22
MODULE 2 :	
INTÉGRATION DE LA PARITÉ DES SEXES DANS LES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE: PROCESSUS ET CONTENU	
	24
2.1	Méthodologie du Module 2..... 24
2.2	Stratégie nationale (intégrer la parité des sexes dans le processus et le contenu) 26
2.2.1	Processus: Intégrer la parité des sexes dans le développement des stratégies..... 26
2.2.1.1	Aspects organisationnels du processus de développement des SPANB 26
2.2.1.2	Inventaire et évaluation..... 29
2.2.1.3	Développement des stratégies..... 37
2.2.2	Contenu: Intégration de la parité des sexes dans le texte des stratégies; identification des points d'entrée..... 45
2.2.2.1	L'importance de la diversité biologique 45
2.2.2.2	A propos de la CDB..... 46
2.2.2.3	Présentation des aspects organisationnels du développement des SPANB 47
2.2.2.4	Présentation du pays 47
2.2.2.5	Principes directeurs..... 50
2.2.2.6	Questions intersectorielles 51
2.2.2.7	Stratégies sectorielles..... 52
2.3	Plan d'action (Intégration de la parité des sexes dans le processus et le contenu) 55
2.3.1	Processus: Intégration de la parité des sexes dans le développement des plans d'action.... 55
2.3.1.1	Composition de l'équipe chargée de planification..... 55
2.3.1.2	Identification l'ensemble des activités 56
2.3.1.3	Définition des priorités 56
2.3.1.4	Planification de mise en œuvre 56
2.3.1.5	Planification de la surveillance et d'évaluation 57
2.3.1.6	Délais..... 57
2.3.1.7	Budget global..... 58
2.3.2	Contenu: L'identification des considérations de genre dans le texte des plans d'action- identifier les points d'insertion 58
2.3.2.1	Titre de l'activité..... 58

2.3.2.2	Objectif de l'activité	58
2.3.2.3	Contexte	58
2.3.2.4	Description	59
2.3.2.5	Institutions d'exécution	59
2.3.2.6	Durée de l'activité	59
2.3.2.7	Budget	59
2.3.2.8	Exemples de plans d'action	59
BIBLIOGRAPHIE		63
Annexe 1. Analyse des SPANB dans une perspective sexospécifique		67
Annexe 2. Liste des accords et décisions internationaux pertinents de la CDB et du PNUE		70
Annexe 3. Glossaire.....		73
Annexe 4. Livret des listes de contrôle		78

LISTE DES ACRONYMES

APA	Accès et partage des avantages
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEDCF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes
COP	Conférence des Parties
CT	Connaissances traditionnelles
EPPS	Évaluation participative du point de vue de la parité des sexes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GM	Génétiquement modifié
ISDH	Indicateur sexospécifique du développement humain
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectif de développement pour le millénaire
OGM	Organismes génétiquement modifiés
ONG	Organisation non-gouvernementale
OVM	Organisme vivant modifié
PFAB	Produits forestiers autres que le bois
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBSTTA	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
SPANB	Stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

INTRODUCTION

Les présentes *Directives sur l'intégration de la parité des sexes dans les stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique* (ci-après, les *Directives*) sont basées sur le fait que les politiques de conservation couronnées de succès ne peuvent négliger le cadre socio-économique plus large des sociétés. Ces *Directives* aident le développement des Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) à remplir les objectifs de la conservation de la diversité biologique et simultanément la promotion de la parité des sexes. Elles fournissent des directives générales aux Parties sur l'inclusion des questions de parité des sexes dans leurs SPANB actuelles et futures.

Les *Directives* sont basées sur l'expérience des 166 SPANB soumis au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB) jusqu'au mois de juillet 2008. La situation actuelle en ce qui concerne les questions de parité des sexes dans les SPANB montre clairement que davantage de directives sur l'intégration de la parité des sexes est nécessaire. Les considérations concernant la parité des sexes dans la plupart des SPANB sont toujours largement absentes ou limitées à quelques références ad-hoc et fragmentées à l'égalité des sexes et/ou aux femmes.

Les *Directives* se présentent en deux modules. Le Module 1 "Établir un lien entre la conservation de la diversité biologique et la parité des sexes" explique le but et les objectifs des *Directives*, les circonstances de leur développement, le cadre de travail international dans lequel elles s'inscrivent, comment la parité des sexes et la diversité biologique améliorent mutuellement des objectifs créant une situation gagnant-gagnant, les problèmes sexospécifiques pertinents pour la conservation, la valeur ajoutée de l'intégration de la parité des sexes dans les politiques de conservation nationales et l'importance de l'intégration de la parité des sexes dans les SPANB. Le Module 2 "L'intégration de la parité des sexes dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique: Processus et contenu" fournit des directives pratiques point par point; premièrement, au niveau de l'incorporation d'une perspective de parité des sexes dans le processus de développement des SPANB; deuxièmement, pour rendre visible la parité des sexes, d'une manière systématique et cohérente, dans le texte à la fois des stratégies nationales et des plans d'actions. Les recommandations présentées concernant la procédure de développement des SPANB doivent également être mises en œuvre au cours des révisions futures. Finalement, un livret de listes de contrôle, qui résume toutes les listes de contrôle introduites par les présentes *Directives*, est inclus en Annexe 4 afin de faciliter le travail des planificateurs des SPANB dans les processus de développement et de mise en œuvre.

Les utilisateurs des présentes *Directives* sont invités à partager avec les auteurs de ce document leurs expériences au niveau de l'intégration de la parité des sexes dans les SPANB ainsi que toute autre suggestion.

MODULE 1

ÉTABLIR UN LIEN ENTRE LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LA PARITÉ DES SEXES

Objectif du Module 1

- Expliquer les fondements légaux et la recherche sous-jacente aux *Directives*
- Présenter les objectifs des *Directives* et le public qu'elles cibles
- Montrer le cadre de travail international plus large sur la parité des sexes et l'environnement dans lequel s'inscrivent les *Directives*
- Expliquer comment la promotion de la parité des sexes et la conservation de la diversité biologique représentent deux objectifs qui se renforcent mutuellement
- Introduire des concepts sexospécifiques de base pertinents pour la conservation
- Présenter le rôle des femmes dans la conservation et les inégalités qu'elles rencontrent
- Démontrer la valeur ajoutée apportée par l'intégration de la parité des sexes dans les SPANB
- Expliquer pourquoi les SPANB sont des documents cruciaux pour inclure des considérations de parité des sexes dans les politiques de conservation nationales

1.1 CONTEXTE

Les présentes *Directives* ont été développées pour le SCDB par le Conseiller senior sur la parité des sexes à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) conformément au *Plan d'action sexospécifique sous la CDB*¹ adopté par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion, en mai 2008.

Le Plan d'action sexospécifique dans le cadre de la CDB est le premier ordre du jour convenu sur la parité des sexes qui soit attaché à un Accord environnemental multilatéral. Il définit le rôle que le Secrétariat jouera dans la stimulation et la conciliation des efforts pour surmonter les contraintes et profiter d'opportunités pour promouvoir la parité des sexes.²

Les *Directives* sont basées sur l'expérience des 166 SPANB soumis au SCDB jusqu'en juillet 2008. La parité des sexes constitue une préoccupation sérieuse pour les autorités nationales impliquées dans le développement des SPANB. Dans certains SPANB, l'intégration de la parité des sexes a été réalisée avec un succès significatif tandis que dans d'autres, l'engagement pris par les planificateurs de la stratégie est visible, mais les considérations de parité des sexes restent largement absentes. De plus amples informations sur l'incorporation de la parité des sexes dans les SPANB ainsi qu'un résumé des analyses est donnée en Annexe 1.

1 CDB. (2008a). *Le Plan d'action sexospécifique dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique*. UNEP/CBD/COP/9/INF/12/Rev.1. 23 mai 2008. Voir: <http://www.cbd.int/search.shtml?cx=002693159031035132009%3Aetadhtewsy4&cof=FORID%3A11&q=g+ender+plan+of+action&sa=Search&hl=en#1250>

2 *Ibid.*

Dans le cadre du procédé de validation des *Directives*, un atelier a été organisé par le SCDB, en coopération avec le Bureau du Conseiller senior de la parité des sexes de l'UICN, pour les experts du SCDB le 12 mai 2009 dans les bureaux du SCDB à Montréal, Canada.

1.2 OBJECTIFS DES DIRECTIVES

Les inégalités qui existent entre les sexes ébranlent le succès des stratégies et plans d'action nationaux pour la conservation ainsi que la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire (ODM) et des politiques pour éradiquer la pauvreté. La mise en œuvre de ces *Directives* contribuera significativement à la réalisation des objectifs de la Convention au niveau de la conservation et de l'utilisation durable des ressources biologiques, ainsi que de l'accès à de telles ressources et du partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation.

Le but principal des présentes *Directives* est de répondre à la demande de soutien aux autorités nationales impliquées dans le développement de SPANB pour l'adoption d'une approche cohérente et systématique envers l'intégration de la sexospécificité. Effectivement, ces *Directives* se veulent être un document d'utilisation pratique plein de ressources pour les gouvernements, les décideurs et les parties prenantes impliqués dans le développement et la mise en œuvre des SPANB, plutôt qu'un document avec un objectif théorique. En particulier, elles ont les objectifs suivants:

- Offrir une méthodologie et un cadre commun pour les Parties au niveau du développement et de la mise en œuvre de leurs SPANB. Veuillez noter que l'application des présentes *Directives* doit être adaptée à la particularité de chaque SPANB.
- Proposer des directives pour l'intégration de la parité des sexes dans toute autre initiative des Parties qui soit liée à la diversité biologique.
- Conseiller les autres parties prenantes impliquées dans la conservation de la diversité biologique sur l'intégration de la parité des sexes dans le cadre de leurs activités.
- Fournir des exemples concrets de l'inclusion de la parité des sexes dans les SPANB pour faciliter le croisement des connaissances et le partage de bonnes pratiques pour d'autres Parties et parties prenantes.

En ce qui concerne les Parties à la CDB, les *Directives* doivent être appliquées en conjonction avec d'autres directives produites par le SCDB. A cet égard, le régime international sur l'accès et le partage des avantages, qui est actuellement en cours de négociation, est d'une importance particulière. Les *Directives* n'ont pas pour objectif de remplacer les propositions technico-scientifiques par des politiques de conservation dans les SPANB, mais plutôt de les renforcer.

1.3 CADRE DE TRAVAIL INTERNATIONAL

D'après le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement de 2005 (PNUD), les inégalités entre les sexes continuent à être l'un des meilleurs indicateurs de préjudices au monde. De telles inégalités s'étendent à tous les secteurs et se font également ressentir dans le secteur de l'environnement. Réduire les inégalités serait déterminant dans la progression vers l'accomplissement des ODM.³ Effectivement, il a été largement reconnu et démontré que la promotion de la parité des sexes est essentielle dans les politiques d'éradication de la pauvreté.

3 *Ibid.*, au 5.

L'engagement politique pris par le SCDB pour promouvoir l'égalité et l'équité des sexes doit être interprété dans un contexte international plus large. Le développement des Directives constitue encore une étape dans le mouvement international vers la mise en évidence du lien intrinsèque entre l'éradication de la pauvreté, la conservation de la diversité biologique, et la promotion de la parité des sexes.

L'importance de l'égalité et l'équité entre les sexes dans les politiques environnementales et les politiques d'éradication de la pauvreté a déjà été reconnue dans un large éventail d'accords mondiaux (une liste complète de ces accords internationaux est donnée en Annexe 2).

En ce qui concerne la Convention sur la diversité biologique (CDB) en particulier, les Parties soulignent l'importance de l'égalité et l'équité entre les sexes notamment dans le 13^{ème} paragraphe du préambule de la Convention.⁴

Treizième paragraphe du préambule de la CDB

"Reconnaissant également le rôle capital que jouent les femmes dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et affirmant la nécessité d'assurer leur pleine participation à tous les niveaux aux décisions politiques concernant la conservation de la diversité biologique et à leur application".

De plus, la Conférence des Parties, dans des décisions variées, et l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), dans différentes recommandations, incluent des considérations sur les pratiques des femmes, leurs connaissances, une présentation équitable et les rôles des hommes et des femmes (la liste des différentes décisions de la COP et des recommandations du SBSTTA est donnée en Annexe 2).

Ces recommandations réfèrent à la participation « des femmes » dans des activités réalisées dans le cadre de la Convention et pas directement à la parité des sexes. Une approche plus ciblée sur l'intégration de la parité des sexes a été entreprise dans le cadre de la CDB et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) depuis 2007 (la liste complète des mesures prises est donnée en Annexe 2). Quant à la conservation de la diversité biologique, *Le Plan d'action sexospécifique de la Convention sur la diversité biologique* et la Décision IX/8 sur "l'Examen de la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du plan stratégique" sont d'une importance particulière dans ce contexte. Le Plan est le document de référence principal en ce qui concerne l'égalité et l'équité entre les sexes pour le SCDB et il fournit le mandat pour le développement des présentes *Directives*. De plus, dans la Décision IX/8, la Conférence des Parties exhorte explicitement les Parties à promouvoir les considérations de parité des sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux et régionaux sur la diversité biologique. En effet, les présentes *Directives* ont pour objectif d'aider les planificateurs des SPANB dans leurs efforts d'intégration de la parité des sexes dans leurs stratégies et plans d'action nationaux.

Le Plan d'action sexospécifique dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, contenu dans le document UNEP/CBD/COP/9/INF/12 et approuvé à la COP-9, invite les Parties à soutenir la mise en œuvre du plan du Secrétariat. Le Plan d'action sexospécifique est le document de référence principal pour toutes les parties prenantes en ce qui concerne l'intégration de la parité des sexes dans leur travail sur la conservation de la diversité biologique.

4 Les Articles 8 et 10 sur l'intégration des communautés autochtones et locales, ainsi que l'inclusion de leurs connaissances et pratiques, doivent également être interprétés à la lumière du 13^{ème} paragraphe du Préambule de la CDB sur le rôle et la participation des femmes dans la conservation.

La Conférence des Parties dans la Décision IX/8 sur "L'Examen de la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du plan stratégique", également adoptée à la COP-9 à Bonn en 2008, fournit des directives consolidées pour aider les Parties dans le développement et la révision de leurs SPANB. Au paragraphe 8, la Conférence des Parties exhorte les Parties à promouvoir l'intégration des questions de parité des sexes dans le cadre de l'élaboration, de l'application et de la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et des stratégies et plans d'action régionaux pour la diversité biologique, et instruments équivalents, s'il y a lieu, en mettant en œuvre les trois objectifs de la Convention.

Tous ces accords, décisions et recommandations internationaux ont une grande importance puisqu'ils présentent l'engagement politique et fournissent un fondement légal pour l'intégration de la parité des sexes dans l'ordre du jour de la conservation.

1.4 PARITÉ DES SEXES ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE: UNE SITUATION GAGNANT-GAGNANT

Il n'existe pas d'endroit sur terre qui n'ait pas été affecté, soit directement ou indirectement, par l'activité humaine. Pourtant, l'importance de la diversité biologique n'est pas la même pour tout le monde. Les sociétés ne sont pas homogènes, mais sont composées de différents groupes sociaux basés sur la classe, la race, l'ethnicité, l'âge, le sexe, le statut socio-économique, etc. Les différents groupes sociaux ont tendance à utiliser différentes ressources biologiques de manières différentes, et possèdent également des connaissances et des compétences diverses par rapport à la gestion des ressources biologiques. Par conséquent, il est extrêmement important de posséder de l'information sur les relations spécifiques des personnes avec les composants de la diversité biologique.

Relations entre les sexes

"Les relations entre les sexes sont celles établies entre les femmes et les hommes, et se basent sur la manière qu'a une certaine culture et société de comprendre ce que signifie d'être une femme ou un homme. Ces relations ont des conséquences sur tous les aspects de la vie quotidienne. Du point de vue écologique, les relations entre les sexes au sein d'une communauté donnée influent sur l'utilisation, l'accès et le contrôle des ressources naturelles ainsi que d'autres secteurs de biens. Les femmes et les hommes utilisent les ressources et s'expriment sur le cadre environnemental de manière différente. La participation dans la gestion environnementale se fait également de différentes manières; elle est étroitement liée à l'âge, la classe sociale et la culture."

Source: Aguilar et al., 2002.

Lorsqu'il est question d'égalité et d'équité des sexes, la tendance générale est de supposer que cela concerne exclusivement les problèmes des femmes. Au contraire, une perspective de parité des sexes examine à la fois les problèmes des hommes et des femmes et la relation qui existe entre eux. Dans le contexte de la conservation de la diversité biologique, ceci implique l'exploration des différentes relations qu'ont les femmes et les hommes en rapport avec leur environnement et leurs ressources, et les avantages qui découlent de telles relations.⁵

L'émancipation des femmes est un concept apparenté à la parité des sexes. Alors que la parité des sexes explore la position socio-économique des femmes et des hommes les uns par rapport aux autres, l'émancipation des femmes est nécessaire là où les femmes sont dans une position défavorisée par

5 Tobin, B. et Aguilar, L. (2007). Mainstreaming Gender Equality and Equity in ABS Governance, au 13. San José, Costa Rica: UICN.

rapport aux hommes en termes de statut socio-économique. Effectivement, l'objectif de l'émancipation des femmes est d'éliminer ou amoindrir l'écart existant entre les femmes et les hommes en soutenant les femmes de diverses manières.

L'émancipation des femmes

C'est le processus par lequel les personnes acquièrent un pouvoir et un contrôle croissants sur leur propre vie. Elle implique des aspects tels qu'une augmentation de la prise de conscience, un développement de la confiance en soi, et davantage de choix et de perspectives d'avenir. L'émancipation des femmes est un processus d'évolution au cours duquel les femmes acquièrent davantage d'accès au pouvoir, ce qui résulte en la transformation des relations de pouvoir inégales entre les sexes.

Source: Aguilar, Castañeda et Salazar, 2002

En fait, la méthodologie proposée par ces présentes *Directives* est basée sur les deux principes suivants:⁶

Équité sociale et équité entre les sexes: condition indispensable pour le succès de la conservation

Les principes d'égalité et d'équité impliquent que toutes les parties prenantes, indépendamment du groupe social auquel elles appartiennent, doivent être consultées et impliquées dans des conditions d'égalité dans les diverses activités de conservation, et la participation entière et active de celles qui sont défavorisées, opprimées ou victimes d'une discrimination au sein d'une société doit être garantie. L'inclusion fondée sur l'équité des différents groupes de parties prenantes produit une politique de conservation qui bénéficie du soutien de tous les groupes sociaux des utilisateurs réels des ressources et de l'inclusion de divers systèmes de connaissances, visions et compétences au niveau de la conservation, et par conséquent, cette politique a de plus grandes chances de susciter un effet et un résultat positifs sur la conservation et l'utilisation.⁷

Conservation de la diversité biologique: une opportunité pour promouvoir l'égalité et l'équité

Les politiques de conservation engendrent souvent l'introduction d'une série d'activités nouvelles ou la modification de pratiques existantes. De tels changements peuvent être liés à l'utilisation de la terre, l'agriculture, la sylviculture, l'élevage, la pêche et la gestion des eaux parmi d'autres occupations au cours desquelles les femmes et les hommes s'adonnent à des activités différentes, ont un accès inégal à différentes ressources, et bénéficient de l'utilisation de ces ressources d'une manière non-équitable.

Intégration de la parité des sexes

"Le processus d'évaluation des implications pour les femmes et les hommes de toute action planifiée, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est une stratégie qui permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes ainsi que celles des hommes à la conception, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales pour que les femmes et les hommes en bénéficient de manière égale et que l'inégalité ne soit pas perpétuée."

Source: Rapport du Conseil économique et social. Nations Unies, 1997.

6 Aguilar, L., Castañeda, I. et Salazar, H. (2002). *In Search of the Lost Gender: Equity in Protected Areas*, au 5-7. San José, Costa Rica: UICN.

7 Hagen, R.T. (1999). "A Guide for Countries Preparing National Biodiversity Strategies and Action Plans", au 12. New York, USA: Programme de soutien pour la planification de la biodiversité, PNUD/FEM.

La responsabilité de toute initiative de conservation de la diversité biologique est d'assurer que le développement et la mise en œuvre des propositions, dans le cadre des politiques de conservation nationales et internationales, contribuent à l'égalité et l'équité des sexes, par la création de possibilités d'opportunités et d'avantages équitables pour les femmes et les hommes.

L'objectif de l'intégration de la parité des sexes dans les SPANB est de minimiser la possibilité qu'ont les politiques et les programmes de diversité biologique d'avoir des incidences négatives sur l'égalité entre les sexes et de maximiser l'efficacité et la durabilité des efforts de conservation. Ceci dit, les politiques et les projets de diversité biologique peuvent aussi significativement contribuer à promouvoir la parité des sexes. La tâche que représente l'intégration de la parité des sexes n'est cependant pas énorme : il s'agit de parcourir une série de listes de contrôle de points importants afin de s'assurer qu'aucun point important n'ait été oublié. Les présentes Directives fournissent ces listes de contrôle ainsi que des exemples de divers SPANB pour aider les concepteurs dans cette tâche. Il est vrai que l'analyse approfondie des questions de parité des sexes demande un niveau d'expertise supérieur, mais lorsqu'un tel travail est nécessaire, il peut être assigné à des spécialistes.⁸

A ce jour, de nombreux efforts pour intégrer la parité des sexes ont été limités à des interventions techniques à court-terme et minimalistes qui n'ont pas réussi à remettre en question les structures de pouvoir inéquitable. La disparité entre les sexes reste parmi les inégalités les plus profondes et parmi celles qui se font le plus ressentir.

Une terminologie pertinente aux questions de parité des sexes qui se rapportent à la conservation est donnée en Annexe 3.

1.5 LES CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES PERTINENTES POUR LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La conservation de la diversité biologique est autant une question sociale qu'un problème environnemental: le succès d'une conservation durable dépend principalement de l'utilisation que font les différents groupes de personnes des ressources biologiques. De nombreux facteurs influencent la conservation ou la perte de ressources biologiques, par ex. les changements climatiques, les conflits, la pauvreté, la richesse, le VIH/SIDA, les inégalités entre les sexes, et les droits des personnes autochtones.

Lorena Aguilar a souligné que "L'importance du rôle des femmes dans la conservation de la diversité biologique, la gestion et la distribution des avantages dérivés d'une telle utilisation ne peut pas être sous-estimée. Les femmes jouent un rôle clé dans la gestion de la diversité biologique locale pour répondre aux besoins alimentaires et de santé. Dans de nombreux pays, elles jouent également un rôle crucial dans la gestion de l'agriculture et sont les principales épargnantes et gestionnaires des semences. De plus, elles sont responsables du contrôle, du développement et de la transmission des connaissances traditionnelles significatives. Comme les hommes sont de plus en plus amenés à chercher du travail loin de leurs terres et ressources, le rôle des femmes au niveau de l'agriculture et de la gestion des ressources biologiques de la famille et de la communauté, ainsi qu'au niveau de la protection des connaissances traditionnelles prend de l'ampleur."⁹ Les données suivantes constituent un rappel substantiel du rôle central des femmes dans la conservation et la gestion des ressources naturelles par rapport aux éléments principaux des SPANB identifiés par les décisions de la COP à la CDB.

8 PNUD. (2006). "Part I Gender Mainstreaming: 10 Steps for Integrating Gender into the Policy-making Process", au 4. Voir: www.unep.org/civil_society/gcsf8/pdfs/gender_10steps.pdf

9 Voir Tobin, B. et Aguilar, L. (2007)

Données sexospécifiques liées à la gestion de la diversité biologique

Diversité biologique agricole

Les femmes sont les principales productrices des **cultures de base** mondiales (comme le riz, le blé, le maïs) qui fournissent plus de 90 pour cent des besoins alimentaires des pauvres des régions rurales et produisent 60-80 pour cent des besoins alimentaires dans la plupart des pays en développement. En Inde, les femmes fournissent 75 pour cent de la main-d'œuvre pour le repiquage et le sarclage du riz, 60 pour cent pour la récolte, et 33 pour cent pour le battage. (Communiqué de presse du Centre d'information des Nations Unies à Sydney pour l'Australie, la Nouvelle Zélande et le Pacifique Sud, 1995).¹⁰

Les femmes agricultrices jouent un rôle clé dans la sélection, l'amélioration et l'adaptation des **variétés végétales**. Les femmes jouent également un rôle clé dans la préservation de la diversité génétique de nombreuses espèces en raison de leurs préférences particulières. Par exemple, les femmes des Andes choisissent des pommes-de-terre qui possèdent des caractéristiques qui répondent aux exigences de leur type de cuisson.¹¹

Conservation

D'après la FAO, les femmes produisent, sélectionnent et économisent jusqu'à 90 pour cent des graines et du plasma germinatif qui sont utilisés comme **matériel de plantation** dans les petites exploitations agricoles. Au Rwanda, les femmes produisent plus de 600 variétés de haricots, et les femmes péruviennes *Aguarunas* cultivent plus de 60 variétés de manioc.¹²

Les femmes jouent un rôle clé dans la plantation et la conservation d'**espèces sous-utilisées** qui ne satisfont pas une proportion importante des besoins alimentaires mondiaux mais qui sont utilisées par des communautés spécifiques pour compléter leurs régimes alimentaires. Au Yémen, les femmes font pousser des cultures différentes de celles des hommes, appelées "cultures de femmes", telles que les arachides, les citrouilles, les légumes à feuilles, les doliques, les concombres, et les patates douces, ce qui a pour effet d'augmenter la diversité biologique agricole et la sécurité alimentaire.¹³ Les SPANB du Bhoutan reconnaissent que les espèces sous-utilisées contribuent sensiblement à l'alimentation des ménages et à la sécurité des moyens d'existence; ces espèces sont souvent gérées et récoltées par les femmes. Les connaissances concernant l'utilisation et la gestion de ces espèces sont également localisées et spécialisées.¹⁴

Utilisation durable

Les femmes fournissent jusqu'à 80 pour cent de la totalité des **légumes alimentaires sauvages** récoltés dans de nombreuses sociétés de subsistance.¹⁵ Comme l'explique une étude menée dans l'État d'Uttar Pradesh, Inde, les hommes utilisent principalement des plantes cueillies dans les forêts et des paillis pour l'agriculture, tandis que les utilisations des femmes étaient plus en rapport avec le ménage, par ex. médicaments, toniques, produits de nettoyage, fibre, alimentation et outils.¹⁶

L'évidence suggère que les femmes et les hommes **utilisent différemment les ressources naturelles**. A Uttar, une étude a montré que les femmes obtiennent 33-45 pour cent de leur revenu à partir des forêts et des terres communes, comparé à 13 pour cent pour les hommes.¹⁷

Accès et partage des avantages

Jusqu'à 80 pour cent de la population de certains pays en développement utilise la **médecine traditionnelle** comme source principale pour répondre à ses besoins de soins de santé. Les connaissances traditionnelles (CT) détenues par les hommes et les femmes sont souvent différentes. Une étude ethnobotanique menée dans le Parc national de *Jaú* au Brésil a montré que les sages-femmes possédaient des connaissances approfondies sur

10 Mata, G. et Sasvari, A. (2009). "Integrating Gender Equality and Equity in ABS Governance through a Rights-Based Approach". Dans: Campese, J., Sunderland, T., Greiber, T. et Oviedo, G. (Eds). *Rights-Based Approaches: Exploring Issues and Opportunities for Conservation*. Bogor, Indonésie: CIFOR, UICN et CPEES.

11 Howard, P.L. (2003). *Women and Plants: Gender Relations in Biodiversity Management and Conservation*, au 67. Canada: CRDI.

12 FAO. (2001). "Les femmes, utilisatrices, conservatrices et gestionnaires de la diversité agrobiologique". SDdimensions, Fiche documentaire: Genre et développement. Voir: http://www.fao.org/sd/2001/PE1201a_fr.htm

13 SPANB du Yémen. (2005). "Stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique", au 16. Yémen: Ministère de l'eau et de l'environnement.

14 SPANB du Bhoutan. (2002). "Plan d'action du Bhoutan pour la diversité biologique", au 150. Thimphu, Bhoutan: Gouvernement du Bhoutan.

15 Voir Tobin, B. et Aguilar, L. (2007) au 16.

16 *Ibid.*

17 Martin, A. (2004). "Forestry". Fiche documentaire. San José, Costa Rica: UICN. Voir: http://www.genderandenvironment.org/admin/admin_biblioteca/documentos/Forestry.pdf

certaines plantes, tandis que les hommes possédaient des connaissances approfondies sur des plantes différentes. Dans la communauté de *Los Guatuzos* au Nicaragua, lorsque les hommes ont été interrogés sur le type de plantes médicinales que l'on peut trouver sur leurs lopins de terre et dans la forêt, ils ont demandé à leur femme de répondre à la question.¹⁸

Les femmes ont tendance à affecter un pourcentage plus élevé de leur revenu au **bien de la famille**, tandis que les hommes ont tendance à dépenser un pourcentage plus important de leur revenu à l'utilisation personnelle. Au Rwanda, les membres de ménages dirigés par une femme ont consommé 377 calories (équivalent adulte) de plus, par jour, que les membres de ménages dirigés par un homme. En Gambie, le contrôle de la production de céréales par les femmes a rapporté environ 322 calories supplémentaires par adulte par jour. Au Kenya et au Malawi, la malnutrition infantile ou enfantine était beaucoup moins présente dans les ménages dirigés par une femme.¹⁹

Sécurité biologique²⁰

Les femmes sont principalement responsables de la réalisation des moyens d'existence nécessaires, particulièrement en ce qui concerne la sécurité alimentaire. Elles prennent les **décisions de consommation** en ce qui concerne les produits de consommation achetés par la famille. Dans certains pays de l'OCDE, les femmes prennent plus de 80 pour cent des décisions de consommation.²¹

Les femmes représentent la majorité des **agriculteurs pauvres**, et possèdent des biens limités ; elles n'ont peut-être pas accès aux biotechnologies et ne peuvent peut-être pas les mettre en œuvre. Les graines génétiquement modifiées (GM) ne sont pas seulement plus chères, mais dans certains cas, les plantes correspondantes ne produisent pas de graines fertiles.²² Jusqu'à 90 pour cent des produits agricoles cultivés par les agriculteurs pauvres proviennent de graines et de matériel de plantation qu'ils conservent.²³

Des changements au niveau des **forêts** pourraient avoir des conséquences sérieuses sur les 60–70 pour cent de femmes pauvres issues de communautés locales qui obtiennent de la nourriture, des médicaments et d'autres produits forestiers non-ligneux (PFNL) traditionnels de ces écosystèmes. Certains organismes génétiquement modifiés (OGM) peuvent s'hybrider avec d'autres plantes dans les communautés forestières ou avoir des graines qui peuvent se disperser des champs à la forêt, ce qui pourrait avoir des conséquences pour les communautés forestières.²⁴ Une étude récente a montré qu'il peut exister un flux génétique des plantes d'agrostide GM, traditionnellement utilisées sur les terrains de golfe, aux plantes sauvages situées à une distance allant jusqu'à 14 km.²⁵ Le Service forestier des États-Unis s'est plaint que cette agrostide GM qui fait une avancée silencieuse et qui est résistante aux herbicides, pourrait avoir des effets néfastes sur les forêts.

Seules, les différences entre les hommes et les femmes n'entraînent pas d'inégalité. Les inégalités apparaissent lorsque de telles différences correspondent à des inégalités en termes de droits et d'obligations. Malgré des avancées récentes, la réalité est que l'inégalité entre les sexes est enracinée dans les structures sociales et s'exprime également dans l'accès inégal aux ressources biologiques, dans le contrôle inégal de ces dernières et dans le partage inégal des avantages issus de l'utilisation de ces ressources biologiques; l'inégalité est apparente dans les régimes fonciers, l'accès à la formation, le crédit et les avantages des programmes de développement, ainsi que dans la sous-représentation dans la prise de décision, etc. L'encadré suivant fournit quelques exemples d'inégalités entre les sexes de part le monde liées à la conservation.

18 Azofeifa, F., cité dans Rodríguez, G., Blanco, M. et Azofeifa, F. (2004). *Diversity Makes the Difference*, au 44. San José, Costa Rica: UICN.

19 Kaber, N. (2003). *Gender Mainstreaming in Poverty Eradication and the Millennium Development Goals: A Handbook for Policy-Makers and other Stakeholders*, cité dans Tobin, B. et Aguilar, L. (2007) au 16.

20 Quesada-Aguilar, A. (2008). "Biosafety". Fiche documentaire. San José, Costa Rica: UICN. Voir: [http://genderandenvironment.org/admin/admin_biblioteca/documentos/ES%20UICN%20Biosafety%20\(Baja%20Resolucion\).pdf](http://genderandenvironment.org/admin/admin_biblioteca/documentos/ES%20UICN%20Biosafety%20(Baja%20Resolucion).pdf)

21 OCDE. (2008). *Promoting Sustainable Consumption: Good Practices in OECD Countries*. Paris, France: OCDE.

22 Ford, A.R. (2000). "Biotechnology and the New Genetics: What It Means for Women's Health". Préparé pour le Groupe de travail sur les femmes, la santé et la nouvelle génétique. Voir: <http://www.cwhn.ca/groups/biotech/availdocs/biotech.htm>

23 Voir FAO, 2001.

24 Arnaud, J.-F., Viard, F., Delescluse, M. et Cuguen, J. (2003). "Evidence for Gene Flow via Seed Dispersal from Crop to Wild Relatives in *Beta vulgaris* (Chenopodiaceae): Consequences for the Release of Genetically Modified Crop Species with Weedy Lineages". *Proceedings: Biological Sciences* 270: 1565-1571, au 1566.

25 Watrud, L.S., Lee, H.E., Fairbrother, A., Burdick, C., Reichman, J.R., Bollman, M., King, G. et Van de Water, P.K. (2004). "Evidence for Landscape-Level, Pollen-Mediated Gene Flow from Genetically Modified Creeping Bentgrass with CP4 EPSPS as a Marker". *Proceedings of the National Academy of Sciences* 101: 14533-14538, au 14535.

Inégalités entre les sexes au niveau de la conservation

Programmes

D'après un rapport publié par *Fondo Nacional de Financiamiento Forestal de Costa Rica* (Fonds national pour le financement de la foresterie), la participation des femmes au Programme de paiement pour les services environnementaux n'atteint pas 20 pour cent. Cette participation limitée des femmes est due à plusieurs facteurs, comme par exemple la distribution inéquitable des tenures et des propriétés foncières, des systèmes d'information insuffisants, et un manque de politiques et de stratégies pour faciliter l'inclusion des femmes dans le programme.²⁶

Terre

A titre d'exemple, moins de 10 pour cent des agricultrices en Inde, au Népal et en Thaïlande sont propriétaires terriennes.²⁷ Dans certains cas, comme au Kenya, les femmes sont encore confrontées à de nombreuses difficultés lorsqu'elles tentent d'acquérir des terres, bien que les lois ne les empêchent pas de devenir propriétaires.²⁸ Une analyse des crédits dans cinq pays africains a montré que les femmes recevaient moins de 10 pour cent du montant du crédit alloué aux petits agriculteurs de sexe masculin.²⁹

Au Pérou, la région amazonienne appelée *várzea* est composée de trois larges zones différentes: les marécages, les plages et de longs bancs de sable. Les zones les plus productives sont les marécages. Pour obtenir l'accès aux marécages, il faut se conformer à plusieurs conditions préalables telles que la possession d'un permis spécial accordé par le Ministère de l'agriculture au "chef de ménage", et un crédit agricole orienté vers les cultures ayant une demande du marché élevée, comme le riz. De telles exigences, sans prendre en compte les conditions spéciales s'appliquant aux femmes, entravent ou empêchent l'accès des femmes aux zones les plus productives de la *várzea*.³⁰

Eau

Les contraintes légales peuvent avoir une incidence sur l'égalité de l'accès et des droits de contrôle des ressources en eau des femmes. Au Kenya, le projet d'irrigation de *Mwea* s'est approprié toutes les terres disponibles, plaçant le contrôle aux mains de gestionnaires de sexe masculin. Les femmes ont perdu des droits sur les terres qu'elles possédaient et utilisaient traditionnellement pour faire pousser des cultures alimentaires de subsistance. Cette inégalité engendre des inégalités supplémentaires entre les hommes et les femmes étant donné que les femmes ont été obligées de s'adresser à leurs maris pour acheter de la nourriture.³¹

Marchés

Dans de nombreuses régions (parmi celles-ci, le Bangladesh, le Pakistan et l'Afghanistan), de puissantes normes sociales entravent le mouvement des femmes dans le domaine public. Les femmes ne sont pas autorisées à vendre leurs produits agricoles seules; par conséquent, elles doivent souvent compter sur les hommes pour leur servir de lien avec la place du marché ou autre espace public.³²

Partage des avantages

Il existe plusieurs communautés en Asie du sud-est et en Afrique sub-saharienne où les femmes sont responsables des PFNL (produits forestiers non ligneux), tels que les feuilles d'eucalyptus ou le fourrage et le fruit de l'arbre de baobab (accès). Les hommes prennent les décisions en ce qui concerne ces mêmes arbres et terres (contrôle). Les hommes sont également responsables de la vente des récoltes et de la gestion des revenus générés (avantage). Il y a de même pour les familles d'agriculteurs qui possèdent quelques vaches : les femmes gardent les vaches, les traitent et fabriquent le fromage, mais ne peuvent pas prendre de décisions concernant les animaux ou l'utilisation des revenus générés.³³

26 Voir Rodríguez, G. *et al.* (2004) au 48.

27 FAO. (Sans date). "Gender and Food Security: Agriculture".

28 SPANB du Kenya. (2000). "The Kenya National Biodiversity Strategy and Action Plan", au 10. Kenya: Ministère de l'environnement et des ressources naturelles.

29 Voir FAO (2000).

30 Voir Rodríguez, G. *et al.* (2004) au 77.

31 Thaxton, M. (2004). "Water". Fiche documentaire. San José, Costa Rica: UICN. Voir: http://genderandenvironment.org/admin/admin_biblioteca/documentos/Water.pdf

32 Hill Rojas, M. (2004). "Agriculture". Fiche documentaire. San José, Costa Rica: UICN. Voir: <http://genderandenvironment.org/biblioteca/documentos.php?cat=5&subcat=5>

33 Voir Rodríguez, G. *et al.* (2004) au 24.

Les femmes du Nouveau-Brunswick, Canada, gagnent en moyenne 2 dollars canadiens de moins que les hommes pour le même genre de travail dans l'industrie de transformation du poisson. Comme elles ont tendance à être des travailleuses temporaires, elles rencontrent une difficulté supplémentaire au niveau d'une demande d'égalité des salaires puisqu'une telle demande aurait pour conséquence le non-renouvellement de leur contrat la saison d'après.³⁴

Au Tamil Nadu, Inde, les travailleurs à la fois femmes et hommes ont convenu que ce serait humiliant pour un homme d'être payé le même salaire qu'une femme pour le même travail.³⁵

Participation

Tout au long de plusieurs projets de développement rural situés dans les zones protégées de l'Amérique centrale, telles que la Réserve naturelle de *Los Guatuzos* au Nicaragua et le Parc national de *Laguna Lachua* au Guatemala, il a été noté que, dans des conditions similaires de pauvreté, les femmes qui ont des partenaires rencontrent de plus grandes difficultés au niveau de la participation aux activités et réunions que les femmes veuves ou célibataires. Dans ces derniers cas, les femmes qui ont hérité de la terre peuvent en disposer pendant qu'elles sont indépendantes, mais lorsqu'elles prennent un nouveau partenaire, les femmes perdent généralement le contrôle de leurs propres terres et sont forcées d'abandonner leur participation aux groupes sociaux et aux processus de formation.

Il en va de même pour les programmes de crédit ou d'aide financière, pour lesquels les femmes doivent être organisées de façon à permettre le travail de groupe qui, pour la plupart, est supervisé par des groupes d'hommes.³⁶

En Norvège, en mettant en œuvre "le Projet pour le Parc National, des groupes de référence ont été créés pour garantir la participation locale. Cependant, une nouvelle étude révèle que l'expression "participation locale" a tendance à signifier la participation locale des hommes. Sur 54 groupes de référence établis pour garantir la participation locale dans diverses régions, 440 représentants locaux ont été attirés parmi lesquels seulement 48 étaient des femmes. Par conséquent, la part totale des femmes s'élève à moins de 11 pour cent. Vingt-deux de ces 54 groupes de références ne comprenaient aucune femme de la région. Seuls deux des 54 groupes possédaient une représentation équitable entre les sexes. Comme l'indique l'étude, la négligence des entités publiques à un haut niveau politique envers leurs obligations en termes d'égalité des sexes et la prédominance des hommes parmi les participants du secteur privé figurent parmi les raisons pour lesquelles l'égalité entre les sexes n'a pas pu être assurée.³⁷

La mise en œuvre du concept de parité des sexes dans le domaine de la conservation implique que les différents rôles et responsabilités, les besoins, les intérêts et la vision, ainsi que la qualité de la participation des femmes et des hommes soient analysés et compris. De plus, utiliser une perspective sexospécifique signifie aller au-delà de la simple reconnaissance des inégalités et revient à œuvrer pour la création de relations plus équitables entre les femmes et les hommes.

1.6 LA VALEUR AJOUTÉE DE L'INTÉGRATION DE LA PARITÉ DES SEXES DANS LES POLITIQUES DE CONSERVATION NATIONALES

La valeur ajoutée de l'intégration de la parité des sexes aux SPANB :

1. Souligne les aspects socio-politiques, économiques et culturels décisifs de la conservation;
2. Augmente l'efficacité;
3. Assure l'incorporation de connaissances, compétences et expériences importantes;
4. Augmente la durabilité;

34 Azofeifa, F. cité dans Aguilar, L. *et al.* (2002) au 84.

35 Voir Hill Rojas, M. (2004).

36 Voir Rodríguez, G. *et al.* (2004) au 25.

37 Svarstad, H., Skuland, S., Guldvik, I. et Figari, H. (2009). *The Lack of Gender Equality in Local Participation on Conservation in Norway. The National Park Plan as Example*. [En norvégien, avec résumé en anglais]. NINA Rapport 432. Voir: <http://www.nina.no/archive/nina/PppBasePdf/rapport/2009/432.pdf>

5. Améliore la crédibilité et la responsabilité;
6. Aide à combattre la pauvreté;
7. Garantit la conformité aux normes des droits de l'homme;
8. Promeut la justice sociale;
9. Empêche l'accroissement des inégalités entre les sexes.

Ce ne sera qu'à travers l'application d'une approche sensible à la parité des sexes que les pratiques effectuées par la moitié de la population représentée par les femmes n'échapperont pas à la portée des politiques de conservation. Les points suivants démontrent quels sont les avantages spécifiques qu'une perspective sensible à la parité des sexes peut apporter aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.³⁸

Pour développer des SPANB adaptés, il faut reconnaître au préalable que les **aspects biophysiques, socio-politiques, économiques et culturels** jouent un rôle intégrant et décisif dans l'interaction entre les êtres humains et l'environnement. L'inclusion d'une perspective sexospécifique rend visible les manières différentes employées par les femmes et les hommes pour utiliser, conserver, connaître et participer à la distribution des avantages offerts par la diversité biologique.³⁹

Les femmes et les hommes utilisent des ressources biologiques différentes de différentes manières, ce qui est illustré dans les données présentées. Cette situation confère aux femmes des **connaissances, compétences et expériences** uniques qui constituent une richesse essentielle à la conservation. Le fait de reconnaître l'importance des connaissances différentes et significatives que possèdent les femmes permet de tirer le maximum des connaissances disponibles et des ressources humaines pertinentes pour les SPANB.

La **durabilité** des SPANB à long-terme sera déterminée par la perception qu'ont les femmes et les hommes de leur utilité. Comme les femmes comptent pour au moins la moitié de tous les utilisateurs de ressources biologiques, sans leur engagement, il y a peu d'espoir d'y parvenir. Afin de gagner le soutien des femmes, les stratégies de conservation doivent reconnaître et répondre à leurs besoins et intérêts particuliers, ainsi qu'à leurs différentes aspirations.

Les SPANB ne peuvent être considérées **efficaces et significatifs** que si elles ont un impact sur tous les utilisateurs des ressources, aussi bien les femmes que les hommes. L'efficacité ne peut pas être atteinte si l'impact environnemental des femmes, ainsi que leurs connaissances et compétences, ne sont pas sérieusement prises en compte. Les initiatives de gestion des ressources biologiques qui négligent les femmes en tant que parties prenantes ont des incidences sur l'efficacité et le bon fonctionnement des actions promues.

L'intégration de la parité des sexes dans les SPANB offre la possibilité d'introduire un plus grand degré de **responsabilité et de crédibilité** dans leur gouvernance. En répondant à la fois aux préoccupations des femmes et des hommes, le parti pris des hommes existant auparavant dans les politiques de conservation sera corrigé, et par conséquent, la démocratie, la justice sociale et le développement humain équitable seront encouragés.⁴⁰

38 Voir Rodríguez, G. *et al.* (2004) p.27.

39 Wiens cité dans Rodríguez, G. *et al.* (2004) au 36.

40 Voir PNUD, (2006) au 16.

Il est actuellement reconnu que le bien-être économique, le développement social et la stabilité environnementale constituent les fondements du développement durable. L'affaiblissement de l'un d'eux aurait un effet direct sur les deux autres.⁴¹ La **pauvreté** constitue l'un des principaux facteurs socio-économiques qui menace la conservation.⁴² A l'échelle planétaire, les femmes représentent 70 pour cent des 1,3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté.⁴³ L'intégration de la parité des sexes garantit une distribution des programmes et des avantages générés par les SPANB qui soit plus équitable entre les femmes et les hommes, et par conséquent combat la pauvreté des femmes et contribue à la réalisation des ODM.⁴⁴

L'intégration de la parité des sexes, en fait, n'est pas seulement une question d'efficacité et de durabilité, mais principalement un problème de **droits de l'homme et de justice sociale**. Depuis le mois de février 2008, des 191 Parties à la CDB, 105 étaient également des Parties à la fois à la CEDCF et au Protocole facultatif à la CEDCF, et 79 Parties à la CDB supplémentaires sont des Parties à la CEDCF. Ceci démontre que l'écrasante majorité des Parties à la CDB a déjà pris un engagement envers la parité des sexes en vertu des lois internationales. Cependant, un tel engagement n'a pas le degré d'importance nécessaire dans les SPANB. En fait, l'intégration de la parité des sexes dans les SPANB assure également le respect des obligations prises sous la CEDCF par les Parties.

1.7 L'IMPORTANCE DE L'INTÉGRATION DE LA PARITÉ DES SEXES DANS LES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Les politiques, les programmes et les projets, quels que soient le secteur et le niveau, qui ne tiennent aucun compte des inégalités existantes entre les sexes risquent d'aggraver ces inégalités. Le secteur de l'environnement compte parmi les secteurs pour lesquels l'intégration de la parité des sexes s'est faite d'une manière fragmentée, superficielle et non constante. Les politiques environnementales qui tiennent compte de la parité des sexes n'ont été que partiellement mises en œuvre.⁴⁵

La COP à la CDB dans la Décision IX/8 sur "L'Examen de la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du plan stratégique", adoptée à la neuvième réunion à Bonn en 2008, fournit des directives consolidées pour aider les Parties dans le développement et la révision de leurs SPANB. Au paragraphe 8, elle exhorte les Parties à promouvoir l'intégration des questions de parité des sexes dans le cadre de l'élaboration, de l'application et de la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et des stratégies et plans d'action régionaux pour la diversité biologique, et instruments équivalents, s'il y a lieu, en mettant en œuvre les trois objectifs de la Convention.⁴⁶

Les SPANB représentent une opportunité majeure pour inclure la parité des sexes dans les efforts de conservation de la diversité biologique à un niveau national où de telles activités sont principalement effectuées. Elles constituent les documents de planification clé des politiques et programmes relatifs à la diversité biologique; sans un engagement manifeste envers la parité des sexes dans les SPANB, il y a peu

41 McNeely J, cité dans Rodríguez, G. *et al.* (2004) au 37.

42 La pauvreté peut pousser les communautés locales à la gestion non durable des ressources. D'un autre côté, la décroissance continue de la diversité biologique ébranle la capacité d'innombrables familles pauvres à assurer la sécurité alimentaire, l'approvisionnement énergétique et les médecines traditionnelles à leurs membres.

43 PNUD cité dans Rodríguez, G. *et al.* (2004) au 37.

44 Voir Rodríguez, G. *et al.* (2004) au 37.

45 Voir CDB, 2008a, au 5.

46 CDB. (2008b). "Examen de la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du plan stratégique". UNEP/CBD/COP/9/INF/8/Rev.1. 9 octobre 2008. Voir: <http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-08-en.pdf>

d'espérer que la parité des sexes soit incorporée plus tard dans les programmes nationaux. Bien que les processus nationaux de planification de la diversité biologique fournissent des points d'entrée logiques et facilement disponibles pour répondre aux questions de parité des sexes d'une manière globale, les autorités nationales dirigeantes ne voient peut-être pas facilement l'importance de lier les questions de parité des sexes à la conservation de la diversité biologique.

La situation actuelle en ce qui concerne l'intégration de la parité des sexes dans les SPANB montre nettement le besoin de directives supplémentaires claires sur la manière d'aborder le problème des inégalités entre les sexes dans les stratégies et plans d'action nationaux. Sur les 166 SPANB soumis au mois de juillet 2008 au SCDB, seuls 78 contiennent une référence aux femmes ou à la parité des sexes. Quelques SPANB ont adopté avec succès une approche plus systématique de l'incorporation de la parité des sexes dans leurs textes; cependant, des améliorations peuvent être apportées. Certains SPANB abordent la question de la promotion de l'égalité des sexes d'une manière très fragmentée et ad hoc. Néanmoins, à ce jour, la plupart des SPANB n'inclut aucune considération des questions de parité des sexes. Des données détaillées sur les références à la parité des sexes et/ou aux femmes au sein des SPANB sont fournies en Annexe 1.

MODULE 2

INTÉGRATION DE LA PARITÉ DES SEXES DANS LES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE – PROCESSUS ET CONTENU

But du Module 2

- Fournir des recommandations générales concrètes sur la manière de procéder pour incorporer la parité des sexes dans les SPANB
- Présenter une méthode complète et systématique pour inclure la parité des sexes dans les SPANB
- Proposer un processus étape par étape pour l'intégration de la parité des sexes dans le processus de développement des SPANB
- Identifier les sections des SPANB dans lesquelles la parité des sexes devrait être intégrée
- Fournir un ensemble de listes de contrôle faciles à utiliser pour les différentes étapes de la conception des SPANB
- Présenter des exemples de SPANB dans lesquels la parité des sexes est déjà prise en compte sous forme de partage d'expériences

2.1 MÉTHODOLOGIE DU MODULE 2

Le module 2 commencera par expliquer quand et comment impliquer les parties prenantes possédant une expertise en matière de parité des sexes dans le processus de développement, afin d'obtenir les contributions nécessaires sur la parité des sexes. Il expliquera ensuite comment rendre visibles dans les textes les informations relatives à la parité des sexes recueillies pendant le processus de conception des SPANB, en identifiant les points de départ. Si la parité des sexes n'est pas incluse dans le processus de développement des SPANB dès le début de la conceptualisation, les informations nécessaires sur la parité des sexes ne seront plus disponibles pour être incorporées ultérieurement. Par ailleurs, il ne sert à rien d'intégrer la parité des sexes dans le développement des stratégies si les questions de parité des sexes ne sont pas prises en compte à un stade ultérieur et reflétées dans le texte et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Il arrive souvent que les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique dressent de longues listes de parties prenantes avec un mandat lié à la parité des sexes, mais ne tiennent paradoxalement pas compte de la parité des sexes dans le reste du texte.

Pour avoir un point de vue complet sur la parité des sexes, il ne suffit pourtant pas d'ajouter ou d'accoler les questions de parité des sexes aux stratégies déjà mises en place. L'intégration de la parité des sexes ne peut pas être réalisée simplement en rajoutant une annexe ou un paragraphe sans rapport avec le reste du texte.⁴⁷ Il faut bien au contraire inclure de manière logique, interconnectée, cohérente et complète les questions de parité des sexes dans le processus de conception et de mise en place des SPANB.

⁴⁷ Cf. Aguilar, L. *et al.* (2002) 49.

En ce qui concerne les recommandations sur le processus de développement des SPANB, les Directives s'appuient largement sur le document du PNUD intitulé *A Guide for Countries Preparing National Biodiversity Strategies and Action Plans*, préparé par Roy T. Hagen.⁴⁸ La parité des sexes est intégrée dans la procédure recommandée par Hagen. Bien que le texte de chaque SPANB soit unique, certains éléments communs peuvent être identifiés en termes de structure et de contenu. Les points de départ identifiés pour l'intégration de la parité des sexes dans le texte proviennent de l'analyse des stratégies et plans d'action existants.

L'encadré suivant explique la structure des recommandations fournies dans ces *Directives*.

STRUCTURE DES RECOMMANDATIONS SUR L'INTÉGRATION DE LA PARITÉ DES SEXES

STRATÉGIES NATIONALES (INTÉGRATION DE LA PARITÉ DES SEXES DANS LE PROCESSUS ET LE CONTENU)

Processus: Intégration de la parité des sexes dans le développement des stratégies

Aspects organisationnels et processus de développement des stratégies nationales

État des lieux et évaluation

Développement de la stratégie

Contenu: Intégration de la parité des sexes dans le texte des stratégies nationales – identifier des points de départ

Importance de la diversité biologique

À propos de la CDB

Présentation des aspects organisationnels du développement des SPANB

Présentation du pays

Principes directeurs

Questions intersectorielles

Stratégies sectorielles

PLANS D'ACTION (INTÉGRATION DE LA PARITÉ DES SEXES DANS LE PROCESSUS ET LE CONTENU)

Processus: Intégration de la parité des sexes dans le développement des plans d'action

Composition de l'équipe chargée de la planification

Identification des activités

Définition des priorités

Planification de la mise en œuvre

Planification de la surveillance et de l'évaluation

Délais

Budget global du plan d'action

Contenu: Intégration de la parité des sexes dans le texte des plans d'action – identifier des points de départ

Titre de l'activité

Objectif de l'activité

Contexte

Description

48 Cf. Hagen, R.T. (1999).

Institutions chargées de la mise en œuvre
Longueur de l'activité
Budget
Exemples de plans d'action

2.2 STRATÉGIES NATIONALES (INTÉGRATION DE LA PARITÉ DES SEXES DANS LE PROCESSUS ET LE CONTENU)

2.2.1 PROCESSUS: INTÉGRATION DE LA PARITÉ DES SEXES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES STRATÉGIES

2.2.1.1 Aspects organisationnels du processus de développement des SPANB

Il n'existe pas de formule idéale pour identifier les entités à créer afin de guider et mettre en œuvre le processus de planification. Chaque pays doit mettre en place les structures les plus adaptées à sa situation particulière. Afin d'intégrer la parité des sexes, il est nécessaire que les parties prenantes possédant une expertise de la parité des sexes participent activement au sein de la structure institutionnelle spécifiquement créée.

Considérations importantes pour la conception de la structure institutionnelle et des capacités

Certains éléments importants doivent être pris en considération lors de la conception de la structure institutionnelle et servir de critères de base pour une intégration réussie de la parité des sexes. Toutes les institutions qui participent au processus de mise en place de SPANB doivent disposer d'un mandat organisationnel clairement établi pour l'intégration de la parité des sexes. En ce qui concerne les parties prenantes individuelles, ce mandat doit être expressément stipulé dans leur descriptif de poste. En cas de collaboration avec d'autres organisations, la promotion de l'égalité des sexes doit être intégrée dans le Mémoire d'accord entre les entités concernées.

Afin d'introduire la notion de responsabilité, toutes les entités et toutes les personnes qui participent au processus de développement des SPANB doivent fournir des rapports sur leur travail en ce qui concerne la parité des sexes.

Personne ne naît expert en parité des sexes: une formation sur mesure à la parité des sexes doit être organisée pour les personnes occupant des postes clés. Pour cela, le ministère chargé de la promotion de la femme (ou une institution équivalente), les organisations non gouvernementales et les organismes internationaux peuvent être d'une grande aide.

Pour l'intégration de la parité des sexes, il faut également prendre en compte l'environnement dans lequel les SPANB sont mis au point. Il faut également que le principe d'égalité des sexes soit respecté, en termes de ressources humaines, dans les institutions chargées du processus de planification. Il faut notamment établir des critères pour le recrutement, des salaires et traitements égaux, des promotions, des environnements de travail tenant compte des spécificités des sexes, des formations à la parité des sexes

pour le personnel et une sensibilisation à l'importance de l'intégration de la parité des sexes.⁴⁹ C'est une question de crédibilité et de responsabilité.

Liste de contrôle: Considérations importantes pour la conception de la structure institutionnelle et des capacités

- Toutes les institutions ont-elle une déclaration de principe sur l'égalité des sexes?
- Toutes les institutions ou personnes concernées ont-elles un mandat organisationnel ou une responsabilité personnelle en ce qui concerne l'intégration de la parité des sexes?
- Des procédures ont-elles été mises en place pour intégrer les questions de parité des sexes dans les institutions concernées?
- Les hauts responsables font-ils preuve d'engagement vis-à-vis de l'égalité des sexes?
- Une participation équitable des femmes est-elle assurée au sein des structures institutionnelles?
- La représentation des femmes et des hommes parmi les hauts responsables est-elle équilibrée?
- Des liens ont-ils été établis avec des organisations spécialisées dans l'égalité des sexes?
- Des formations adaptées aux spécificités des sexes sont-elles proposées au personnel?
- L'expertise et les ressources financières et humaines consacrées à la parité des sexes sont-elles suffisantes?
- Des directives sont-elles appliquées en matière de parité des sexes? Si oui, lesquelles?
- Des critères de parité des sexes sont-ils appliqués pour la surveillance et l'évaluation?

Principales entités et personnes chargées de la planification

Comité directeur

Dans le cadre du développement des SPANB, il est essentiel de veiller à ce que les questions d'égalité des sexes soient prises en compte et fassent l'objet d'un véritable engagement au plus haut niveau politique. Le ministère chargé de la promotion de la femme (ou une institution équivalente) et les principales organisations spécialisées dans l'égalité des sexes doivent être intégrés dans le Comité directeur, afin de veiller à ce que l'égalité des sexes fasse partie intégrante du développement des stratégies et plans d'action. L'intégration de ces organisations présente plusieurs avantages: elles fourniront des données et informations sur la situation des femmes; elles assureront l'harmonisation des SPANB avec les autres politiques gouvernementales relatives à la parité des sexes; elles permettront d'établir un lien plus étroit avec les organisations et réseaux nationaux et locaux voués à la parité des sexes; enfin, elles auront un effet «descendant», en intégrant la parité des sexes dans les directives générales impactant l'ensemble du processus de développement des stratégies et plans d'action.

Liste de contrôle: Principales entités et personnes chargées de la planification

- Le Comité directeur comprend-il: (1) des représentants du ministère chargé de la promotion de la femme ou d'une institution équivalente, (2) des représentants des principales ONG consacrées à l'égalité des sexes, (3) un nombre équitable d'hommes et de femmes?
- Le Directeur de projet national est-il: (1) conscient des spécificités des sexes, (2) appuyé par des experts en parité des sexes?
- Le Responsable de projet national / Consultant en chef est-il: (1) conscient des spécificités des sexes, (2) appuyé par des experts en parité des sexes?

49 Blanco, L. et Rodríguez, G. (2000). *Practising What We Preach: Management and Decision-Making Processes with Equity*, 41–49. San José, Costa Rica: UICN.

Par exemple, le Comité directeur créé à Niue comprend un représentant du Niue Women's Council⁵⁰ et le Comité directeur interministériel de Jordanie compte un représentant du Rassemblement du Comité national des femmes et un représentant des Comités du Groupe national jordanien des femmes, issus du secteur privé.⁵¹ Dans les îles Marshall, le Comité directeur comprend un représentant des Groupes de femmes.⁵²

Directeur de projet national

Il est essentiel que le Directeur de projet national ou la personne assumant des responsabilités équivalentes soit sensibilisé aux questions de parité des sexes, étant donné qu'il / elle est chargé(e) de guider et de surveiller le processus de développement, d'organiser des ateliers, de préparer des recommandations et de superviser le travail des consultants, etc. Le Directeur de projet national ne doit pas nécessairement posséder une expertise poussée en matière de parité des sexes mais doit néanmoins être conscient des spécificités des sexes⁵³ et être appuyé par des experts en parité des sexes lorsque cela s'avère nécessaire dans le cadre de son travail.

Responsable de projet national / Consultant en chef

Tout comme le poste de Directeur de projet national, cette fonction ne nécessite pas une expertise avancée en matière de parité des sexes mais il est très important d'être sensibilisé à cette question et de faire preuve d'engagement pour mener à bien l'intégration de la parité des sexes. Il est donc nécessaire que le Responsable de projet national reçoive des directives claires de la part du Comité directeur et bénéficie de l'appui d'experts en parité des sexes afin d'identifier les points de départ pour les questions de parité des sexes et ce, dès le début de la phase de conception.

Expertise en matière de parité des sexes – qualifications et expérience

Pour réussir l'intégration de la parité des sexes, il est nécessaire de mobiliser suffisamment de ressources humaines. Dans certains cas, il arrive malheureusement que l'intégration de la parité des sexes soit confiée à un membre de l'organisation déjà occupé à plein temps par d'autres missions et qui ne dispose d'aucune expertise dans ce domaine, simplement pour "combler un vide". Il est donc très important de recruter une personne disposant des connaissances théoriques et de l'expérience professionnelle nécessaires.

Liste de contrôle: Expertise en matière de parité des sexes – liste des qualifications et de l'expérience recommandées

- Diplôme universitaire en sciences sociales ou dans un autre domaine pertinent (par ex. économie du travail, environnement favorable à la parité des sexes);
- Formation dans le domaine de la parité des sexes et du développement – bon indicateur pour savoir si le consultant dispose de l'expertise correspondante;
- Normalement 5 à 10 ans d'expérience en gestion d'études sur la parité des sexes, de préférence en relation avec des questions environnementales;
- Publications ou rapports sur les questions de parité des sexes mentionnant le nom du consultant;

50 SPANB Niue. (2001). *Niue National Biodiversity Strategy and Action Plan*, point 7. Niue: gouvernement de Niue.

51 SPANB Jordanie. (2001). "Conservation and Sustainable Use of Biological Diversity in Jordan – First National Report", point 11. Amman, Jordanie: The General Corporation for Environment Protection.

52 SPANB Îles Marshall. (2000). "The Republic of Marshall Islands Biodiversity Strategy and Action Plan", point 5. République des îles Marshall.

53 Dans les présentes Directives, le terme "conscience des spécificités des sexes" signifie connaître les aspects de la conservation liés à la parité des sexes en tant que question intersectorielle, accorder une juste importance à ce problème et avoir conscience de la nécessité d'impliquer dès le départ des spécialistes de la parité des sexes dans le développement des stratégies et plans d'action.

- Capacité à travailler en équipe – il s'agit d'un facteur essentiel pour le travail d'analyse de la parité des sexes, étant donné que le consultant sera amené à travailler en liaison avec divers groupes à différents niveaux, y compris des décideurs, des responsables, des intervenants sur le terrain, des experts techniques;
- La capacité à communiquer de manière non verbale et à saisir la signification cachée des réponses est un critère important. De bonnes techniques d'observation constituent un atout;
- Expérience en matière d'évaluations participatives du point de vue de l'équité des sexes (PAGEP).

Source: Commission européenne, 2004.

2.2.1.2 État des lieux et évaluation

Il faut envisager non seulement de réaliser un inventaire des composants de la biodiversité de chaque pays mais aussi d'inclure des informations sur les relations économiques, sociales et culturelles qui déterminent les rapports des différents groupes sociaux, tels que les hommes et les femmes, avec leur environnement.⁵⁴

Un état des lieux et une évaluation sexospécifique permettraient de révéler les inégalités existant entre les hommes et les femmes dans leurs relations avec les composants de la biodiversité et mettraient en évidence les domaines de la conservation attribués aux femmes, qui sont traditionnellement invisibles ou ignorés par les planificateurs stratégiques. Cet état des lieux, qui fait partie intégrante de l'élaboration des stratégies, permettrait d'identifier les problèmes, les besoins et les potentiels sur lesquels baser les stratégies nationales et de faciliter l'adoption de décisions contribuant à l'égalité des sexes, ainsi que de stratégies de conservation nationales durables et efficaces.⁵⁵

En Colombie, les SPANB comprennent non seulement une présentation de la diversité des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique, mais aussi un chapitre sur la « diversité culturelle », qui présente les communautés autochtones et fournit des données sur les ressources biologiques utilisées par les femmes.⁵⁶

Liste de contrôle : État des lieux et évaluation sexospécifique

L'état des lieux et l'évaluation fournissent-ils des informations sur les éléments suivants?

- Données sur l'utilisation des ressources biologiques, décomposées par sexe – quelles ressources sont utilisées par qui, femmes ou hommes?
- Données sur les menaces pour la biodiversité, décomposées par sexe – quel type de menace représentent les activités menées par les femmes et les hommes?
- Données sur les causes anthropogènes de ces menaces, décomposées par sexe - quels sont les facteurs socio-économiques, culturels et autres qui influencent les femmes et les hommes?
- Données sur les tendances des activités durables, décomposées par sexe – comment évoluent les activités durables des femmes et des hommes?
- Données sur l'accès aux ressources biologiques et sur les modes d'utilisation des ressources, décomposées par sexe – à quelles ressources les femmes et les hommes ont-ils accès, et dans quelle mesure?

⁵⁴ Cf. Rodríguez, G. *et al.* (2004) 50.

⁵⁵ *Ibid.*, 53.

⁵⁶ SPANB Colombie [Correa, H.D., Ruiz, S.L. et Arévalo, L.M. (Eds)]. (2005). *Plan de acción en biodiversidad de la cuenca del Orinoco – Colombia / 2005–2015 – Propuesta Técnica*, 100. Bogotá D.C., Colombie: Corporinoquia, Cormacarena, I.A.v.H, Unitrópico, Fundación Omacha, Fundación Horizonte Verde, Universidad Javeriana, Unillanos, WWF-Colombia, GTZ.

- Données sur le contrôle des ressources biologiques et sur les modes d'utilisation des ressources, décomposées par sexe
- Données sur le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources biologiques et des connaissances traditionnelles, décomposées par sexe – le partage des avantages entre les femmes et les hommes est-il équitable? Ces avantages sont-ils conçus de manière à répondre aux besoins des femmes?

Source: Sur la base de Hagen, R.T. 1999.

La décomposition par sexe des données quantitatives et qualitatives est une condition préalable pour l'état des lieux et l'évaluation sexospécifique. La précision des données est pourtant souvent négligée. Jusqu'à présent, lors de la préparation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, le travail sur les statistiques par sexe se limitait généralement à des données démographiques et à des informations sur le taux d'alphabétisme et sur l'utilisation de certaines ressources naturelles, de manière très fragmentée.

Importance des données décomposées par sexe

Les données décomposées par sexe sont des données classées par sexe, qui présentent les informations séparément pour les hommes et les femmes, les filles et les garçons. L'intégration de données décomposées par sexe offre plusieurs avantages: (1) cela souligne les différences de situation entre les femmes et les hommes, avec les évolutions au fil du temps; (2) cela permet d'identifier et de suivre l'impact des stratégies nationales sur les femmes et les hommes; (3) cela permet de mettre au point des solutions efficaces et avantageuses aussi bien pour les femmes que pour les hommes; (4) cela permet d'affecter les ressources de manière plus équitable pour les femmes et les hommes; (5) cela facilite le travail sexospécifique d'évaluation et de surveillance.⁵⁷

Il est clairement nécessaire d'établir une méthode de collecte des données plus systématique, décrivant véritablement les besoins et priorités des femmes dans le domaine de la conservation de la biodiversité. Ces données doivent être recueillies directement auprès des communautés. Il est essentiel d'aller au-delà de l'hypothèse générale selon laquelle les femmes sont d'accord avec les hommes. C'est à cause de cela en effet que l'on néglige souvent de demander aux femmes leur point de vue et d'en tenir compte de manière systématique. Cependant, comme le souligne Corner, il ne suffit pas de décomposer les données en fonction du sexe, étant donné que le cadre conceptuel et les instruments eux-mêmes sont biaisés. Il faudrait revoir intégralement le cadre et les processus de collecte des données du point de vue de la parité des sexes et inclure systématiquement les considérations de parité des sexes dans chaque instrument spécifique de collecte de données.⁵⁸

57 WomenWeb. "Sex-disaggregated data". Cf. http://v1010.womenweb.org.tw/Page_Show.asp?Page_ID=118

58 Corner, L. (2003). "From Margins to Mainstream, From Gender Statistics to Engendering Statistical Systems". Cf. <http://www.unifem-ecogov-apas.org/ecogov-apas/EEGKnowledgeBase/EngenderingNSS/Margins2Mainstream.pdf>

Liste de contrôle: Considérations basiques au sujet des données décomposées par sexe

- Toutes les statistiques sur la population sont-elles collectées et présentées selon un modèle décomposé par sexe?
- Des efforts spécifiques ont-ils été faits pour identifier les questions de parité des sexes et pour formuler des concepts et définitions tenant compte des différences entre femmes et hommes dans tous les aspects de leur vie?
- Les méthodes de collecte de données tiennent-elles compte des stéréotypes et des facteurs socioculturels qui nuisent à la collecte des données spécifiques à chaque sexe?
- La participation des femmes dans les activités de collecte des données est-elle équitable?

Source: Corner, L. 2003.

Les SPANB du Bhoutan reconnaissent que "... les systèmes de recherche et autres doivent intégrer les facteurs socioculturels et de parité des sexes dans la conception et la mise en œuvre des activités de recherche agricole sur les ressources phytogénétiques".⁵⁹

Les SPANB du Népal notent que "la reconnaissance des questions de parité des sexes et des systèmes de connaissance autochtones, notamment parmi les groupes les plus marginalisés, doit être intégrée dans les systèmes participatifs de gestion et de recherche".⁶⁰

Besoins des principaux éléments des stratégies pour l'état des lieux

Les activités d'état des lieux, qui font partie intégrante de l'élaboration des stratégies, doivent répondre aux besoins des principaux éléments des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.⁶¹ Il faut notamment examiner en détail les composants suivants: (1) besoins intersectoriels et ponctuels pour l'état des lieux; (2) conservation de la diversité biologique; (3) utilisation durable des ressources biologiques; (4) partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques; (5) prévention des risques biotechnologiques.

Besoins intersectoriels et ponctuels pour l'état des lieux

Certains besoins pour l'état des lieux sont communs à tous les éléments des stratégies. Ces besoins intersectoriels sont résumés ici afin d'éviter leur répétition. Il est cependant essentiel de les inclure dans tous les autres éléments des stratégies. La liste de contrôle suivante indique les éléments à prendre en considération dans chaque élément des stratégies.

59 Cf. SPANB Bhoutan. (2002) 113.

60 SPANB Népal. (2002). "Nepal Biodiversity Strategy". Népal: Ministère des Forêts et de la Conservation des sols, Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Népal.

61 Cf. Hagen, R.T. (1999) 14.

Liste de contrôle: Besoins intersectoriels pour l'état des lieux, du point de vue de la parité des sexes

L'état des lieux de tous les éléments des stratégies tient-il compte des questions suivantes:

- Cadres juridiques et politiques: L'état des lieux évalue-t-il les cadres juridiques et politiques afin de vérifier que l'égalité des sexes est explicitement incluse dans les objectifs et que leur impact différent sur les femmes et les hommes est pris en compte?
- Impact institutionnel: L'état des lieux analyse-t-il l'impact des services fournis par les institutions sur les femmes et les hommes?
- Capacité institutionnelle: L'état des lieux évalue-t-il les capacités institutionnelles et l'adéquation de la base de ressources humaines, notamment l'expertise nécessaire en matière de parité des sexes, les ressources financières allouées et l'équilibre entre les sexes au sein des ressources humaines?
- Organisation des institutions: L'état des lieux recueille-t-il des informations sur le principe d'égalité des sexes appliqué dans le fonctionnement des institutions?
- Degré d'intégration de la parité des sexes au niveau des programmes et projets : L'état des lieux évalue-t-il l'adéquation de l'intégration de la parité des sexes dans les programmes et projets passés et en cours, pour toutes les stratégies de conservation sectorielles et intersectorielles?
- Instruments internationaux: L'état des lieux vérifie-t-il que tous les éléments des politiques sont conformes aux cadres relatifs aux droits de l'homme, aux engagements nationaux et internationaux tels qu'Action 21, la CDB, le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discriminations contre les femmes (CEDCF), etc. (pour une liste complète des accords internationaux et autres documents, se reporter à l'Annexe 2)?

Il existe cependant aussi des problèmes ponctuels et des situations particulières à prendre en compte, que chaque pays doit analyser et traiter de manière adéquate lors de la phase d'état des lieux.⁶²

Conservation de la diversité biologique et utilisation durable

Ces éléments des stratégies et plans d'actions nationaux sont regroupés dans un seul et même chapitre, compte tenu de leurs besoins similaires en ce qui concerne l'état des lieux. Les listes de contrôle fournies pour la conservation et l'utilisation durable permettent d'évaluer les besoins des sept programmes de travail thématiques en termes d'état des lieux.⁶³ L'état des lieux consiste principalement à: (a) recueillir les informations nécessaires pour définir les priorités nationales en ce qui concerne la conservation de la diversité biologique; (b) recueillir des informations sur les menaces pour la diversité biologique; et (c) comprendre les causes de ces menaces.

a. Définition de priorités pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable

Les critères potentiels pour la définition des priorités peuvent être regroupés en deux catégories: d'une part les critères scientifiques et écologiques, d'autre part les critères socio-économiques. Les priorités socio-économiques des hommes et des femmes par rapport à leur cadre environnemental sont souvent différentes, compte tenu du fait qu'ils utilisent des ressources biologiques différentes, d'une manière différente. Il est donc essentiel que les critères définis reflètent les besoins et intérêts aussi bien des hommes que des femmes. La discussion sur ces critères, qui est la première étape de la phase d'état des

62 Par exemple, durant le génocide au Rwanda, de nombreux centres de documentation et bases de données contenant des informations sur la diversité biologique au Rwanda ont été partiellement voire complètement détruits. Lors de la phase d'état des lieux au Rwanda, une étude spéciale a donc été réalisée pour vérifier ce qui avait été perdu, ce qui restait et quelles données conservées à l'étranger pouvaient être rapatriées (Hagen, R.T. 1999).

63 Diversité biologique agricole, diversité biologique des terres arides et subhumides, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique insulaire, diversité biologique marine, diversité biologique des montagnes. Cf. <http://www.cbd.int/programmes/>

lieux, doit impliquer autant de parties prenantes que possible, en veillant tout particulièrement à inclure des femmes.

Liste de contrôle: Définition des priorités du point de vue de l'égalité des sexes

- Les critères ont-ils été définis selon des méthodes garantissant la participation des femmes?
- La participation des femmes est-elle enregistrée?
- Les critères reflètent-ils bien et répondent-ils aux besoins et intérêts des femmes?

b. Menaces et pressions sur la diversité biologique et l'utilisation durable

Cette phase a pour but d'identifier les menaces anthropogènes et non-anthropogènes. En ce qui concerne les menaces résultant de l'activité humaine, il faut étudier de manière approfondie quelle utilisation les gens (hommes et femmes, filles et garçons) font des ressources biologiques et pourquoi.

*Les SPANB du Mali révèlent que certains produits forestiers, tels que le baobab, le jujube, le palmier doum et le karité, sont principalement récoltés par les femmes et les enfants. Il y est également souligné que ces activités mettent en péril le développement et la régénération de ces produits forestiers, étant donné qu'ils sont souvent récoltés avant maturité ou en mutilant des arbres.*⁶⁴

*Les SPANB de Guinée révèlent que les techniques traditionnelles consomment de grandes quantités de palétuviers (Kinsi): environ 530 tonnes par an. Cette activité est contrôlée par les femmes.*⁶⁵

*Les SPANB de l'Île Maurice indiquent que la pêche non durable du poulpe, qui entraîne une perte de diversité biologique marine et en eau douce, est principalement réalisée par les femmes: "Bien que la pêche du poulpe soit très importante, en particulier pour les femmes pêcheuses, le rendement maximum durable pour le poulpe est d'ores et déjà dépassé (Genave 2000)".*⁶⁶

*Les SPANB du Bhoutan soulignent le rôle très important des femmes dans la diversité biologique agricole: "Dans tous les systèmes de production, les femmes sont intimement associées aux cultures dont elles s'occupent et sont donc plus informées sur le potentiel phytogénétique et sur les principaux facteurs environnementaux. [...] Leur liberté et leur sécurité sont étroitement liées à la valeur génétique des ressources cultivées".*⁶⁷

D'après les SPANB du Zimbabwe, "... les femmes ont joué un rôle essentiel dans la conservation de la diversité biologique agricole, étant donné qu'elles constituent 75 pourcent de la population de petits exploitants agricoles du pays. Elles ont sélectionné les semences offrant les caractéristiques souhaitées (couleur, taille, stabilité génétique, tolérance aux maladies, goût) et de bonnes qualités pour la plantation. Par ailleurs, elles ont choisi des "cultures féminines"

64 SPANB Mali. (2001). "Stratégie Nationale en Matière de Diversité Biologique". Mali: Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

65 SPANB Guinée. (2002). "Strategy and Action Plan for Biological Diversity", 23. Guinée: Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement.

66 SPANB Île Maurice. (2006). "National Biodiversity Strategy and Action Plan (2006-2015)", 102. République de Maurice.

67 Cf. SPANB Bhoutan. (2002) 67.

telles que les arachides, les citrouilles, les légumes-feuille, les haricots, les concombres et les patates douces, ce qui a eu pour effet d'augmenter la diversité biologique et la sécurité alimentaire sur l'exploitation. Ces cultures nécessitent beaucoup de précision et de patience pour la plantation, le sarclage, la récolte, le traitement, la conservation et la préparation culinaire.⁶⁸

Liste de contrôle: Menaces pour la conservation et l'utilisation durable, causes sous-jacentes du point de vue de la parité des sexes

Il convient de répondre aux questions suivantes à l'aide de données décomposées par sexe:

- Quels composants de la diversité biologique utilisent les femmes et les hommes?
- Comment sont-ils utilisés (quelles activités) par les femmes et les hommes?
- Quelles ressources les femmes et les hommes contrôlent-ils? De quel type de contrôle s'agit-il?
- Les activités réalisées par les femmes et par les hommes sont-elles durables?
- Quelles sont les tendances en ce qui concerne les utilisations de la diversité faites par les femmes et les hommes?
- Quelles sont les menaces pour une utilisation durable par les femmes et les hommes?
- Quelles sont les causes sous-jacentes (socio-économiques, culturelles et autres) de ces menaces qui ont une influence sur les femmes et les hommes?

c. Causes sous-jacentes des menaces et pressions sur la diversité biologique et l'utilisation durable

Afin de traiter les pratiques non durables des différents groupes sociaux, il faut analyser de manière approfondie et révéler le réseau complexe de causes sous-jacentes. Ces causes peuvent être très diverses et de nature culturelle, économique ou politique: faibles revenus, illettrisme, accès limité aux outils financiers, infrastructures insuffisantes, faible sensibilisation à l'importance de la diversité biologique, ressources humaines insuffisantes, valeurs et pratiques traditionnelles, etc. Pour réussir l'intégration de la parité des sexes, il est nécessaire de comprendre toutes les causes socio-économiques, culturelles et autres qui sous-tendent les activités menées par les femmes et les hommes.

*Les SPANB du Mali identifient la pauvreté comme l'une des causes sous-jacentes qui poussent les femmes et les hommes à surexploiter les ressources biologiques.*⁶⁹

*Les SPANB du Togo citent, parmi les causes de menaces liées aux inégalités sociales, le temps de plus en plus important passé par les femmes à travailler.*⁷⁰

*Les SPANB de l'Allemagne soulignent que les femmes jouent un rôle décisif dans la détermination de la demande de produits respectueux de l'environnement, en raison de leur sensibilisation aux questions environnementales et de santé.*⁷¹

Les SPANB de l'Algérie reconnaissent le rôle crucial des femmes dans la gestion des jardins. Ils considèrent que la diminution du nombre de jardins tenus par des femmes constitue une menace pour la diversité biologique agricole, et que cette tendance est due à l'urbanisation

68 SPANB Zimbabwe. (2000). "Zimbabwe National Biodiversity Strategy and Action Plan", 102. Zimbabwe: Ministère de l'Environnement et du Tourisme.

69 Cf. SPANB Mali. (2001).

70 SPANB Togo. (2003). "Stratégie de Conservation et d'Utilisation Durable de la Diversité Biologique", 40. Togo: Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.

71 SPANB Allemagne. (2007). "National Strategy in Biological Diversity". Allemagne: adopté par le Cabinet.

croissante. Ils soulignent également que cela entraîne une perte de revenus, crée une main d'œuvre inoccupée et porte préjudice à l'équilibre de l'agriculture dans son ensemble.⁷²

Accès et partage des avantages

Du point de vue de l'équité sociale, la question de l'Accès⁷³ et Partage des Avantages⁷⁴ découlant de l'utilisation des ressources biologiques est cruciale: la situation socio-économique de l'ensemble de la population, femmes et hommes confondus, dépend fortement des ressources biologiques et des CT auxquels ils ont accès et de la part qu'ils retirent des avantages générés. L'un des principaux objectifs sociaux des SPANB devrait donc être de corriger les inégalités existantes en termes d'APA.

Du point de vue de la parité des sexes, le partage équitable des avantages implique non seulement de corriger les inégalités d'accès et de répartition des avantages, mais aussi de mettre au point et d'identifier des avantages qui répondent aux intérêts et besoins des femmes, pour leur donner la possibilité d'améliorer leur position socio-économique.⁷⁵

La phase d'état des lieux de l'APA a pour but de recueillir des données sur tous les facteurs qui ont une influence sur l'égalité de l'APA entre les femmes et les hommes. La phase d'état des lieux doit permettre de savoir si l'égalité des sexes est garantie par le cadre juridique et politique, et notamment par les mesures législatives, les politiques, les réglementations, etc. liées à l'APA. Il est également nécessaire de recueillir des données sur le droit coutumier, sur les pratiques et sur les usages locaux afin d'identifier les inégalités existantes. Les besoins et intérêts des femmes en ce qui concerne les ressources génétiques et les CT doivent être étudiés par le biais d'analyses et de discussions. Afin d'éviter tout détournement de propriété intellectuelle, il est de rigueur de recueillir des informations décomposées par sexe sur l'origine des ressources biologiques et des CT (divulgaration de l'origine). En ce qui concerne le partage des avantages, les données décomposées par sexe doivent décrire les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources biologiques et des CT.

Liste de contrôle: État des lieux sexospécifique de l'accès et du partage des avantages

Les réponses aux questions doivent se fonder sur des données décomposées par sexe:

- Cadre juridique national: Les exigences des accords internationaux tels qu'Action 21, la CDB, le Comité pour l'élimination de toutes formes de discriminations contre les femmes (CEDCF), etc., en termes de parité des sexes sont-elles respectées (voir Annexe 2)?
- Cadre politique: L'égalité des sexes est-elle intégrée dans le cadre politique?
- Droit coutumier: Le droit coutumier respecte-t-il et assure-t-il l'égalité entre les hommes et les femmes?
- Pratiques et usages locaux: Les pratiques locales respectent-elles et garantissent-elles l'égalité des sexes?
- Divulgaration de l'origine: Les données comprennent-elles des informations sur l'origine des ressources biologiques et des connaissances traditionnelles? Quelles ressources biologiques et quelles CT sont détenus par les femmes et par les hommes?
- Partage des avantages: Les femmes et les hommes retirent-ils les mêmes avantages (monétaires et non monétaires) de l'utilisation des ressources biologiques et des CT? Les avantages sont-ils conçus de manière à répondre aux besoins des femmes?

72 SPANB Algérie. (1997). "Stratégie Algérienne et Plan d'Action Nationale d'Utilisation Durable de la Biodiversité", 146. Algérie: République Algérienne Démocratique et Populaire, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

73 L'accès est défini comme la possibilité de participer, d'utiliser et de bénéficier des ressources; dans ce cas particulier, les ressources biologiques et les connaissances traditionnelles.

74 Les avantages sont les récompenses économiques, sociales, politiques et psychologiques provenant de l'utilisation des ressources

75 Cf. Rodríguez, G. *et al.* (2004) 25.

Il faut donc recueillir et analyser des informations sur différents aspects, tels que: les systèmes de possession des terres, les crédits, les nouvelles technologies, les biotechnologies, les droits de propriété intellectuelle, l'utilisation des variétés de culture modernes, les programmes environnementaux, les droits d'exploitation des ressources, etc.

Dans les SPANB de Bolivie, le régime d'APA repose sur la création d'opportunités et de possibilités pour assurer une égalité sociale et des sexes, avec des mécanismes clairement définis et une sécurité juridique pour les utilisateurs et les bénéficiaires.⁷⁷

Les SPANB du Kenya et du Zimbabwe indiquent qu'il existe des inégalités entre les sexes en ce qui concerne l'accès aux terres et la propriété des terres. Les SPANB du Kenya indiquent que les terres sont la principale ressource naturelle du pays et reconnaissent que bien que les lois nationales n'empêchent pas les femmes de détenir des terres, il leur est tout de même très difficile de posséder des terres.⁷⁸ Au Zimbabwe, les systèmes traditionnels et de possession des terres ne permettent pas aux femmes de posséder des terres, ce qui a un impact négatif sur la position des femmes dans la société.⁷⁹

Selon le résumé des SPANB du Cameroun, l'inégalité du partage des revenus générés par les ressources biologiques entre les différentes parties prenantes est due aux causes sous-jacentes suivantes: "...l'absence de décentralisation de la gestion des ressources biologiques, à quoi s'ajoutent des informations et une sensibilisation inadéquates en matière d'environnement et de conservation, ainsi qu'une participation insuffisante des populations autochtones, en particulier les femmes, dans le processus de gestion".⁸⁰

Les SPANB de Zambie identifient les inégalités existantes entre les femmes et les hommes comme l'une des causes d'iniquité en termes d'APA.⁸¹

Liste de contrôle: Besoins des stratégies sexospécifiques de prévention des risques biotechnologiques pour l'état des lieux

- Données sur les utilisateurs potentiels et actuels OVM, décomposées par sexe – quels OVM sont utilisés, en théorie ou en pratique, par les femmes et par les hommes?
- Données sur l'évaluation des risques, décomposées par sexe – à quel type de risques sont confrontés les femmes et les hommes?
- Données sur le cadre juridique, politique et institutionnel, décomposées par sexe – y a-t-il une promotion de l'égalité des sexes?
- Données sur les connaissances des femmes et des hommes au sujet des OVM, décomposées par sexe – type et niveau de connaissances des femmes et des hommes?
- Données relatives à l'accès aux informations sur les introductions et les risques des OVM, décomposées par sexe.

77 SPANB Bolivie. (2001). "Estrategia Nacional de Conservación y Uso Sostenible de la Biodiversidad", 112. La Paz, Bolivia: Ministerio de Desarrollo Sostenible y Planificación.

78 Cf. SPANB Kenya. (2000) 10.

79 Cf. SPANB Zimbabwe. (2000) 8.

80 SPANB Cameroun. (1999). "Biodiversity Status Strategy and Action Plan", xiv. Yaoundé: Gouvernement du Cameroun.

81 SPANB Zambie. (2003). "National Biodiversity Strategy and Action Plan", 44. Zambie: Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles.

Prévention des risques biotechnologiques

La CDB a abordé la question des biotechnologies dans le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, adopté en 2000. Selon ce protocole, chaque pays doit mettre en place des politiques nationales et des capacités institutionnelles pour l'accès et la gestion des risques associés aux biotechnologies. Étant donné que les femmes et les hommes ont souvent des besoins, des connaissances, des perceptions et des points faibles différents en termes de prévention des risques biotechnologiques, il convient d'explorer ces différences pendant la phase d'état des lieux.

La mise au point d'une stratégie efficace pour la prévention des risques biotechnologiques implique de bien comprendre quelles institutions, quels groupes et quelles personnes utilisent ou pourraient utiliser les différents types d'OVM, et dans quel but.⁸² Il faut également étudier les modes d'utilisation différents des femmes et des hommes.

L'évaluation des risques liés à l'utilisation actuelle et aux utilisations prévues pour les biotechnologies doit identifier les différents points faibles des femmes et des hommes. Il est également nécessaire d'identifier le niveau de connaissance et d'information dont disposent les utilisateurs actuels et potentiels d'OVM (femmes et hommes), avec des données décomposées par sexe.

Dans les SPANB de la République centrafricaine, les femmes sont identifiées comme le principal groupe bénéficiaire des activités liées aux biotechnologies en termes de création de capacités, de prévention des risques et de développement de technologies locales.⁸³

2.2.1.3 Développement de la stratégie

L'état des lieux et l'évaluation sexospécifique de la diversité biologique nationale fournissent les informations nécessaires en ce qui concerne les relations des femmes et des hommes avec les composants de la diversité biologique. Il faut cependant noter que les informations issues de l'état des lieux constituent un outil plutôt qu'une fin en soi. Les points de départ essentiels pour l'intégration de la parité des sexes dans le processus d'élaboration des stratégies sont les suivants: (1) faire de l'égalité des sexes l'un des objectifs intersectoriels de la stratégie nationale; (2) mener l'élaboration de la stratégie sur un mode participatif, en permettant aux femmes de participer de manière équitable.

Participation

En ce qui concerne la participation, il est absolument nécessaire de définir la signification de ce terme: "la participation est un processus social qui consiste pour les différents membres de la population, au nom de leurs propres intérêts (classe, groupe, sexe, entre autres), à participer directement ou par le biais de leurs représentants à la mise en place des différents aspects de la vie en communauté".⁸⁴

L'une des inégalités les plus importantes entre les femmes et les hommes est le manque de participation des femmes aux processus décisionnels concernant leur vie et leur communauté.⁸⁵ On part souvent du principe que les femmes sont d'accord avec les dirigeants de la communauté ou qu'une seule femme,

82 Cf. Hagen, R.T. (1999) 20.

83 SPANB République centrafricaine. (2000). "Stratégie Nationale et Plan d'Action en Matière de Diversité Biologique", 130. République centrafricaine: Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches.

84 Cf. Aguilar, L. *et al.* (2002) 32.

85 *Ibid.*, 33.

comme par exemple la femme d'un dirigeant de la communauté, peut représenter toutes les femmes. Pour mettre au point une stratégie participative, il faut garder à l'esprit que les communautés ne sont pas constituées d'un groupe homogène et qu'il existe des différences aussi parmi les femmes. Il faut bien comprendre que la seule présence de femmes ne suffit pas à garantir les avantages de la stratégie participative. Pour cela, il faut que leurs opinions, leurs besoins et leurs intérêts soient exprimés, étudiés et pris en compte.⁸⁶

Les principaux avantages de la participation des femmes sont les suivants: (1) compréhension des activités menées par les femmes; (2) compréhension des besoins et intérêts des femmes; (3) incorporation des savoirs détenus par les femmes.

Dans le domaine de la foresterie, les SPANB du Burkina Faso soulignent le besoin de faire participer des groupes de femmes, compte tenu de leur disponibilité pour les initiatives de développement locales et de leur rôle dans la transmission des savoirs aux jeunes.⁸⁷

Extrait des SPANB du Cambodge au sujet de l'importance de la participation des femmes : "L'expérience a démontré qu'une représentation équitable des sexes, une implication et une participation des communautés locales et des parties prenantes concernées sont des conditions préalables essentielles pour la réussite des initiatives de conservation et d'utilisation durable des ressources. Il est désormais reconnu que la participation des femmes aux processus décisionnels et à la gestion active des ressources de la communauté est cruciale pour le bon développement des foyers et des communautés locales". L'objectif consiste à "encourager et soutenir la participation des femmes, des groupes minoritaires, des communautés locales, des groupes religieux, des ONG et du secteur privé dans les projets de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique".⁸⁸

Les SPANB de la Bolivie évoquent la consultation publique de la Fédération nationale de femmes Bartolina Sisa et du Centre pour les femmes autochtones de Bolivie.⁸⁹

Stades et étapes de l'élaboration des stratégies

Le processus d'élaboration des stratégies et les méthodologies participatives employées peuvent varier fortement d'un pays à un autre, étant donné que les besoins et priorités d'une petite île ne sont pas les mêmes que ceux d'un état fédéral. Les étapes présentées ici peuvent être adaptées en fonction des besoins.

Premier atelier national

Dans le cadre du premier atelier national, les deux points suivants sont essentiels du point de vue la parité des sexes: (1) définir les objectifs et priorités des SPANB; (2) inviter des organisations disposant d'une expertise en matière de parité des sexes et s'assurer la participation de groupes de femmes.

Priorités et objectifs

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ SPANB Burkina Faso. (1999). "Stratégie National et Plan d'Action du Burkina Faso en Matière de Diversité Biologique", 52. Ouagadougou, Burkina Faso: Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement.

⁸⁸ SPANB Cambodge. (2002). "Cambodia National Biodiversity Strategy and Action Plan", 65. Cambodge: Ministère de l'Environnement.

⁸⁹ Cf. SPANB Bolivie. (2001) 163.

Il est extrêmement important d'identifier les priorités et les objectifs, étant donné que la stratégie peut être considérée comme la voie qui mène à ces objectifs: il y a peu de chances que la stratégie nationale pour la diversité biologique favorise l'égalité des sexes si aucune disposition n'est explicitement prévue. Étant donné que la parité des sexes n'est pas un élément de la stratégie à part entière mais plutôt une question intersectorielle qui doit être intégrée dans tous les éléments et tous les secteurs, il faut impérativement la faire figurer parmi les priorités et les objectifs et indiquer clairement dans le texte sa nature intersectorielle.

Liste de contrôle: Priorités et objectifs – l'égalité des sexes est-elle incluse dans la stratégie et le plan d'action nationaux pour la diversité biologique?

"La promotion de l'égalité des sexes fait partie des priorités et objectifs intersectoriels de ces SPANB. Par conséquent, elle doit être incluse dans tous les thèmes des stratégies et plans d'action"

Les informations recueillies sur les inégalités entre les sexes doivent être présentées dans la description du contexte socio-économique associé aux éléments de la stratégie. **L'objectif est de transposer les résultats de la phase d'état des lieux concernant les inégalités entre femmes et hommes en objectifs de promotion de l'égalité des sexes.**

Il est très important de définir les priorités et les stratégies nationales sur un mode aussi participatif que possible. Pour bénéficier du soutien de l'ensemble des parties prenantes, il faut trouver un consensus sur l'objectif d'égalité des sexes et bien expliquer les raisons de son introduction.

Les SPANB du Burkina Faso introduisent une section "Parité des sexes et développement" dans le chapitre "Objectifs et options stratégiques", comme une démarche à adopter pour veiller à ce que la contribution des femmes au développement et à la gestion des ressources naturelles soit considérée à sa juste valeur.⁹⁰

Dans les SPANB de l'Inde, la participation est citée parmi les principaux objectifs de la stratégie: "Obtenir la participation des gouvernements, des états, des communautés, des personnes, des ONG, des acteurs industriels et des autres parties prenantes, y compris les femmes, pour la conservation et l'utilisation durable des composants de la diversité biologique".⁹¹

Qui inviter au premier atelier national?

Évaluation participative du point de vue de la parité des sexes (EPPS)

Il s'agit du "processus systématique visant à identifier une situation donnée et sa cause, en recueillant des informations grâce à l'intervention et aux diverses opinions des personnes concernées par cette situation. Celles-ci ne sont pas considérées comme un groupe homogène mais reconnues en tant que femmes et hommes, avec des perceptions, des réalités et des besoins différents en fonction de leur sexe, de leur âge et de leur condition sociale. En d'autres termes, ce processus révèle les relations de pouvoir au sein de la communauté".

Source: Aguilar et al., 2002.

90 Cf. SPANB Burkina Faso. (1999) 46.

91 SPANB Inde. (1999). "National Policy and Macro Level Action on Biodiversity", 12. New Delhi, Inde: Gouvernement de l'Inde, Ministère de l'Environnement et des Forêts.

Parmi les personnes et institutions invitées au premier atelier national, il faut inclure les principaux groupes d'intérêt dans le domaine de la conservation de la diversité biologique. En ce qui concerne l'égalité des sexes, il faut convier des représentants du secteur gouvernemental (ministère chargé de la promotion de la femme ou entité équivalente) et des organisations de la société civile spécialisées dans l'égalité des sexes.

Travail sur le terrain

Liste de contrôle: Liste des parties prenantes potentielles disposant d'une expertise en matière de parité des sexes

Les organisations suivantes sont-elles invitées?

- Correspondants d'autres ministères ou départements pour la parité des sexes
- Partenaires du développement avec un mandat pour l'égalité des sexes
- Économiste gouvernemental ou indépendant disposant d'une expertise en matière de parité des sexes
- Représentants masculins et féminins des intérêts du secteur privé
- Organisation de coordination des ONG œuvrant en faveur des femmes
- ONG ou groupes de pression disposant d'une expertise en matière de parité des sexes
- ONG ou groupes communautaires représentant les intérêts des hommes en termes de parité des sexes
- ONG sectorielles concernées ou pertinentes qui ont des intérêts ou une expérience dans les questions de parité des sexes
- Militants ou groupes de défense des droits de l'homme
- Groupes de réflexion ou analystes politiques ayant de l'expérience et une expertise des questions de parité des sexes
- Universitaires ou chercheurs issus de départements universitaires chargés d'étudier la parité des sexes

Source: PNUD, 2006.

Composition des équipes sur le terrain

À ce stade, la connaissance de la structure locale de parité des sexes, des relations entre les femmes et les hommes et donc l'expertise en matière de parité des sexes sont des facteurs clés de réussite. Il est essentiel que l'équipe sur le terrain ait une idée très claire de ce qui peut fonctionner du point de vue de l'égalité des sexes, tant au niveau stratégique que collectif et individuel.

Identification des groupes de parties prenantes lors du travail sur le terrain

Les femmes doivent être considérées comme l'un des principaux groupes de parties prenantes, à importance égale avec les hommes. Lors du travail sur le terrain, les groupes de femmes doivent être identifiés et contactés au niveau local. Il faut également prendre en compte les "espaces féminins" traditionnels, c'est-à-dire les écoles, les points d'eau, les terres agricoles. Les organisations de femmes peuvent être d'une grande aide pour prendre contact avec les femmes au niveau local.

Diagnostiques participatifs et identification des options

Parmi les compétences les plus cruciales pour l'élaboration participative des stratégies, on peut donc citer les compétences de facilitation et de communication, ainsi que l'expertise spécifique pour mener

l'approche participative et équité des sexes APES.⁹² Les techniques employées doivent tenir compte des conditions spéciales des femmes, de leurs capacités, de leurs compétences, du temps disponible et des normes culturelles existantes, afin d'adopter des stratégies permettant aux femmes de participer pleinement et efficacement au processus.

Liste de contrôle: Approches participatives et équité des sexes – principales questions à traiter

- Les déséquilibres de pouvoir existant entre les femmes et les hommes sont-ils traités?
- Les relations entre les femmes et leurs proches masculins au sein du foyer et de la famille sont-elles prises en compte?
- Les diverses contraintes pesant sur la participation des femmes sont-elles comprises et traitées?
- Les différences entre les femmes et les hommes en termes de possibilités de participation sont-elles traitées? Les mesures nécessaires ont-elles été prises pour équilibrer la participation?
- Les différences entre les femmes et les hommes en termes d'avantages perçus de la participation sont-elles traitées? Des informations ont-elles été fournies aux femmes en ce qui concerne les coûts et avantages de la participation?

Source: Woroniuk et Schalkwyk, 1998.

Quelles que soient les techniques participatives choisies, certaines questions doivent systématiquement être prises en compte lors des évaluations participatives avec des femmes.⁹³ Toute négligence envers les facteurs décrits ci-dessous peut entraîner l'échec de la méthodologie appliquée.

Compte tenu des relations établies au sein du foyer et de la famille, certaines femmes peuvent avoir du mal à s'exprimer face à des proches de sexe masculin, comme par exemple leur mari, leur père ou leur frère. De plus, certaines femmes peuvent ne pas souhaiter évoquer les problèmes familiaux en public, même s'ils sont pertinents du point de vue de la conservation - par exemple les questions liées à la répartition des activités et des tâches du foyer.

Les tâches domestiques et les soins aux enfants sont souvent principalement affectés aux femmes, ce qui rend difficile leur participation aux réunions. Il faut donc envisager de choisir des horaires appropriés et d'organiser des solutions pour la garde des enfants afin de s'assurer la participation des femmes.

Il faut tenir compte du fait que les capacités de participation des femmes sont différentes. Étant donné que les femmes font depuis longtemps l'objet d'une certaine exclusion sociale et que les points de vue des hommes sont biaisés par leur éducation, il peut s'avérer nécessaire d'investir dans la création de capacités pour assurer une pleine participation des femmes au processus d'élaboration des SPANB. Autre aspect important: il faut veiller à ce que les informations sur la consultation parviennent jusqu'aux femmes, que la communication leur soit accessible et claire.

Différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la perception des avantages de la participation. Les femmes et les hommes peuvent avoir des attentes différentes en ce qui concerne les coûts et avantages de la participation à l'élaboration des SPANB.⁹⁴

92 Autres ressources sur les évaluations participatives APES: About Fishermen, Fisherwomen, Oceans And Tides: A Gender Perspective In Marine-Coastal Zones, Diversity makes the difference – Actions to guarantee gender equity in the application of the Convention on Biological Diversity and Seek...and Ye Shall Find – Participatory Appraisals with a Gender Equity Perspective. Ce document est également disponible en anglais et en espagnol. Voir: www.genderandenvironment.org.

93 Woroniuk, B. et Schalkwyk, J. (1998). *Participation, Governance and Political Systems*, 1. Stockholm, Suède: SIDA.

94 *Ibid.*

En ce qui concerne les diagnostics participatifs et l'analyse des options, la Liste de contrôle: *Consultation des parties prenantes du point de vue de la parité des sexes* récapitule les principales questions à poser pour veiller à ce que la participation soit efficace.

Liste de contrôle: Consultation des parties prenantes du point de vue de la parité des sexes

- Participation des parties prenantes – Une participation efficace des femmes est-elle assurée afin de mieux identifier les problèmes?
- Les femmes participent-elles à l'analyse des causes directes et indirectes des problèmes?
- En tant que groupe important de parties prenantes, les femmes ont-elles la parole dans le cadre de la définition des objectifs?
- Implique-t-on les femmes dans l'identification des options envisageables pour atteindre les objectifs?
- Les besoins et intérêts des femmes sont-ils pris en considération au même titre que ceux des hommes lors de l'analyse des avantages et inconvénients des différentes options?

Au Népal, des groupes distincts ont été organisés pour les femmes et les hommes, afin de garantir une participation efficace des femmes dans le processus d'élaboration des SPANB.⁹⁵ De même, dans l'île de Niue, des ateliers ont été organisés pour les femmes lors de l'élaboration du SPANB.⁹⁶

Identifier les représentantes des femmes au niveau local pour les ateliers régionaux

Des représentantes des femmes doivent être sélectionnées pour participer au dialogue à l'échelle régionale. Si nécessaire, leur participation doit être facilitée par des mesures d'égalité (préparation pour les activités, formation, création de capacités, aide à la garde des enfants, sécurité, transport, environnement favorable, etc.).

Liste de contrôle: Sélection des représentantes des femmes pour les ateliers régionaux

- Des représentantes des groupes de femmes ont-elles été sélectionnées pour participer aux ateliers régionaux?
- Des mesures sont-elles prises pour soutenir la participation des représentantes des groupes de femmes?

Les ateliers régionaux

Selon les normes d'équité et d'égalité des sexes, les femmes doivent participer à ces réunions. Le facilitateur doit souligner l'importance de la participation des femmes et veiller à ce qu'elles puissent exposer leurs points de vue et participer aux discussions. Cela signifie que leurs opinions doivent être prises en compte et reflétées dans la stratégie adoptée.

95 Cf. SPANB Népal. (2002).

96 Cf. SPANB Niue. (2001) 7.

Liste de contrôle: Représentation des femmes lors des ateliers régionaux

- Les groupes de femmes sont-ils représentés?
- Les représentantes des groupes de femmes reçoivent-elles la considération et l'attention requises?
- Les opinions des femmes sont-elles prises en compte dans les discussions et reflétées dans les textes adoptés?
- L'équilibre entre les sexes est-il assuré lors des ateliers?
- La participation des femmes est-elle soutenue? Les mesures nécessaires en matière d'égalité des sexes sont-elles prises?

Aux Maldives, cinq ateliers régionaux ont eu lieu, avec une large participation des parties prenantes et notamment des groupes de femmes.⁹⁷

Élaboration des stratégies dans la capitale du pays

Le ministère chargé de la promotion de la femme ou une entité équivalente doit participer activement aux activités d'élaboration des stratégies. La parité des sexes étant une question intersectorielle, il faut, si nécessaire, convier un expert de la parité des sexes à participer aux discussions avec les autres ministères sectoriels.

Dans le cadre des stratégies nationales pour la diversité biologique, il faut introduire de nouveaux mandats institutionnels, des politiques et des lois, et réviser les dispositions existantes. Ces nouvelles activités réglementaires donnent l'opportunité d'inclure l'équité et l'égalité des sexes parmi les objectifs. Cela renforce la cohérence entre les différents secteurs et contribue à l'adoption d'une approche complète de la parité des sexes.

Liste de contrôle: Deuxième atelier national

- La représentation des femmes est-elle assurée à l'issue du premier atelier national et des ateliers régionaux, y compris au niveau commercial, civil et gouvernemental?
- L'égalité des sexes est-elle l'un des principaux critères pour l'évaluation des options et des conditions d'approbation?

Deuxième atelier national

La représentation des femmes doit être assurée tant au niveau des régions que de la capitale, avec des participantes issues du secteur commercial, civil et gouvernemental. Comme toutes les parties prenantes, les femmes doivent avoir la possibilité de présenter leurs points de vue sur les différentes options.

La réalisation d'une analyse de la parité des sexes doit être une condition préalable pour l'examen des alternatives politiques dans le cadre de la formulation de la stratégie nationale. Il faut comprendre que les considérations de parité des sexes ne sont pas une option facultative mais bel et bien une condition préalable essentielle pour l'efficacité et la pérennité du processus, ainsi qu'un élément de liaison avec la lutte contre la pauvreté et les autres ODM. La parité des sexes doit donc être l'un des principaux critères pour l'évaluation des options et non une question secondaire.

⁹⁷ SPANB Maldives. (2002). "National Biodiversity Strategy and Action Plan of the Maldives", 16. République des Maldives. Ministère de l'Intérieur, du Logement et de l'Environnement.

Finalisation de la stratégie nationale

Suite au deuxième atelier national, l'ensemble de l'équipe de planification doit se réunir pour examiner les résultats de l'atelier. Si les questions de parité des sexes ont été prises en compte pendant toute la phase de planification, il ne sera pas difficile à ce stade d'inclure la parité des sexes dans la stratégie.

Liste de contrôle: Finalisation de la stratégie nationale

- Une approche systématique est-elle appliquée pour inclure la parité des sexes?
- L'égalité des sexes est-elle prise en compte lors de l'élaboration des sections "générales"?
- Utilise-t-on des données décomposées par sexe?
- L'ensemble des stratégies abordent-elles, de manière directe ou indirecte, les inégalités entre les sexes?
- Utilise-t-on un langage tenant compte des spécificités des sexes?

Prise en compte systématique de la parité des sexes lors de la finalisation du texte

Il est essentiel de comprendre que pour intégrer la parité des sexes, il ne suffit pas de mentionner quelques organisations disposant d'un mandat en matière d'égalité des sexes parmi les parties prenantes ou d'ajouter une simple phrase sur l'intégration de la parité des sexes. Lors de la rédaction du texte de la stratégie nationale, il faut se poser la question suivante pour chaque chapitre: "A-t-on abordé la parité des sexes? Les stratégies et actions proposées favorisent-elles l'égalité des sexes ou creusent-elles les écarts qui existent entre les sexes?" Si le processus proposé dans les présentes Directives a été suivi, l'équipe de planification dispose des informations nécessaires pour atteindre à la fois les objectifs de conservation et les objectifs d'égalité des sexes.

Utilisation des données décomposées par sexe obtenues lors de l'état des lieux

La phase d'état des lieux doit être présentée de manière rigoureuse dans chaque stratégie sectorielle, à l'aide des données décomposées par sexe. Malheureusement, on ne dispose pas toujours de données complètes. Dans ce cas-là, la phase d'état des lieux doit identifier les éventuelles lacunes au niveau des données. Les résultats doivent être présentés de manière à identifier les problèmes qui peuvent être résolus. Les données décomposées par sexe sur les ressources biologiques utilisées par les femmes et par les hommes, sur les activités qui menacent la conservation et sur les raisons pour lesquelles les femmes et les hommes mènent de telles activités fournissent aux planificateurs les informations dont ils ont besoin à la fois sur l'utilisation des ressources biologiques et sur les inégalités entre les sexes.

La parité des sexes en tant que critère intersectoriel pour l'élaboration des stratégies sectorielles

L'équipe de planification doit adopter l'approche sur la parité des sexes à l'échelle intersectorielle. La parité des sexes doit devenir un critère pour l'élaboration des stratégies et des activités: en effet, la conservation peut être réalisée de nombreuses manières différentes mais la plupart d'entre elles ne favorisent pas l'égalité des sexes. L'engagement vis-à-vis de l'égalité des sexes doit être présent dès la conceptualisation des différentes activités.

Il existe deux manières de traiter la question de la parité des sexes dans les stratégies. Tout d'abord, certains éléments des stratégies peuvent directement favoriser l'égalité des sexes. Il est par exemple possible de réviser certaines lois discriminatoires à l'échelle nationale ou de créer des capacités pour les

femmes, c'est-à-dire mener des activités visant directement une progression des femmes dans l'élément concerné de la stratégie sectorielle. Ensuite, il est possible de traiter indirectement la question de l'égalité des sexes par le biais d'autres activités, en veillant à ce que les femmes bénéficient de manière équitable des activités mises en place.

Par conséquent, lors de l'identification des stratégies et activités, la question qui doit systématiquement se poser est la suivante: Les femmes bénéficieront-elles directement du programme ou certains facteurs les empêcheront-ils d'y participer? Il faut garder à l'esprit que tout programme ne tenant pas compte à la fois des femmes et des hommes (et qui, par conséquent, ne se consacre qu'aux hommes) renforcera les écarts existants entre les sexes.

Langage tenant compte des spécificités des sexes

Autre problème important que les planificateurs chargés d'élaborer des stratégies sexospécifiques doivent prendre en considération: le langage employé dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Il est impossible d'intégrer la parité des sexes dans les stratégies et plans d'action si le langage utilisé n'inclut pas les femmes. L'utilisation de termes tels que "populations locales" et "personnes" masque les différences entre les femmes et les hommes. En revanche, l'utilisation des termes "femmes", "hommes", "filles" et "garçons" souligne ces différences et permet de bien percevoir les différences très importantes en termes d'opportunités, de droits et d'obligations en fonction du sexe et de l'âge de la personne. Il faut également utiliser avec beaucoup de précaution les catégories telles que "femmes et enfants" ou "femmes et autres groupes marginalisés". Un tel langage peut nuire à la perception des femmes en tant qu'actrices et agents importants du changement dans le domaine de la conservation.⁹⁸

Selon les recommandations des présentes Directives, les considérations relatives à l'égalité des sexes doivent être systématiquement incluses dans le texte des SPANB. Le Module 2 fournit des recommandations et des listes de contrôle sur la manière d'intégrer la parité des sexes dans le texte et de mettre en évidence les problèmes de parité des sexes étudiés au cours de l'élaboration de la stratégie sexospécifique. Comme indiqué précédemment, il ne sert à rien d'appliquer un processus d'élaboration sexospécifique si, au final, les questions de parité des sexes ne figurent pas dans les dits-SPANB.

2.2.2 CONTENU: INTÉGRATION DE LA PARITÉ DES SEXES DANS LE TEXTE DES STRATÉGIES NATIONALES – IDENTIFIER DES POINTS DE DÉPART

Cette section explique comment adopter une démarche systématique pour intégrer la parité des sexes dans le texte des SPANB. La parité des sexes doit être visible aux endroits stratégiques du document.

2.2.2.1 Importance de la diversité biologique

La plupart des SPANB expliquent l'importance de la diversité biologique, qui est une base essentielle pour la vie humaine. Comme indiqué au paragraphe 1 du préambule de la CDB, la diversité biologique et ses composants ont une valeur écologique, sociale, économique, scientifique, pédagogique, culturelle, récréative et esthétique irremplaçable pour l'humanité.

⁹⁸ Puechguirbal, N. (2004). "Women and Children: Deconstructing a Paradigm". *Seton Hall Journal of Diplomacy and International Relations* (Winter/Spring 2004) 5(1): 5–15, 5.

Liste de contrôle: Mise en avant du contexte socio-économique

"La stratégie et le plan d'action nationaux reconnaissent qu'il existe au sein de la population des différences en termes de besoins, d'intérêts et de relations avec les ressources biologiques, en fonction des groupes sociaux et selon l'origine ethnique, l'appartenance raciale, la situation socio-économique, le sexe, etc. En conséquence, ils s'engagent à promouvoir la justice sociale et un développement humain équitable."

Comme indiqué dans les SPANB du Népal, "la diversité biologique au Népal est étroitement liée à la subsistance et au développement économique de la population, et dépend de la productivité et de la pérennité agricoles, de la nutrition et de la santé humaines, des savoirs autochtones, de l'égalité des sexes, des matériaux de construction, des ressources en eau et du bien-être esthétique et culturel de la société".⁹⁹

Bien que la diversité biologique soit importante pour le bien-être de tous les humains, le lien entre les ressources biologiques et les différents groupes sociaux varie souvent en fonction de l'origine ethnique, de la race, de la situation socio-économique et du sexe. Il est donc nécessaire d'identifier ces différences de besoins et d'intérêts, ainsi que les inégalités en termes d'accès et de partage des avantages. Pour intégrer la parité des sexes, la première étape consiste à mettre l'accent sur le contexte socio-économique.

L'importance variable de la diversité biologique pour les différents groupes sociaux est signalée dès la préface des SPANB de l'Ouganda: "Les habitants des zones rurales, les personnes ne possédant pas de terres et les femmes sont fortement dépendants de l'utilisation des ressources biologiques et de la diversité des ressources, qui leur donnent du choix et un recours en cas de sécheresse, de chômage ou d'autres difficultés".¹⁰⁰

En ce qui concerne l'importance variable accordée à ce sujet, il faut savoir qu'en Allemagne par exemple, deux fois plus de femmes (plus de 65%) que d'hommes (un peu moins de 35%) considèrent la proximité de la nature comme un aspect important de leur vie (SPANB Allemagne).¹⁰¹

Liste de contrôle: Inclusion du 13^{ème} paragraphe du préambule

"Reconnaitre le rôle vital joué par les femmes dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et affirmer la nécessité d'une pleine participation des femmes à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques pour la conservation de la diversité biologique."

2.2.2.2 À propos de la CDB

La plupart des SPANB comprennent une brève présentation de la CDB et des objectifs définis à l'Article 1, ainsi que la date de signature et de ratification de la Convention par l'État. Le 13^{ème} paragraphe du préambule de la CDB sur l'importance du rôle joué par les femmes dans la conservation et de leur participation souligne le fait que l'intégration de l'égalité des sexes dans les projets de conservation est une question d'intérêt public. La CDB conseille vivement de tenir compte de cette réalité lors de l'élaboration des stratégies et plans d'action, que ce soit au niveau régional, national ou international.

⁹⁹ Cf. SPANB Népal. (2002).

¹⁰⁰ SPANB Ouganda. (2002). "National Biodiversity Strategy and Action Plan". Ouganda: Autorité nationale chargée de la gestion de l'environnement.

¹⁰¹ Cf. SPANB Allemagne. (2007) 16.

C'est pourquoi il est intéressant, en plus des objectifs de la Convention, de mettre l'accent sur le 13^{ème} paragraphe du préambule dès le début de la stratégie et du plan d'action. Il sert de point de départ et de base avisée pour un raisonnement logique intégrant la parité des sexes dans l'ensemble de la stratégie.

Les SPANB de l'Inde intègrent tous les paragraphes du préambule de la CDB, en plus du 13^{ème} paragraphe dédié aux femmes.¹⁰²

2.2.2.3 Présentation des aspects organisationnels du développement des SPANB

Le texte comprend généralement une brève description de la méthodologie suivie pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action.¹⁰³ Du point de vue de la parité des sexes, cette section doit expliquer et montrer comment l'expertise requise dans ce domaine a été assurée pendant tout le processus de planification. La réussite des politiques nationales de conservation dépend fortement du choix des institutions et des personnes chargées de mener le processus de planification, y compris en ce qui concerne la parité des sexes. Par conséquent, lors des phases d'analyse des parties prenantes et d'évaluation des capacités, il faut identifier les institutions qui disposent des ressources, de l'expertise requise, des intérêts et de la légitimité pour apporter une contribution sur la parité des sexes.

Liste de contrôle: Informations à fournir sur l'organisation de l'élaboration des SPANB

- Quelles institutions ont dirigé la préparation de la stratégie? Comment a-t-on assuré la participation et l'implication des experts en parité des sexes?
- Des directives sur la parité des sexes ont-elles été appliquées? Si oui, lesquelles?
- Des acteurs et parties prenantes disposant d'une expertise en matière de parité des sexes ont-ils été impliqués dans le processus? Si oui, comment?
- Y a-t-il eu un soutien financier et technique pour l'intégration de la parité des sexes? De quel type?
- A-t-on veillé à équilibrer le nombre d'hommes et de femmes lors de l'élaboration de la stratégie?
- Quels sont les principaux avantages et limites de la méthodologie suivie du point de vue de la parité des sexes?
- Délais et questions de financement pour la parité des sexes?

Source: Basé sur la CDB, 1998.

2.2.2.4 Présentation du pays

Une brève présentation du pays est incluse dans la plupart des SPANB, avec des informations sur la situation géographique, le contexte historique, le cadre juridique, la population, les aspects socio-économiques et culturels, etc. Les inégalités entre les sexes liées aux politiques de conservation doivent être décrites, notamment la participation économique, l'accès aux ressources matérielles et non matérielles, le niveau d'éducation, la situation dans le domaine de la santé, les pouvoirs politiques et la représentation dans les structures décisionnelles. Ces informations mettent en évidence les aspects du contexte socio-économique liés à la parité des sexes.

¹⁰² Cf. SPANB Inde. (1999) 5.

¹⁰³ Comme le recommande la Décision VIII/8 sur la Mise en place de la Convention et de son Plan stratégique, adoptée par la Conférence des Parties lors de sa huitième réunion. Pour consulter l'intégralité du texte, se reporter à la Décision VIII/8, COP 8, Curitiba, du 20 au 31 mars 2006, <http://www.cbd.int/decisions/?m=COP-08&id=11020&lg=0>

Les autorités nationales telles que le ministère chargé de la promotion de la femme et le bureau des statistiques peuvent être de bonnes sources de données décomposées par sexe. Les réseaux et organisations de la société civile peuvent aussi s'avérer utiles. Il est également possible d'utiliser les rapports sur les ODM¹⁰⁴ et pour Beijing + 5¹⁰⁵. Le rapport annuel *Global Gender Gap établi par le Global Economic Forum* souligne les tendances mondiales et régionales et intègre des profils pays pour mesurer les inégalités entre les femmes et les hommes dans 130 pays.¹⁰⁶ Il est également possible d'obtenir des données décomposées par sexe avec l'indice ISDH, qui a été introduit en 1995 par le PNUD dans ses rapports sur le développement humain, et avec l'indice de développement humain.¹⁰⁷

Liste de contrôle: Présentation du pays

Données de base sur la population, décomposées par sexe

- La présentation du pays comprend-elle des informations décomposées par sexe sur la population (participation économique, participation politique, éducation, etc.)?

Instruments juridiques nationaux et internationaux

Les instruments suivants sont-ils inclus?

- Constitution nationale
- "Lois pour l'égalité de traitement / contre la discrimination"
- CEDCF
- Déclaration et Programme d'action de Pékin
- Déclaration du millénaire et ODM

Autres politiques nationales concernant la parité des sexes et la conservation

Les politiques suivantes sont-elles incluses?

- Politique sur l'égalité des sexes
- Politique sur la pauvreté
- Politique sur les questions de population
- Politique sur la coopération pour le développement
- Politique sur l'accès aux informations et la participation

Les SPANB du Liberia comprennent une section "Présentation du Liberia", qui fournit une analyse sexospécifique des conditions particulières des femmes, y compris la discrimination contre les femmes pour l'accès aux terres et à l'éducation et la mutilation génitale féminine. Cette section explique que dans ce pays, la majorité des pauvres sont des femmes mais que les ménages menés par des femmes sont moins pauvres que les autres. En outre, les SPANB du Liberia confirment l'engagement pris en matière d'égalité des sexes et soulignent que "la conservation de la diversité biologique passe par la promotion de l'égalité des sexes et par la responsabilisation des femmes".¹⁰⁸

104 Les rapports sur les objectifs de développement du millénaire sont disponibles à l'adresse <http://www.un.org/millenniumgoals/reports.shtml>

105 Des informations sur les Plans d'action nationaux de Beijing +5 sont disponibles à l'adresse <http://www.un.org/womenwatch/daw/followup/reports.htm#National>

106 Les rapports Global Gender Gap peuvent être téléchargés à l'adresse <http://www.weforum.org/en/Communities/Women%20Leaders%20and%20Gender%20Parity/GenderGapNetwork/index.htm>

107 Il est possible d'accéder aux profils pays à l'adresse <http://hdrstats.undp.org/indicators/268.html>

108 SPANB Liberia. (2004). "Liberia's National Strategy and Action Plan", 29-33. Liberia: Agence de protection de l'environnement.

Les SPANB du Salvador constituent un excellent exemple de la manière dont le rôle des femmes dans la conservation doit être présenté. Dans la partie traitant des aspects sociaux intitulée "Parité des sexes, ressources naturelles et diversité biologique", le texte explique de manière détaillée les inégalités qui existent entre les hommes et les femmes, que ce soit dans les zones urbaines ou rurales. Ils soulignent que, compte tenu de la répartition du travail en fonction des sexes, les femmes et les hommes ont des connaissances et des intérêts différents en ce qui concerne la diversité biologique. Les femmes pauvres vivant dans les zones rurales sont celles qui se chargent le plus souvent de la collecte de bois, de fourrage et d'eau, et jouent un rôle important dans l'agriculture. En raison des tâches qu'elles accomplissent, les femmes des zones rurales disposent de beaucoup plus de connaissances que les hommes. Pourtant, les femmes ont un accès et un contrôle inférieur à celui des hommes sur les ressources naturelles, ce que l'on peut relier au phénomène dit de "féminisation de la pauvreté". Les inégalités existantes en termes d'accès aux ressources naturelles limitent la capacité des femmes à prendre en charge leur famille, à gérer les ressources naturelles de manière durable et à participer à la prise de décision. Cela met en évidence la discrimination contre les femmes en termes d'accès aux terres. En ce qui concerne les plantes médicinales et les animaux, ainsi que les causes de leur dégradation, le texte explique que, compte tenu du rôle de soignant que jouent traditionnellement les femmes au sein de la famille, leurs connaissances sont plus étendues que celles des hommes. Dans les zones urbaines, les femmes accomplissent des tâches liées à l'hygiène, au recyclage, à l'approvisionnement en eau potable et à d'autres biens et services nécessaires pour la vie quotidienne. Ces tâches ne sont pas rémunérées et sont considérées comme des responsabilités supplémentaires qui contribuent à leur faible qualité de vie et à leur importante charge de travail.¹⁰⁹ Entre autres propositions, le texte recommande de mettre au point des instruments juridiques et d'autres politiques de parité des sexes, ainsi que des capacités organisationnelles, afin d'assurer la participation active des femmes à la gestion des ressources et de leur permettre de recevoir leur part des avantages. Ils recommandent aussi d'inclure le thème de la parité des sexes et de la diversité biologique dans les programmes scolaires.¹¹⁰

Dans sa section décrivant le contexte socio-économique, les SPANB du Népal présentent des données sur la parité des sexes basées sur l'ISDH.¹¹¹

À ce stade du texte, il est fortement recommandé de faire référence à la constitution nationale si l'égalité des sexes y est incluse, aux "Lois pour l'égalité de traitement / contre la discrimination" nationales et à la politique nationale sur l'égalité des sexes, en mentionnant les actions passées et en cours. Il est également important de mentionner les engagements internationaux pris par le pays, dans le cadre notamment du CEDCF, de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin, de la Déclaration du millénaire et des ODM. Il faut aussi indiquer les autres politiques pertinentes dans le cadre de la conservation, comme par exemple les politiques nationales sur la pauvreté, sur la population ou sur la coopération pour le développement. C'est une question de cohérence, de complémentarité et de coordination entre les différents instruments politiques nationaux et internationaux.

109 SPANB El Salvador. (2000). "Estrategia Nacional de Diversidad Biológica", 31-32. El Salvador: Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales.

110 *Ibid.*, 35.

111 Cf. SPANB Népal. (2002).

Les SPANB du Mali mentionnent d'autres politiques importantes dans le domaine de la conservation. Le texte évoque notamment le Plan d'action pour la promotion des femmes, qui soutient la participation active des femmes au développement économique et à la protection de l'environnement. Ils présentent aussi la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, qui agit en faveur de l'égalité des sexes en proposant des opportunités aux femmes. Ils incluent également la Politique nationale sur la population, qui veille à l'intégration des femmes dans le développement. L'étude prospective nationale intitulée Mali 2025 vise quant à elle à développer des technologies pour aider les femmes vivant en milieu rural à alléger leur charge de travail domestique et agricole.¹¹²

Liste de contrôle: Les principes d'équité et d'égalité des sexes sont-ils inclus?

"L'équité et l'égalité des sexes en tant que principes intégrés dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité, avec notamment les actions suivantes: (1) assurer aux femmes et aux hommes le même accès aux opportunités et aux avantages générés par la stratégie et le plan d'action nationaux, (2) traiter les problèmes existants de répartition inéquitable des ressources biologiques et des avantages dans la stratégie et le plan d'action nationaux, et (3) garantir une participation égale des femmes à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie, à tous les niveaux".

2.2.2.5 Principes directeurs

Les principes identifiés et introduits par les planificateurs des stratégies sont très importants. Ces principes représentent la philosophie sous-jacente de la stratégie; les valeurs qu'ils représentent doivent se refléter dans toutes les dispositions du texte.

En effet, la plupart des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique comprennent un ensemble de principes concernant l'interconnexion de différentes formes de vie, la participation des parties prenantes, les responsabilités intra-générationnelles, le respect de l'identité culturelle, l'équité, la justice sociale, etc. L'introduction de l'égalité des sexes parmi ces principes présente deux avantages: (1) cela donne des fondations et une légitimité pour les autres dispositions liées à la parité des sexes; (2) toutes les autres dispositions devront être interprétées à la lumière de l'équité et de l'égalité des sexes, en tant que fondement éthique sous-jacent.

Les SPANB du Chili, par exemple, évoquent la justice et l'équité comme fondements de la stratégie nationale et soulignent que "les avantages résultant de l'utilisation durable de la diversité biologique et les coûts de conservation de cette diversité doivent être répartis de manière juste et équitable entre les groupes sociaux, ethniques, sexospécifiques et générationnels".¹¹³

Les SPANB du Yémen intègrent aussi l'égalité des sexes parmi les principes directeurs: "Équité: assurer la cohésion sociale et l'harmonie par une répartition équitable des ressources et la mise en place d'un accès égal aux opportunités de développement pour les différents secteurs de la société, aujourd'hui et dans l'avenir. Aucune personne ni aucun groupe social ne doit se voir refuser l'opportunité de bénéficier des ressources naturelles. L'égalité des droits et opportunités entre les hommes et les femmes doit être assurée".¹¹⁴

112 Cf. SPANB Mali. (2001).

113 SPANB Chili. (2003). "National Biodiversity Strategy of the Republic of Chile", 10. Santiago, Chili: Gobierno de Chile, Comisión Nacional de Medio Ambiente.

114 Cf. SPANB Yémen. (2005) 16.

Les SPANB du Costa Rica intègrent l'équité des sexes dans la section "Valeurs": "Justice et équité sociales, ethniques, sexospécifiques et générationnelles".¹¹⁵

Les SPANB d'Haïti déclarent, dans la partie décrivant les principes directeurs de la stratégie nationale: "Traiter les problèmes de parité des sexes en favorisant l'équité entre les sexes en ce qui concerne les rôles, les responsabilités et les droits sur la gestion et les programmes pour la diversité biologique".¹¹⁶

Liste de contrôle: La parité des sexes en tant que question intersectorielle

- La parité des sexes figure-t-elle dans la stratégie et le plan d'action en tant que question intersectorielle?
- Le concept de parité des sexes est-il clairement défini?
- Une argumentation convaincante est-elle présentée?

2.2.2.6 Questions intersectorielles

Il faut clairement expliquer à tous les utilisateurs potentiels des SPANB que la parité des sexes est une question intersectorielle. La parité des sexes n'est pas la seule question intersectorielle en ce qui concerne la conservation. Le site Internet de la CDB dresse une liste des autres questions intersectorielles, avec par exemple les changements climatiques, les espèces envahissantes, les transferts de technologies, l'évaluation de l'impact, etc.¹¹⁷

Questions intersectorielles

Les questions intersectorielles sont des questions qui ont un impact sur plusieurs secteurs. Par conséquent, les questions intersectorielles nécessitent une action à plusieurs niveaux. Du point de vue de la conservation, il faut donc intégrer ces questions dans tous les domaines et tous les éléments des SPANB.

Source: Commission européenne

Il est très important d'expliquer clairement le concept de parité des sexes. Il faut non seulement souligner qu'il s'agit d'une question intersectorielle mais aussi mettre en avant deux autres aspects : tout d'abord, la parité des sexes peut améliorer l'efficacité, l'efficience et la pérennité de la conservation ; ensuite, l'objectif de l'intégration de la parité des sexes est de responsabiliser les femmes et de réduire les inégalités existantes dans le domaine de la conservation.

Les SPANB du Népal établissent une distinction entre les stratégies sectorielles telles que les stratégies pour les zones protégées, les forêts ou la diversité biologique agricole, et les stratégies intersectorielles telles que le renforcement institutionnel, l'évaluation des impacts climatiques, etc. La parité des sexes est incluse parmi les stratégies intersectorielles, sous l'intitulé "Les femmes dans la conservation de la diversité biologique", avec le texte "La contribution vitale des femmes dans la gestion des ressources biologiques et la production économique

115 SPANB Costa Rica. (2000). "Estrategia Nacional de Biodiversidad". Costa Rica: Gouvernement du Costa Rica.

116 SPANB Haïti. (2008). "Status of Haiti NBSAP", 7. Haïti: Gouvernement d'Haïti.

117 Pour consulter la liste complète des questions intersectorielles, se reporter au site <http://www.cbd.int/programmes/>

est généralement mal comprise, ignorée ou sous-estimée. Les femmes népalaises vivant en milieu rural sont souvent les plus au fait des modèles et usages en ce qui concerne la diversité biologique locale. Par conséquent, le rôle des femmes dans la gestion de la diversité biologique et des ressources naturelles devra être pleinement reconnu et pris en compte, et il faudra faire le nécessaire pour obtenir leur participation à la prise de décision”.

Liste de contrôle: La parité des sexes dans les stratégies sectorielles

- La parité des sexes est-elle présentée dans la partie consacrée à l'état des lieux avec des données décomposées par sexe?
- La parité des sexes est-elle mentionnée dans la partie consacrée aux défis?
- L'égalité des sexes fait-elle partie des objectifs?
- Toutes les stratégies sont-elles sexospécifiques?

2.2.2.7 Stratégies sectorielles

Les stratégies sectorielles sont au cœur même des SPANB. Elles indiquent la direction prise par la stratégie nationale de conservation.¹¹⁸

La parité des sexes doit être incluse dans la présentation des résultats de l'état des lieux, avec des données décomposées par sexe. En ce qui concerne le type de données à inclure, veuillez vous reporter aux listes de contrôle de la Section 2.2.1.2 État des lieux et évaluation.

La plupart des SPANB comprennent une section sur les défis et les manques existants. Les défis et les manques en termes de promotion de l'égalité des sexes dans le secteur concerné doivent également être identifiés. L'égalité des sexes doit figurer parmi les objectifs généraux dans les stratégies sectorielles.

Toutes les stratégies identifiées doivent favoriser l'égalité des sexes de manière directe (révision d'une législation nationale discriminatoire envers les femmes pour l'accès aux terres, par exemple) et indirecte, en proposant des activités pour responsabiliser les femmes (adaptation des campagnes de sensibilisation aux besoins et capacités des femmes, par exemple).

Exemples

Inégalités entre les sexes dans la gestion de la diversité biologique (SPANB Kenya)

Les SPANB proposent les stratégies suivantes pour résoudre les inégalités entre les sexes dans la gestion de la diversité biologique:

- *Mettre au point des programmes de parité des sexes, en se concentrant sur les rôles, les responsabilités et les droits, afin de résoudre les déséquilibres en termes de parité des sexes;*
- *Faciliter l'analyse sexospécifique, la participation et une action positive dans la gestion de la diversité biologique via une législation tenant compte des spécificités des sexes;*

¹¹⁸ Il est clairement nécessaire d'expliquer avec plus de clarté dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique quelles sont (1) les politiques sectorielles de conservation; (2) les politiques intersectorielles de conservation; (3) les autres politiques qui ont un impact sur la conservation (tourisme, industrie, transport, coopération pour le développement).

- Faciliter l'analyse sexospécifique, la participation et une action positive dans la gestion de la diversité biologique via une législation tenant compte des spécificités des sexes;
- Promouvoir la sensibilisation à la parité des sexes et son implication dans tous les programmes et projets pour la diversité biologique;
- Reconnaître et soutenir les regroupements par sexe, y compris les jeunes, et leur contribution à la conservation durable des ressources et à l'utilisation des systèmes autochtones pour la conservation de la diversité biologique.¹¹⁹

Soutien à la production et à la distribution de semences (SPANB Bhoutan)

- *Élaboration de politiques: Mettre au point des politiques appropriées pour les entreprises gouvernementales, commerciales et informelles de production et de distribution de semences, afin d'orienter les initiatives appuyées par le gouvernement vers les besoins des agriculteurs disposant de peu de ressources, en tenant compte si nécessaire des besoins des femmes agricultrices.*
- *Création de capacités: Fournir des primes adaptées, des programmes de crédit, etc., pour faciliter l'émergence d'entreprises dans le domaine des semences, en veillant si nécessaire à répondre aux besoins des petites exploitations, des femmes et des groupes vulnérables ou marginalisés.¹²⁰*

Accès et partage des avantages (SPANB Costa Rica)

- *Politique: Définir un cadre technique, normatif et organisationnel pour garantir un accès juste et équitable aux éléments de la diversité biologique;*
- *Stratégie: Garantir l'égalité et l'équité en termes d'accès et de contrôle des ressources biologiques, éradiquer les pratiques sociales discriminatoires;*
- *Actions: Intégrer la parité des sexes dans les composants formels des projets; mettre au point des actions pour le transfert des connaissances aux femmes;*
- *Institution responsable: Commission nationale pour la gestion de la diversité biologique;*
- *Parties prenantes impliquées: Universités et Système national de zones de conservation.¹²¹*

Utilisation durable de la diversité biologique (SPANB Allemagne)

Mobilité: Intégrer les aspects spécifiques aux sexes dans la conception des itinéraires de transport.¹²²

Conscience sociale (SPANB Allemagne)

La stratégie nationale poursuit les objectifs suivants dans le cadre de la mise en place d'alliances de communication stratégiques: dans le système éducatif, accès à un enseignement et à un apprentissage tenant compte des spécificités des sexes.¹²³

119 Cf. SPANB Kenya. (2000) 12.

120 Cf. SPANB Bhoutan. (2002) 153.

121 SPANB Costa Rica. (2000).

122 Cf. SPANB Allemagne. (2007) 68.

123 *Ibid.*

Agriculture (SPANB Gambie)

*Objectif de la politique: améliorer les capacités de création de revenus des femmes vivant en zone rurale.*¹²⁴

Population (SPANB Gambie)

- *Objectif de la politique: améliorer le statut des femmes, afin de leur permettre de participer à la prise de décision en ce qui concerne l'espacement des naissances et le nombre d'enfants.*
- *Stratégies: (1) réduire le nombre de femmes mariées avant l'âge de 16 ans; (2) améliorer le statut nutritionnel des femmes et des enfants; (3) cibler les problèmes tout en favorisant les pratiques culturelles positives pour le statut des femmes.*¹²⁵

Programme d'aide (SPANB Royaume-Uni)

*Aider les pays en développement à assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques, avec pour principal objectif de promouvoir le statut social, économique, juridique et politique des femmes vivant dans les pays en développement.*¹²⁶

Sensibilisation et participation à la communauté (SPANB Malawi)

*Résultat souhaité d'ici 2020: "Les directives et programmes pour l'intégration de la parité des sexes et du HIV/SIDA dans la conservation de la diversité biologique favorisent une recherche participative appropriée".*¹²⁷

Mise en place de nouvelles mesures législatives pour la conservation (SPANB Togo)

*Élaboration d'une nouvelle loi qui permettra une participation efficace de la communauté, en particulier les femmes et les jeunes, à la prise de décision sur le partage des avantages.*¹²⁸

Création de capacités (SPANB Togo)

*Cette stratégie se concentre sur les femmes et les jeunes et encourage leur participation complète et efficace à la prise de décision, élimine les obstacles de tous types empêchant leur participation, améliore leurs connaissances techniques en matière de conservation et favorise l'échange d'expériences.*¹²⁹

Culture et pratiques traditionnelles (SPANB Îles Marshall)

*Principale action associée au thème Culture et pratiques traditionnelles: "Renforcer les cours dispensés dans les écoles primaires et secondaires en demandant à des personnes âgées, hommes et femmes, de transmettre leurs CT sur la gestion des ressources et l'utilisation traditionnelle de la diversité biologique. Les personnes âgées participantes doivent recevoir une formation aux méthodes d'enseignement".*¹³⁰

124 SPANB Gambie. (1998). "The Gambia National Biodiversity Strategy and Action Plan, DRAFT", 44. Banjul, Gambie: Département des parcs et de la gestion de la vie sauvage, Ministère de l'Agriculture et des Ressources nationales.

125 *Ibid.*, 48.

126 SPANB Royaume-Uni. (1994). "Biodiversity – the UK Action Plan", 128. London, RU: Gouvernement du Royaume-Uni.

127 SPANB Malawi. (2006). "National Biodiversity Strategy and Action Plan", 79. Lilongwe, Malawi: Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources naturelles.

128 Cf. SPANB Togo. (2003) 61.

129 *Ibid.*, 67.

130 Cf. SPANB Îles Marshall. (2000) 10.

2.3 PLAN D'ACTION (INTÉGRATION DE LA PARITÉ DES SEXES DANS LE PROCESSUS ET LE CONTENU)

Une simple stratégie ne suffit pas, il faut un plan pour la mettre en œuvre. Pour cela, il est nécessaire de l'étoffer avec des mesures concrètes. En ce qui concerne les stratégies sexospécifiques, il est essentiel à ce stade d'identifier les activités susceptibles de remplir les objectifs de la stratégie nationale et de promouvoir l'égalité des sexes en donnant davantage de responsabilités aux femmes. La promotion de l'égalité des sexes doit être considérée comme une condition préalable pour l'analyse des différentes activités possibles.

2.3.1 PROCESSUS: INTÉGRATION DE LA PARITÉ DES SEXES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES PLANS D'ACTION

L'élaboration d'un plan d'action comprend les activités suivantes:

- 1) Réunion de l'équipe de planification;
- 2) Identification d'un ensemble d'activités, en reliant très clairement chaque activité aux objectifs de la stratégie et aux thèmes de la stratégie afin d'atteindre l'objectif visé;
- 3) Indication de la priorité relative de chaque action (élevée, moyenne et faible ou essentielle, très importante et souhaitée si les ressources le permettent);
- 4) Identification des activités que le pays est capable de mener seul, par opposition aux activités pour lesquelles il faut l'assistance de donateurs;
- 5) Élaboration d'un plan pour coordonner la mise en œuvre du plan d'action;
- 6) Élaboration d'un plan pour surveiller et évaluer de manière périodique la mise en œuvre du plan d'action;
- 7) Élaboration d'un calendrier pour la mise en œuvre du plan d'action;
- 8) Établissement du budget global pour le plan d'action.¹³¹

2.3.1.1 Composition de l'équipe chargée de la planification

Étant donné que le plan d'action doit détailler le type d'activités à mener, il faut faire participer des organisations et des personnes disposant d'une expertise en matière de parité des sexes. Chaque élément ou thème des stratégies nécessite des connaissances différentes en termes de parité des sexes. Pour intégrer la parité des sexes à l'identification des activités, la solution la plus efficace consiste donc à assurer la présence d'un expert en parité des sexes pendant tout le processus d'élaboration (en ce qui concerne les qualifications et l'expérience, se reporter à Liste de contrôle: Expertise en matière de parité des sexes – *liste des qualifications et de l'expérience recommandées* à la Section 2.2.1.1). Celui-ci pourra également identifier les organisations gouvernementales et non gouvernementales à consulter sur chaque thème.

¹³¹ Cf. Hagen, R.T. (1999) 36.

2.3.1.2 Identification des activités

La phase d'identification des activités doit être directement mise en lien avec les objectifs de la stratégie nationale, y compris l'objectif de promotion de l'égalité des sexes.

La conceptualisation et la formulation des activités doivent se fonder sur des données décomposées par sexe et inclure très clairement l'objectif de promotion de l'égalité des sexes. Lors de la phase de conceptualisation, il faut mettre au point des activités accessibles aux femmes et qui leur donnent des responsabilités. La promotion de l'égalité des sexes doit être l'une des principales conditions pour l'approbation des activités.

Liste de contrôle: Identification des activités

- Toutes les informations de fond utilisées sont-elles décomposées par sexe (âge, origine ethnique, etc.)?
- La parité des sexes est-elle prise en considération?
- L'expertise nécessaire en matière de parité des sexes est-elle assurée?
- La promotion de l'égalité des sexes fait-elle partie des conditions pour l'approbation des activités?

2.3.1.3 Définition des priorités

Les directives de la COP recommandent de définir des priorités en ce qui concerne les activités. Cependant, les priorités des femmes et des hommes sont souvent différentes. Il est donc nécessaire de fonder la priorité de chaque activité sur les données décomposées par sexe recueillies au cours de la phase d'état des lieux des besoins, intérêts et visions des femmes, afin d'éviter que les priorités reflètent uniquement les besoins des hommes. À ce point du processus, les données qualitatives recueillies au cours de la phase d'état des lieux sont particulièrement importantes.

Liste de contrôle: Définition des priorités

- La définition des priorités se base-t-elle sur des données qualitatives et quantitatives reflétant bien les besoins et intérêts des femmes?
- Les organisations représentant les femmes ont-elles été bien informées pendant la phase de définition des priorités: (1) ministère chargé de la Promotion de la femme ou institution équivalente; (2) ONG spécialisées dans l'égalité des sexes?

2.3.1.4 Planification de la mise en œuvre

Il est important de donner des directives pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action, afin de veiller à ce que la parité des sexes soit également intégrée au niveau des projets et programmes. C'est cette partie du plan de mise en œuvre qui crée le lien nécessaire en termes de parité des sexes entre le plan d'action et la mise en œuvre concrète au niveau des programmes / projets. La stratégie et le plan d'action doivent considérer l'intégration de la parité des sexes comme une condition préalable pour tout programme / projet associé. Par ailleurs, la constitution d'une liste d'experts en parité des sexes peut fortement contribuer à la réussite de l'intégration de la parité des sexes au niveau des programmes / projets, en donnant aux personnes chargées de la mise en œuvre un point de départ pour leur travail sur la parité des sexes.

Liste de contrôle: Plan de mise en œuvre – liste des exigences à inclure

- Objectifs: la promotion de l'égalité des sexes est une condition préalable pour tous les programmes / projets;
- Participation des parties prenantes: (1) veiller à ce que des parties prenantes spécialisées en parité des sexes soient impliquées; (2) veiller à ce que tous les autres partenaires de la mise en œuvre s'engagent vis-à-vis de l'égalité des sexes;
- Équipe du projet: assurer l'équilibre entre les sexes au sein de l'équipe du projet / programme ;
- Financement: la parité des sexes doit être une condition préalable pour l'approbation des financements avec les ressources du gouvernement;
- Rôle et liste d'experts: liste d'experts en parité des sexes auxquels il est possible de faire appel ultérieurement au niveau des programmes / projets.

2.3.1.5 Planification de la surveillance et de l'évaluation

En ce qui concerne la surveillance et l'évaluation, les plans d'action doivent intégrer la mise au point d'approches participatives permettant d'évaluer aussi bien les développements quantitatifs que qualitatifs et de veiller à ce que toutes les questions de parité des sexes soient traitées.¹³²

Liste de contrôle: Surveillance et évaluation

- A-t-on mis au point des approches sexospécifiques participatives?
- Des indicateurs sexospécifiques ont-ils été mis au point et appliqués?
- L'expertise spécifique en matière de parité des sexes est-elle assurée?

2.3.1.6 Délais

Les méthodologies participatives nécessitent généralement plus de temps que les programmes standards. Les délais des activités qui sont intégrés dans le plan d'action doivent tenir compte des activités associées à la parité des sexes et indiquer le temps consacré aux activités menées en matière de parité des sexes.

Liste de contrôle: Délais

- Le plan d'action tient-il compte des délais nécessaires pour les méthodologies participatives incluant les femmes?

132 Pour plus de conseils sur la surveillance et l'évaluation sexospécifiques, se reporter aux divers forums et sites Internet d'organisations telles que la Banque mondiale ("Project implementation: Monitoring and Evaluation" à l'adresse: <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTGENDER/0,,contentMDK:20208463~pagePK:210058~piPK:210062~theSitePK:336868,00.html>) et au document Training manual on gender analysis for monitoring and evaluation de la FAO sur: http://www.fao.org/sd/dim_pe1/pe1_040702_en.htm

2.3.1.7 Budget global

Le budget est l'un des indicateurs les plus importants de l'engagement pris par les décideurs. Lors de l'élaboration du plan d'action, l'équipe de planification doit consacrer des ressources à l'amélioration de la promotion de l'égalité des sexes. Une budgétisation sexospécifique implique en premier lieu une analyse du budget de toutes les activités proposées afin de déterminer l'impact du budget sur les femmes et sur les hommes, puis une réaffectation des ressources pour atteindre les objectifs d'égalité des sexes au terme des actions prévues.¹³³

Liste de contrôle: Budget global

- Y a-t-il une budgétisation de la parité des sexes?
- Les différences d'impact du budget sur les femmes et sur les hommes sont-elles identifiées?
- Des ressources sont-elles affectées pour atteindre les objectifs d'égalité des sexes?
- Les ressources nécessaires sont-elles affectées à l'intégration de la parité des sexes au niveau de l'organisation?

2.3.2 CONTENU: L'IDENTIFICATION DES CONSIDÉRATIONS DE GENRE DANS LE TEXTE DES PLANS D'ACTION – IDENTIFIER LES POINTS D'INSERTION

Une fois qu'on a pris en compte toutes les considérations de genre du plan d'action, de telles considérations doivent être visibles dans le plan d'action. Toute description d'activité dans le plan d'action devrait comprendre les éléments qui suivent.¹³⁴

2.3.2.1 Titre de l'activité

Inclure explicitement le mot « genre » dans le titre du projet peut être une façon très utile d'assurer que le genre n'est pas négligé. L'inclusion dans le titre peut servir de rappel concret à tout le personnel ; elle ne peut certainement pas faire de tort. Malheureusement, l'expérience passée montre que là où le genre n'est pas explicitement inclus, il n'est pas devenu un facteur important.

2.3.2.2 Objectif de l'activité

La promotion de l'égalité des sexes devrait être mentionnée comme étant l'un des objectifs de chaque activité.

2.3.2.3 Contexte

Il faut que la manière dont l'activité contribuera à accomplir les objectifs de la stratégie nationale soit expliquée dans cette section. Ces explications devraient indiquer clairement le lien entre l'activité et la promotion de l'égalité des sexes.

133 Pour plus de conseils sur la budgétisation de la parité des sexes, voir Quinn, S. (2009). Gender budgeting: practical implementation. Handbook. Strasbourg: Conseil de l'Europe. Cf. <http://www.gender-budgets.org/>

134 Voir Hagen, R.T. (1999) 37.

Liste de vérification: Intégrer les considérations de genre dans le texte des plans d'action

- Titre – Le genre est-il inclus dans le titre du projet?
- Objectif – L'égalité des sexes est-elle un des objectifs des actions?
- Contexte – Ceci explique-t-il de quelle façon l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont assurées par cette activité?
- Description – Les activités liées au genre sont-elles décrites? En quoi ces activités auront-elles un impact sur l'égalité des sexes qu'il s'agit d'évaluer?
- Institutions d'exécution – Ont-elles des mandats pour promouvoir l'égalité des sexes et une expertise sur les sexes?
- Durée – Le temps consacré aux activités liées au genre est-il indiqué?
- Budget – Les ressources financières allouées aux activités associées à la promotion de l'égalité des sexes sont-elles indiquées?

2.3.2.4 Description

La description de l'activité doit montrer comment elle fera la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle doit indiquer par quelles mesures la promotion de l'égalité sexes sera appliquée.

2.3.2.5 Institutions d'exécution

Il est essentiel que les institutions chargées de l'exécution soient engagées en faveur de l'égalité des sexes et possède l'expertise nécessaire pour l'intégration des considérations de genre. Il est profitable de consulter et/ou d'impliquer les organismes gouvernementaux ou non- gouvernementaux s'occupant du genre dans l'exécution. Il convient de s'assurer d'un équilibre approprié entre les sexes dans le personnel.

2.3.2.6 Durée de l'activité

La durée de l'activité devrait être indiquée. Il est nécessaire de configurer le bloc de temps des activités de telle sorte qu'une juste quantité de temps y soit consacrée, notamment au processus participatif, qui peut prendre beaucoup de temps.

2.3.2.7 Budget

Le budget doit indiquer les ressources financières allouées à la promotion de l'égalité des sexes pour ce qui est des activités de financement, des mesures d'équité et des salaires du personnel, etc.

2.3.2.8 Exemples de plans d'action

Le tableau suivant montre ce à quoi pourrait ressembler un plan d'action sensible au genre, y compris tous les éléments de la description de l'activité, tout en rendant visible la composante du genre dans chaque élément.

EXEMPLE 1 : Sous l'objectif: Conservation de la biodiversité agricole

Titre	Objectif	Contexte	Description	Aire géographique	Institutions exécutantes et parties prenantes	Date de début et date-limite	Budget
Recherche sur les espèces menacées intégrant la dimension du genre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Étudier l'espèce menacée. 2. Comprendre quelles espèces sont utilisées par les femmes et les hommes. 3. Comprendre les différences entre femmes et hommes pour ce qui est de l'accès et du contrôle. 4. Explorer les menaces et la cause sous-jacente des menaces à la biodiversité agricole, y compris les activités exécutées par les femmes et les hommes. 	Avec l'augmentation des monocultures dans le pays, certaines espèces sont en danger d'extinction. Il est nécessaire de comprendre quelles espèces sont en danger, quelle est leur valeur socio-économique pour les femmes et les hommes et d'identifier les menaces et les causes de leur extinction potentielle représentées par les femmes et les hommes.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Systématiser les données existantes. 2. Concevoir une méthodologie de recherche de terrain intégrant la dimension du genre. 3. Application: identification des partenaires, des échéanciers, etc. 4. Recrutement de personnel garantissant l'équilibre entre les sexes des employés. 5. Exécuter la recherche (assurer l'équilibre entre les sexes dans l'échantillon employé). 6. Produire le rapport. 	Nationale	<p>Institutions d'exécution: Institut national de recherche, Ministère de l'agriculture.</p> <p>Parties prenantes:</p> <p>Ministères des affaires féminines, Coalition pour l'agriculture durable, Association nationale des agricultrices, UICN.</p>	09/09 – 09/10	US\$100,000 (US\$20,000 – développer une méthode de recherche intégrant la dimension du genre et application de la recherche)

Certains SPANB ont déjà commencé à inclure le genre dans leurs plans d'action, mais comme c'est souvent le cas, au sein des stratégies, l'approche est fragmentée et manque de cohérence et d'une approche systématique. Toutefois, certaines initiatives positives peuvent être présentées.

EXEMPLE 2 : Stratégie et plan d'action national sur la diversité biologique du LiberiaActions, prioritaires à court, moyen et long terme, coûts et exécuteurs ¹³⁵

But-Objectif-Action-Résultat attendu	Indicateurs	Exécuteurs	Coûts US\$	(I) 2004 – 2008	(II) 2009 – 2015
G105-A1: Effectuer une évaluation de l'impact social, économique, culturel et environnemental des aires protégées et des corridors écologiques	Études de référence menées pour inclure les éléments suivants: g) Facteurs démographiques, paramètres économiques tels que l'habitation et le logement, l'état de santé, le niveau de revenu, l'infrastructure et la distribution des ressources, les systèmes traditionnels de production et les rôles et rapports sexospécifiques, les systèmes non-monnaïres traditionnels, les responsabilités et les conceptions de l'équité dans la société , et les systèmes traditionnels d'allocation des ressources, y compris les ressources qui ont été chassées, rassemblées ou récoltées.	Société pour la Conservation de la nature du Liberia, Autorité publique de développement de la foresterie, Fauna and Flora International, Conservation International	175,000	X	X
G601-A2: Autonomiser les femmes par des activités de microprojet (sous l'OBJECTIF 6: Contribuer à l'accomplissement des Objectifs du développement pour le millénaire (ODM) sur le soulagement de la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'autonomisation sexospécifique en diversité biologique pour 2015). E1 : Ateliers dirigés pour les bénéficiaires E2 : Manuels produits E3 : Productivité des femmes améliorée	Documents de conscientisation produits sur les microprojets 2005 Quinze ateliers de conscientisation sur le microcrédit dirigés dans chaque comité pour 2006 Groupes de femmes et femmes engagées dans des projets de microcrédit pour 2006	Ministère de l'agriculture, Agence de protection de l'environnement, Banque de développement coopératif agricole, Commission nationale de l'investissement	500,000	X	

135 Voir SPANB Liberia. (2004) 113–116, 170.

EXEMPLE 3: SPANB Botswana

Objectif 6 – Plus grande conscience et appréciation de la diversité biologique parmi la population, de même qu'une participation active à des activités relatives à la diversité biologique et aux procédures de prise de décision

No	Cible stratégique	No	Activité	Institution principale	Partenaires-clés	Durée	Date-limite	Coût estimé en \$US	Sources de vérification	Priorité] (1-3)
6.5	Questions de genre intégrées dans le cadre de planification de la diversité biologique afin de favoriser la participation	6.5.1	Évaluer par sexe l'accès aux ressources naturelles et leur propriété par rapport à l'environnement actuel quant aux institutions et aux politiques, dans le but de faire face aux lacunes et aux inégalités dans la politique nationale	Département des affaires féminines, Ministère du travail et des affaires intérieures	ONG, Ministère de l'environnement, de la faune et du tourisme, Institut pour l'analyse des politiques de développement du Botswana	2 mois	12/06	120,000	Rapport de politique	3
		6.5.2	Améliorer l'accès des femmes aux facilités de crédit afin d'utiliser les ressources naturelles telles que les produits du veld et les plantes médicinales	Département des affaires féminines, Ministère du travail et des Affaires intérieures	Autorité de développement des exportations et de l'investissement du Botswana, Ministère des finances et de la planification du développement	ACU	12/08	ACU	Statistiques de crédit	3

BIBLIOGRAPHIE

- Aguilar, L., Castañeda, I. et Salzar, H. (2002). *In Search of the Lost Gender: Equity in Protected Areas*. San José, Costa Rica: UICN.
- Arnaud, J.-F., Viard, F., Delescluse, M. et Cuguen, J. (2003). "Evidence for Gene Flow via Seed Dispersal from Crop to Wild Relatives in *Beta vulgaris* (Chenopodiaceae): Consequences for the Release of Genetically Modified Crop Species with Weedy Lineages". *Proceedings: Biological Sciences* 270: 1565–1571.
- Blanco, L. et Rodríguez, G. (2000). *Practising What We Preach: Management and Decision-Making Processes with Equity*. San José, Costa Rica: UICN.
- CDB. (2008a). *Gender Plan of Action under the Convention of Biological Diversity, UNEP/CBD/COP/9/INF/12/Rev.1*. Voir: <http://www.cbd.int/search.shtml?cx=002693159031035132009%3Aetadhnewsy4&cof=FORID%3A11&q=gender+plan+of+action&sa=Search&hl=en#1250>
- CDB. (2008b). *Examen de la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du plan stratégique, UNEP/CBD/COP/DEC/IX/8*. Voir: <http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-08-fr.pdf>
- CDB. (2006). *Implementation of the Convention and its Strategic Plan, UNEP/CBD/COP/DEC/VIII/8*. Voir: <http://www.cbd.int/decisions/view.shtml?id=11020>
- CDB. *Programmes thématiques et questions transectorielles*. Voir: <http://www.cbd.int/programmes/>
- Corner, L. (2003). *From Margins to Mainstream, From Gender Statistics to Engendering Statistical Systems*. Voir: <http://www.unifem-ecogov-apas.org/ecogov-apas/EEGKnowledgeBase/EngenderingNSS/Margins2Mainstream.pdf>
- Conseil économique et social. (1997). *Coordination of the Policies and Activities of the Specialized Agencies and Other Bodies of the United Nations system*. Nations Unies. Voir: <http://www.un.org/documents/ecosoc/docs/1997/e1997-66.htm>
- Commission européenne. *Questions transversales*. Voir: http://ec.europa.eu/development/policies/crosscutting_fr.cfm
- Commission européenne. (2004). *Toolkit on Mainstreaming Gender Equality in EC Development Cooperation*. Bruxelles, Belgique: Commission européenne. Voir: http://www.iiav.nl/epublications/2004/toolkit_on_mainstreaming_gender_equality.pdf
- FAO. (2001). *Les femmes, utilisatrices, conservatrices et gestionnaires de la diversité agrobiologique*. SD dimensions, Feuilles d'information sur le Genre et le développement. Voir: http://www.fao.org/sd/2001/PE1201a_fr.htm
- FAO. (2000). *Gender and Food Security: Agriculture*. Voir: <http://www.fao.org/docrep/x0198e/x0198E00.htm>
- Ford, A.R. (2000). "Biotechnology and the New Genetics: What It Means for Women's Health". Préparé pour le Groupe de travail sur les femmes, la santé et la nouvelle génétique. Voir: <http://www.cwhn.ca/groups/biotech/availdocs/biotech.htm>

- Hagen, R.T. (1999). *A Guide for Countries Preparing National Biodiversity Strategies and Action Plans*. New York, USA: Biodiversity Planning Support Programme, UNDP/GEF.
- Hill Rojas, M. (2004). *Agriculture*. Feuille d'information. San José, Costa Rica: UICN. Voir: <http://genderandenvironment.org/biblioteca/documentos.php?cat=5&subcat=5>
- Howard, P.L. (2003). *Women and Plants: Gender Relations in Biodiversity Management and Conservation*. Canada: CRDI.
- Martin, A. (2004). *Forestry*. Feuille d'information. San José, Costa Rica: UICN. Voir: http://www.genderandenvironment.org/admin/admin_biblioteca/documentos/Forestry.pdf
- Mata, G. et Sasvari, A. (2009). "Integrating Gender Equality and Equity in ABS Governance through a Rights-Based Approach". dans: Campese, J., Sunderland, T., Greiber, T. et Oviedo, G. (éds). *Rights-Based Approaches: Exploring Issues and Opportunities for Conservation*. Bogor, Indonésie: CIFOR, UICN et CEESP.
- OCDE. (2008). *Promoting Sustainable Consumption: Good Practices in OECD Countries*. Paris, France: OCDE.
- PNUD. (2006). *Part I Gender Mainstreaming: 10 Steps for Integrating Gender into the Policy-making Process*. Voir: www.unep.org/civil_society/gcsf8/pdfs/gender_10steps.pdf
- Puechguirbal, N. (2004). *Women and Children: Deconstructing a Paradigm*. Seton Hall Journal on Diplomacy and International Relations (Hiver/Printemps 2004) 5(1): 5–15.
- Quesada-Aguilar, A. (2008). *Biosafety*. Feuille d'information. San José, Costa Rica: UICN. Voir: [http://genderandenvironment.org/admin/admin_biblioteca/documentos/FS%20UICN%20Biosafety%20\(Baja%20Resolucion\).pdf](http://genderandenvironment.org/admin/admin_biblioteca/documentos/FS%20UICN%20Biosafety%20(Baja%20Resolucion).pdf)
- Quinn, S. (2009). *Gender Budgeting: Practical Implementation. Handbook*. Strasbourg, France: Conseil de l'Europe. Voir: <http://www.gender-budgets.org/>
- Rodríguez, G., Blanco, M. et Azofeifa, F. (2004). *Diversity Makes the Difference*. San José, Costa Rica: UICN.
- SPANB Algérie. (1997). *Stratégie algérienne et Plan d'action national d'utilisation durable de la biodiversité*. Algérie: Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
- SPANB Allemagne. (2007). *National Strategy on Biological Diversity*. Allemagne: Adopté par le Cabinet.
- SPANB Bhoutan. (2002). *Biodiversity Action Plan for Bhutan*. Thimphu, Bhoutan: Gouvernement du Bhoutan.
- SPANB Bolivie. (2001). *Estrategia Nacional de Conservación y Uso Sostenible de la Biodiversidad*. La Paz, Bolivie: Ministerio de Desarrollo Sostenible y Planificación.
- SPANB Botswana. (2004). *Botswana Biodiversity Strategy and Action Plan*. Botswana: Ministry of Wildlife and Tourism.
- SPANB Burkina Faso. (1999). *Stratégie nationale et Plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique*. Ouagadougou, Burkina Faso: Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement.

- SPANB Cambodge. (2002). *Cambodia National Biodiversity Strategy and Action Plan*. Cambodge: Ministère de l'Environnement.
- SPANB Cameroun. (1999). *Biodiversity Status Strategy and Action Plan*. Yaoundé, Cameroun: Gouvernement du Cameroun.
- SPANB Chili. (2003). *National Biodiversity Strategy of the Republic of Chile*. Santiago, Chile: Gobierno de Chile, Comisión Nacional de Medio Ambiente.
- SPANB Colombie [Correa, H.D., Ruiz, S.L. et Arévalo, L.M. (éds)]. (2005). *Plan de acción en biodiversidad de la cuenca del Orinoco – Colombia / 2005–2015 – Propuesta Técnica*, 100. Bogotá D.C., Colombie: Corporinoquia, Cormacarena, I.A.v.H, Unitrópico, Fundación Omacha, Fundación Horizonte Verde, Universidad Javeriana, Unillanos, WWF-Colombia, GTZ.
- SPANB Costa Rica. (2000). *Estrategia Nacional de Biodiversidad*. Costa Rica: Gouvernement du Costa Rica.
- SPANB El Salvador. (2000). *Estrategia Nacional de Diversidad Biológica*. El Salvador: Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales.
- SPANB Gambie. (1998). *The Gambia National Biodiversity Strategy and Action Plan, DRAFT*. Banjul, Gambie: The Department of Parks and Wildlife Management, Ministry of Agriculture and National Resources.
- SPANB Guinée. (2002). *Strategy and Action Plan for Biological Diversity*. Guinée: Ministry of Mines, Geology and the Environment.
- SPANB Haïti. (2008). *Status of Haiti NBSAP*. Haïti: Gouvernement d'Haïti.
- SPANB Île Maurice. (2006). *National Biodiversity and Action Plan (2006–2015)*. République de Maurice.
- SPANB Îles Marshall. (2000). *The Republic of Marshall Islands Biodiversity Strategy and Action Plan*. The Republic of Marshall Islands.
- SPANB Inde. (1999). *National Policy and Macro Level Action on Biodiversity*. New Delhi, India: Government of India, Ministry of Environment and Forests.
- SPANB Jordanie. (2001). *Conservation and Sustainable Use of Biological Diversity in Jordan – First National Report*. Amman, Jordanie: The General Corporation for Environmental Protection.
- SPANB Kenya. (2000). *The Kenya National Biodiversity Strategy and Action Plan*. Kenya: Ministry of Environment and Natural Resources.
- SPANB Liberia. (2004). *Liberia's National Strategy and Action Plan*. Liberia: Environmental Protection Agency.
- SPANB Malawi. (2006). *National Biodiversity Strategy and Action Plan*. Lilongwe, Malawi: Ministry of Energy, Mines and Natural Resources.
- SPANB Maldives. (2002). *National Biodiversity Strategy and Action Plan of the Maldives*. République des Maldives: Ministry of Home Affairs, Housing and Environment.
- SPANB Mali. (2001). *Stratégie nationale en matière de diversité biologique*. Mali : Ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'urbanisme.

- SPANB Népal. (2002). *Nepal Biodiversity Strategy*. Népal: Ministry of Forests and Soil Conservation, His Majesty's Government of Nepal.
- SPANB Niue. (2001). *Niue National Biodiversity Strategy and Action Plan*. Niue: Gouvernement de Niue.
- SPANB Ouganda. (2002). *National Biodiversity Strategy and Action Plan*. Ouganda: National Environment Management Authority.
- SPANB République centrafricaine. (2000). *Stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique*. République centrafricaine: Ministère de l'environnement, des eaux, forêts, chasses et pêches.
- SPANB Royaume Uni. (1994). *Biodiversity – the UK Action Plan*. Londres: Government of the United Kingdom.
- SPANB Togo. (2003). *Stratégie de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique*. Togo: Ministère de l'environnement et des ressources forestières.
- SPANB Yémen. (2005). *National Biodiversity Strategy and Action Plan*. Yémen: Ministry of Environment and Water.
- SPANB Zambie (2003). *National Biodiversity Strategy and Action Plan*. Zambie: Ministry of Environment and Natural Resources.
- SPANB Zimbabwe. (2000). *Zimbabwe National Biodiversity Strategy and Action Plan*. Zimbabwe: Ministry for Environment and Tourism.
- Svarstad, H., Skuland, S., Guldvik, I. et Figari, H. (2009). *The Lack of Gender Equality in Local Participation on Conservation in Norway. The National Park Plan as Example* [en norvégien avec sommaire en anglais]. NINA Report 432. Voir: <http://www.nina.no/archive/nina/PPPBasePdf/rapport/2009/432.pdf>
- Thaxton, M. (2004). *Water*. Feuille d'information. San José, Costa Rica: UICN. Voir: http://genderandenvironment.org/admin/admin_biblioteca/documentos/Water.pdf
- Tobin, B. et Aguilar, L. (2007). *Mainstreaming Gender Equality and Equity in ABS Governance*. San José, Costa Rica: UICN.
- Watrud, L.S., Lee, H.E., Fairbrother, A., Burdick, C., Reichman, J.R., Bollman, M., King, G. et Van de Water, P.K. (2004). "Evidence For Landscape-Level, Pollen-Mediated Gene Flow from Genetically Modified Creeping Bentgrass with CP4 EPSPS as a Marker". *Proceedings of the National Academy of Sciences* 101: 14533–14538.
- WomenWeb. *Sex-Disaggregated Data*. Voir: http://v1010.womenweb.org.tw/Page_Show.asp?Page_ID=118
- Woroniuk, B. et Schalkwyk, J. (1998). *Participation, Governance and Political Systems*. Stockholm, Suède: SIDA.

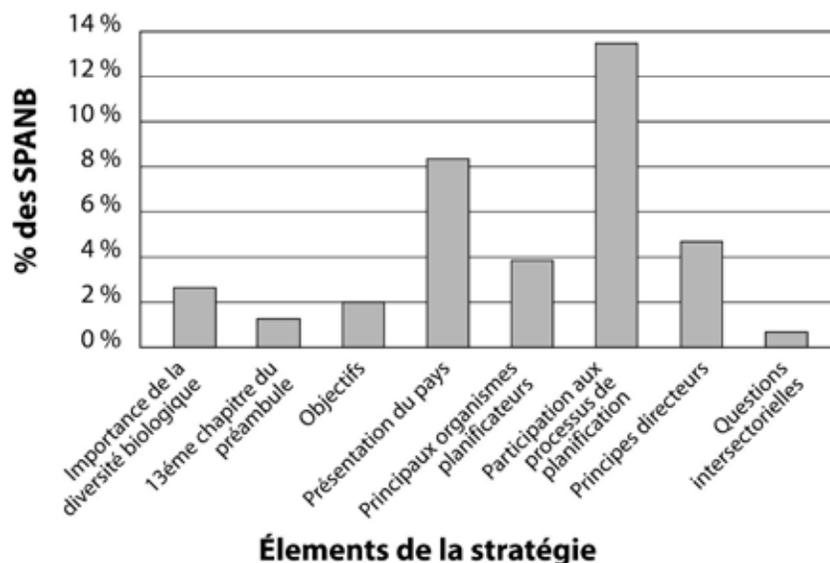
ANNEXE 1

ANALYSE DES SPANB DANS UNE PERSPECTIVE SEXOSPÉCIFIQUE

L'analyse montre le nombre de SPANB parmi les 166 SPANB soumis au SCBD avant juillet 2008 qui font référence "au genre et/ou aux femmes" à l'intérieur des différentes descriptions d'éléments de stratégie et d'éléments d'activité des plans d'action. Les données montrent également le nombre de SPANB qui mentionnent "le genre et/ou les femmes" en rapport avec les différentes questions horizontales et sectorielles. Parmi les résultats les plus significatifs:

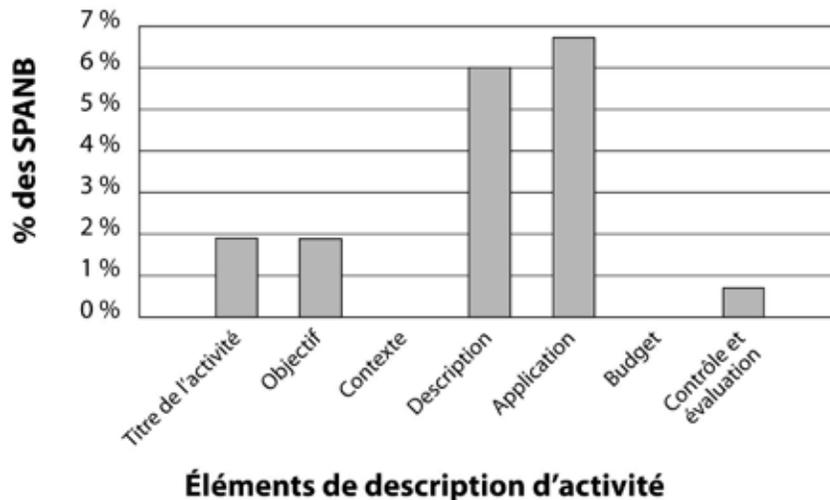
La figure 1 identifie huit éléments de stratégie ((1) Importance de la diversité biologique; (2) 13ème paragraphe du préambule; (3) Objectifs; (4) Présentation du pays; (5) Principaux organismes planificateurs; (6) Participation aux processus de planification; (7) Principes directeurs; (8) Questions intersectorielles)) impliquant le genre dans les SPANB. L'identification de ces éléments de stratégie a été basée sur deux critères indépendants: (1) l'élément de stratégie est commun à la plupart des SPANB; (2) l'élément de stratégie devrait être inclus afin d'intégrer efficacement le genre. Comme les huit éléments de stratégie présentent la méthodologie soutenue par les Directives, les données montrent également combien les SPANB analysés sont loin d'avoir atteint l'approche de l'intégration des considérations de genre proposée par les Directives.

Fig. 1: **Distribution des Parties liant le genre aux éléments de stratégies**



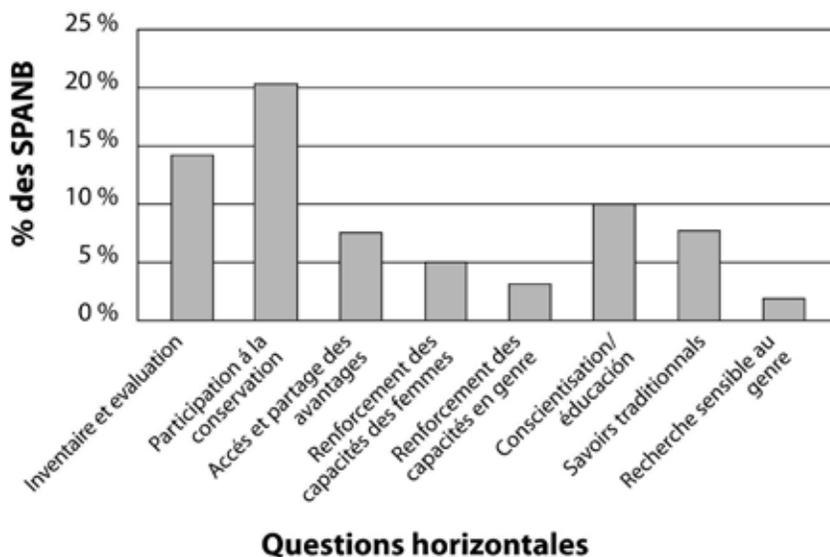
La figure 2 identifie sept secteurs où le genre pourrait être intégré dans le contenu des plans d'action.

Fig. 2: **Distribution des Parties liant le genre aux éléments de description d'activité dans les plans d'action**



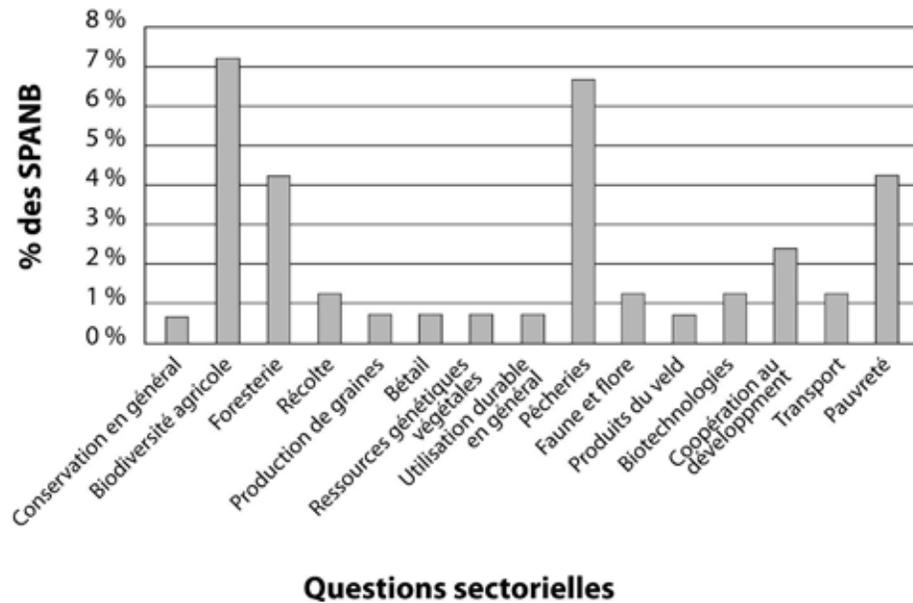
La figure 3 identifie huit questions horizontales pour lesquelles les Parties ont mentionné le genre. Les questions horizontales sont définies comme des questions relatives aux secteurs de la conservation de la diversité biologique. Il est le plus souvent fait référence au genre dans le contexte de la "participation à la conservation", qui est un élément essentiel de l'intégration des considérations de genre. Cependant, la participation est un outil pour l'intégration et n'est pas un but en soi. "L'état des lieux et l'évaluation" sont les éléments suivants par ordre de fréquence, mais ils ne reflètent pas une approche cohérente de l'intégration des considérations de genre dans l'état des lieux et l'évaluation, seulement quelques références fragmentaires.

Fig. 3: **Distribution des Parties liant le genre aux questions horizontales**



La figure 4 identifie 15 questions sectorielles pour lesquelles les Parties ont mentionné le genre et/ou les femmes. Ces données montrent les différences dans les niveaux de sensibilité aux considérations de genre dans les différents secteurs. Il est le plus souvent fait référence au genre dans le contexte de la biodiversité agricole, des pêcheries, de la pauvreté et de la foresterie.

Fig. 4: **Distribution des Parties liant le genre aux questions sectorielles**



ANNEXE 2

LISTE DES ACCORDS ET DÉCISIONS INTERNATIONAUX PERTINENTS DE LA CDB ET DU PNUE

1. Liste des accords internationaux reconnaissant l'importance de l'égalité des sexes et de l'équité entre les sexes dans les politiques environnementales et d'éradication de la pauvreté:

- Les exigences et les accords établis dans la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes** (CEDCF) de 1979;
- **Chapitre 24 de l'Agenda 21** adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992;
- Le paragraphe 253 (c) de l'objectif stratégique K.1 du **Programme d'Action de Beijing**, adopté à la Quatrième Conférence sur les femmes de 1995, mentionne explicitement la CDB et appelle à la protection et à la promotion des savoirs traditionnels des femmes;
- La **Déclaration du Millénaire de 2000**: Il n'est pas possible de parvenir à la durabilité environnementale (but 7) tant que la pauvreté (but 1) et les injustices entre hommes et femmes (but 3) continuent d'exister;
- Le **Plan de Mise en Œuvre de Johannesburg** du Sommet Mondial sur le Développement Durable de 2002;
- D'autres **mandats internes au sein du système des Nations Unies** appelant également à l'égalité des sexes, y compris les séances substantielles du Conseil économique et social des Nations Unies en 2004 et 2005;
- Le résultat de l'Assemblée plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale – le Sommet mondial de 2005 (**résolution 60/1 de l'Assemblée générale**, paragraphes 58, 59 et 116);
- La **résolution 2005/31 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes au sein du système des Nations Unies**;
- Le **Plan stratégique intergouvernemental sur l'appui technologique et le renforcement des capacités de Bali**, approuvé par le Conseil d'administration du PNUE en 2005, demande au PNUE d'"intégrer des stratégies de promotion de l'égalité entre les sexes ainsi que d'actions d'éducation et de formation en faveur des femmes dans la formulation des politiques pertinentes et promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions en matière d'environnement.";
- La **décision 23/11 du Conseil d'administration** de 2005 appelle le Directeur exécutif du PNUE à "développer et à promouvoir un ensemble de critères d'égalité des sexes pour l'application des programmes" et à "appliquer les directives sur le genre du Programme des Nations Unies sur l'environnement";
- La **Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations Unies** (DECRIPS), adoptée en 2007 par l'Assemblée générale, interdit explicitement la discrimination contre les femmes pour ce qui est de tous les droits garantis par la Déclaration (Article 44).

2. Liste des décisions de la Conférence des Parties et recommandations de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) à propos des pratiques, des savoirs, de la représentation égale des femmes et les rôles des sexes:

- **Recommandation II/7 du SBSTTA** sur la diversité biologique agricole et le rôle des femmes dans la gestion des pratiques et des savoirs;
- **Décision COP III/11, par. 17**, sur la promotion des savoirs et des pratiques des femmes dans la conservation et l'usage durable de la diversité biologique dans le secteur agricole;
- **Annexe à la décision COP III/14** sur l'Article 8(j), sur l'équilibre entre les sexes dans l'organisation des ateliers;
- **Annexe I à la recommandation SBSTTA IV/7**, sur les impacts potentiels du tourisme sur les valeurs culturelles, y compris le genre;
- **Recommandation V/14 du SBSTTA, par. 2 (i) et Annexe III à la décision COP VIII/10**, sur l'équilibre entre les sexes dans la composition de groupes d'experts techniques ad hoc, de l'Organe subsidiaire et de la liste d'experts;
- **Décision COP V/16, Élément 1 du Programme de travail sur l'application de l'Article 8(j)**, sur la promotion de manières sexospécifiques de documenter et de préserver les savoirs des femmes sur la diversité biologique;
- **Décision COP V/20**, sur l'équilibre entre les sexes dans la liste d'experts;
- **Décision COP V/25**, sur les impacts socio-économiques et culturels du tourisme: le fait que les activités de tourisme peuvent affecter les relations entre les sexes (par les chances d'accès à l'emploi par exemple);
- **Annexes I et II de la décision COP VI/10, annexe à la décision COP VII/1**, sur le genre comme facteur social pouvant affecter les savoirs traditionnels;
- **Décision V/16: l'article 8(j) et les dispositions qui y sont reliées**: "Reconnaître le rôle vital que jouent les femmes dans la conservation et l'usage durable de la diversité biologique et souligner qu'une plus grande attention devrait être accordée au renforcement de ce rôle et à la participation des femmes des communautés autochtones et locales dans le programme de travail";
- En vertu des "**Principes généraux**" du Programme de travail sur l'application de l'article 8(j), la CDB appelle à une "pleine participation effective des femmes des communautés autochtones et locales dans toutes les activités du programme de travail". La tâche 4 du programme de travail appelle les Parties à développer, là où cela est approprié, des mécanismes pour promouvoir la pleine participation effective des communautés autochtones et locales, avec des dispositions spécifiques pour la pleine participation effective et active des femmes à tous les éléments du programme de travail, en tenant compte du besoin de: (a) bâtir sur la base de leurs savoirs; (b) renforcer leur accès à la diversité biologique; (c) renforcer leur capacité quant aux questions relatives à la conservation, à l'entretien et à la protection de la diversité biologique; (d) promouvoir l'échange d'expériences et de savoirs; (e) promouvoir des façons culturellement appropriées et sexospécifiques de documenter et de préserver les savoirs des femmes quant à la diversité biologique.

3. Liste de documents adoptés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et du Programmes des Nations Unies sur l'Environnement mettant l'accent sur l'égalité des sexes:

- Lors de sa deuxième assemblée, qui s'est tenue en 2007, le **Groupe de travail à composition non limitée sur l'examen de la mise en œuvre de la Convention** a recommandé que la Conférence des Parties devrait, lors de sa neuvième assemblée, engager les Parties à développer, appliquer et réviser leurs stratégies nationales et plans d'action sur la diversité biologique afin, entre autres choses, de promouvoir l'intégrations des considérations de genre (**PNUE/CDB/COP/9/4, annexe, recommandation 2/1, annexe, paragraphe 8 (d)**);
- En mars 2007, le Secrétaire exécutif de la CDB, M. Ahmed Djoghlaif, a désigné un **Point focal sur l'équité entre les sexes** en lien avec une série de mandats internes au sein du système des Nations Unies appelant à l'égalité des sexes et à l'intégration des considérations de genre dans toutes les procédures des Nations Unies;
- La décision du Secrétaire exécutif s'accorde aussi avec celle du **Conseil d'administration du PNUE** à sa vingt-troisième session en 2005, en vertu de son adoption de la **décision 23/11 sur l'égalité des sexes dans le domaine de l'environnement**. Cette décision enjoignait les gouvernements et le PNUE lui-même à intégrer les considérations de genre dans les politiques et programmes environnementaux;
- Le **"Plan d'Action sexospécifique de la Convention sur la diversité biologique"**, tel que contenu dans le document PNUE/CDB/COP/9/INF/12, et approuvé lors de la COP 9, invite les Parties à appuyer l'application du Plan par le Secrétariat. Le Plan d'action sexospécifique est le principal document de référence pour toutes les parties prenantes en ce qui a trait à l'intégration des considérations de genre dans leur travail pour la conservation de la diversité biologique;
- La Conférence des Parties dans la **Décision IX/8 sur la "Révision de l'application des buts 2 et 3 du Plan stratégique"**, adoptée lors de sa neuvième assemblée à Bonn 2008, fournit une assistance centralisée afin de soutenir les Parties dans le développement et la révision de leurs SPANB. Dans le **paragraphe 8**, la Conférence des Parties enjoint les Parties à promouvoir l'intégration des considérations de genre dans le développement, l'application et la révision de leurs stratégies et plans d'actions nationaux et éventuellement régionaux sur la diversité biologique et dans les instruments équivalents lors de l'application des trois objectifs de la Convention.

ANNEXE 3

GLOSSAIRE

Accès aux ressources et contrôle des ressources, distribution des avantages et des opportunités

Les relations entre les sexes ont un impact sur l'accès aux ressources et aux opportunités ainsi que sur leur contrôle par les hommes et les femmes. Elles engendrent habituellement une distribution inéquitable des coûts et des bénéfices procédant de leur usage. Par conséquent, ces aspects constituent des éléments pour l'analyse des relations entre les sexes.

- **L'accès** est défini comme la possibilité de participer à l'utilisation et aux bénéfices des ressources ainsi qu'aux opportunités.

- **Le contrôle** fait référence à l'autorité, à la propriété et au pouvoir de décision. En certaines circonstances, les femmes ont accès à (la possibilité d'utiliser) une ressource, la terre par exemple, mais n'ont que peu ou pas de contrôle sur elle (c'est-à-dire qu'elles n'ont pas le pouvoir de décider de le vendre ou d'en transférer la propriété).

- **Les ressources** sont des biens et services: économiques ou productifs (terre, équipement, outils, travail); politiques (capacité de diriger, information et organisation); financiers (argent, capital, crédit); et temporels.

- **Les bénéfices** sont les récompenses économiques, sociales, politiques et psychologiques dérivées de l'utilisation des ressources. Les bénéfices comprennent la satisfaction des besoins fondamentaux et stratégiques: l'alimentation, le logement, l'éducation, la formation, le pouvoir et le statut politiques, etc.

- **Les opportunités** sont les possibilités de développer ses capacités intellectuelles, physiques et émotionnelles afin d'accomplir des buts de vie définis.

Analyse sexospécifique

Un processus théorico-pratique qui permet une analyse différenciée des responsabilités et savoirs des hommes et des femmes; de l'accès aux ressources, de leur utilisation et du contrôle sur elles; de leurs problèmes, besoins, priorités et opportunités; afin de planifier le développement sur la base de l'efficacité et de l'équité. L'analyse sexospécifique implique nécessairement d'étudier les façons dont les sociétés sont organisées et dont elles fonctionnent, afin d'analyser les relations sociales. Cette analyse devrait décrire les structures de subordination existant entre les genres. L'analyse sexospécifique ne devrait pas être limitée au rôle des femmes, mais devrait porter sur le rôle des femmes et le comparer à celui des hommes et vice versa.

Autonomisation des femmes

Le processus par lequel les personnes obtiennent un pouvoir et un contrôle accru sur leur propre vie. Il implique des aspects tels que la conscientisation, le développement de la confiance en soi et l'extension des chances et des options. L'autonomisation des femmes est un processus changeant où les femmes gagnent un accès accru au pouvoir, ce qui a pour résultat la transformation des rapports de pouvoir inégaux entre les sexes.

Bénéfices équitables

Ceci fait référence à l'impact ultime des efforts de développement des deux sexes et implique que les femmes et les hommes aient également accès à leurs résultats. L'égalité des chances n'implique pas nécessairement que les deux sexes jouissent des mêmes bénéfices.

Condition et position, besoins pratiques et stratégiques

Catégories sous-tendant l'analyse par genres afin de déterminer les situations différentes des femmes et des hommes, de façon à développer des stratégies pour minimiser les inégalités existant au niveau de la communauté et de résoudre efficacement les besoins des femmes et des hommes, par des actions prioritaires mettant l'accent sur les personnes les plus désavantagées pour les aider à réaliser leur développement.

- Condition

Ceci fait référence aux conditions dans lesquelles vivent les gens, désignant en particulier ce qu'on appelle les besoins pratiques (les conditions impliquant la pauvreté et l'accès aux services, aux ressources productives, aux soins de santé et à l'éducation, entre autres).

- Position

Ceci fait référence au statut social et à la reconnaissance sociale, au statut assigné aux femmes par rapport aux hommes (inclusion dans les réunions de prise de décision au niveau de la communauté, salaire égal pour travail égal, limites en ce qui concerne l'accès à l'éducation et à la formation, etc.).

- Besoins pratiques des sexes

Les besoins dérivés des conditions de vie matérielles des hommes et des femmes.

- Besoins stratégiques des sexes

Ce sont les besoins à long terme visant la possibilité d'amener à un niveau égal et équitable les positions liées au genre des femmes et des hommes dans la société.

Division du travail sexospécifique

Ceci peut désigner deux phénomènes différents: soit la distribution effective des tâches entre hommes et femmes, où les femmes sont chargées du soin des enfants et des personnes âgées, de l'entretien du

foyer, des services communautaires, etc., ou alors les conceptions idéologiques stéréotypées sur les occupations qui sont considérées comme appropriées pour chaque sexe. Alors que le stéréotype est statique, la distribution des tâches entre les sexes peut subir une transformation historique, les adaptant aux besoins spécifiques des foyers à chacune des étapes de leur développement et à la dynamique de l'économie locale et régionale.

Égalité

La condition qui fait qu'une chose est semblable à une autre par sa nature, sa forme, sa qualité et sa quantité. La réalisation de l'objectif d'égalité va au-delà de la simple prohibition ou élimination de la discrimination.

- Égalité des chances

Une situation où les femmes et les hommes sont également capables de se réaliser intellectuellement, physiquement et émotionnellement, afin d'accomplir les buts qu'ils se sont fixés pour leur vie et de développer leurs aptitudes potentielles, sans égard au genre, à la classe, au sexe, à l'âge, à la religion et au groupe ethnique.

- Égalité de traitement

Le droit aux mêmes conditions sociales de sécurité, de rémunération de conditions de travail, pour les femmes autant que les hommes.

Équité

L'accès des personnes à des chances égales et au développement de leurs capacités; ceci veut dire que les barrières entravant les chances économiques et politiques et l'accès à l'éducation et aux services de base devraient être éliminées, de sorte que les personnes (femmes et hommes de tous âges, conditions et positions) puissent être à même de jouir de telles chances et d'en tirer bénéfice. Ceci veut dire la justice ; c'est-à-dire donner à chaque personne ce qui lui revient de droit, reconnaître les conditions spécifiques ou les caractéristiques de chaque personne ou groupe humain (sexe, genre, classe, religion, âge) ; c'est la reconnaissance de la diversité, sans fournir de motif de discrimination.

Genre

Les genres sont des groupes biosocioculturels, historiquement constitués par l'identification de caractéristiques sexuelles qui classifient les êtres humains. Une fois que ceux-ci ont été classifiés, on leur assigne un ensemble différencié de fonctions, d'activités, de relations sociales, de formes sociales et de normes de comportement. Les genres sont un ensemble complexe de déterminations et de caractéristiques économiques, sociales, légales, politiques et psychologiques qui sont de nature culturelle, créant ce qui en chaque période, société ou culture constitue le contexte spécifique où l'on est homme ou femme.

Intégration des considérations de genre

L'intégration des considérations de genre consiste en une constante attention au degré d'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui a trait aux politiques, aux stratégies et aux interventions de développement.

L'intégration des considérations de genre ne se réduit pas à s'assurer que les femmes s'impliquent dans les programmes de développement existants. Elle cherche également à s'assurer que les femmes aussi bien que les hommes participent aux processus impliquant la définition d'objectifs et la planification, à garantir que les initiatives de développement correspondent aux priorités et aux besoins des femmes et des hommes. Par conséquent, elle cherche à considérer l'égalité en rapport avec l'analyse, les politiques, les procédures de planification et les pratiques institutionnelles qui établissent les conditions mondiales pour le développement.

L'intégration des considérations de genre exige l'analyse de l'impact que les interventions de développement peuvent avoir sur les femmes et les hommes dans tous les secteurs du développement social. Cette analyse devrait être entreprise avant de prendre des décisions importantes à propos des buts, des stratégies et de la distribution des ressources.

Invisibilisation des femmes

La dévaluation par la société des activités accomplies par les femmes. Un exemple clair en est fourni par l'idée préconçue que se fait la société du travail domestique et reproductif, qui n'est pas inclus dans les statistiques nationales.

Participation

Un processus social par lequel les différentes parties prenantes de la population, sur la base de leurs propres intérêts (de classe, de groupe, de sexe, etc.), interviennent directement et par le biais de leurs représentants dans le déroulement des différents aspects de la vie communautaire. La participation est une condition nécessaire de la citoyenneté, car les gens ne se considèrent comme des citoyens que lorsqu'ils ont le droit d'exercer une influence sur les processus qui ont un effet direct ou indirect sur leur destinée.

Pouvoir

La domination, le pouvoir ou la juridiction d'ordonner, de définir, de contrôler quelque chose ou quelqu'un et de prendre des décisions à cet égard. Les pouvoirs de domination sont sociaux, collectifs et personnels. Ils permettent l'aliénation, l'exploitation et l'oppression d'un autre être. Le pouvoir matérialise en des processus inter-reliés diverses formes d'intervention dans la vie de quelqu'un à partir d'une position de supériorité (valeur, hiérarchie, autorité). Les pouvoirs de domination sont l'ensemble des capacités qui permettent le contrôle sur la vie des autres, y compris l'expropriation de biens, la subordination et la direction de la vie des autres. La domination implique la capacité de prononcer des jugements, de punir et en dernier recours, de pardonner.

Travail productif

Les activités qui génèrent un revenu, des biens et services ou des bénéfices pour la consommation d'un foyer ou la commercialisation sur le marché et par lesquelles la reproduction du foyer est assurée. La construction sociale des genres assigne le travail productif aux hommes. L'accomplissement de leur rôle de soutien de famille signifie qu'ils obtiennent des ressources hors de la sphère privée du foyer afin de

faire vivre leur famille et de pourvoir à leurs besoins. En dépit du fait que le travail productif est une activité socialement assignée aux hommes, le fait est que les femmes, les filles et les garçons y participent également.

Travail reproductif

Les activités reliées à la reproduction biologique s'ajoutant à celles relatives au soutien de la famille, la capacité de travail, de socialisation et d'éducation des filles et des garçons, la préparation de la nourriture et les soins de santé et les tâches qui leur sont associées. Ces tâches sont habituellement assignées aux femmes, qui se chargent des activités ménagères, du travail ménager, du soin et de l'éducation des filles et des garçons, du soin des personnes âgées ou malades. Les hommes ne se chargent presque jamais des corvées ménagères ni n'en sont responsables. À l'intérieur de la construction dominante des genres féminin et masculin, ce sont là des activités "interdites" aux hommes. Il existe pourtant des hommes qui participent à ces tâches, ce qui brise ce moule ou ce stéréotype.

Sexe

L'ensemble des caractéristiques biologiques héréditaires qui organisent les individus en les répartissant en deux catégories: homme et femme.

Triple rôle

On entend par là la participation simultanée des femmes aux activités productives, reproductives et communautaires (se référer au travail productif, au travail reproductif et au travail communautaire).

Travail communautaire ou commun

Les activités entreprises dans la communauté pour assurer la reproduction familiale, le soutien et l'amélioration des conditions de vie et l'organisation communautaire. Ceci comprend le travail accompli au sein des comités sociaux ou des groupes impliquant un investissement de temps et de ressources par les membres. Tant les femmes que les hommes sont habituellement impliqués dans des activités communautaires en groupes séparés, mais les groupes masculins obtiennent habituellement une plus grande reconnaissance sociale.

ANNEXE 4

LIVRET DES LISTES DE CONTRÔLE

STRATÉGIE NATIONALE

Processus: Intégration de la parité des sexes dans le développement des stratégies

Aspects organisationnels du processus de développement des SPANB

Liste de contrôle: Considérations importantes pour la conception de la structure institutionnelle et des capacités (p.27)

- Toutes les institutions ont-elle une déclaration de principe sur l'égalité des sexes?
- Toutes les institutions ou personnes concernées ont-elles un mandat organisationnel ou une responsabilité personnelle en ce qui concerne l'intégration de la parité des sexes?
- Des procédures ont-elles été mises en place pour intégrer les questions de parité des sexes dans les institutions concernées?
- Les hauts responsables font-ils preuve d'engagement vis-à-vis de l'égalité des sexes?
- Une participation équitable des femmes est-elle assurée au sein des structures institutionnelles?
- La représentation des femmes et des hommes parmi les hauts responsables est-elle équilibrée?
- Des liens ont-ils été établis avec des organisations spécialisées dans l'égalité des sexes?
- Des formations adaptées aux spécificités des sexes sont-elles proposées au personnel?
- L'expertise et les ressources financières et humaines consacrées à la parité des sexes sont-elles suffisantes?
- Des directives sont-elles appliquées en matière de parité des sexes? Si oui, lesquelles?
- Des critères de parité des sexes sont-ils appliqués pour la surveillance et l'évaluation?

Liste de contrôle: Principales entités et personnes chargées de la planification

- Le Comité directeur comprend-il: (1) des représentants du ministère chargé de la promotion de la femme ou d'une institution équivalente, (2) des représentants des principales ONG consacrées à l'égalité des sexes, (3) un nombre équitable d'hommes et de femmes?
- Le Directeur de projet national est-il: (1) conscient des spécificités des sexes, (2) appuyé par des experts en parité des sexes?
- Le Responsable de projet national / Consultant en chef est-il: (1) conscient des spécificités des sexes, (2) appuyé par des experts en parité des sexes?

Liste de contrôle: Expertise en matière de parité des sexes – liste des qualifications et de l'expérience recommandées (p.28)

- Diplôme universitaire en sciences sociales ou dans un autre domaine pertinent (par ex. économie du travail, environnement favorable à la parité des sexes);
- Formation dans le domaine de la parité des sexes et du développement – bon indicateur pour savoir si le consultant dispose de l'expertise correspondante;
- Normalement 5 à 10 ans d'expérience en gestion d'études sur la parité des sexes, de préférence en relation avec des questions environnementales;
- Publications ou rapports sur les questions de parité des sexes mentionnant le nom du consultant;
- Capacité à travailler en équipe – il s'agit d'un facteur essentiel pour le travail d'analyse de la parité des sexes, étant donné que le consultant sera amené à travailler en liaison avec divers groupes à différents niveaux, y compris des décideurs, des responsables, des intervenants sur le terrain, des experts techniques;
- La capacité à communiquer de manière non verbale et à saisir la signification cachée des réponses est un critère important. De bonnes techniques d'observation constituent un atout;
- Expérience en matière d'évaluations participatives du point de vue de l'équité des sexes (PAGEP).

Source: Commission européenne, 2004.

État des lieux et évaluation

Liste de contrôle : État des lieux et évaluation sexospécifique (p.29)

L'état des lieux et l'évaluation fournissent-ils des informations sur les éléments suivants?

- Données sur l'utilisation des ressources biologiques, décomposées par sexe – quelles ressources sont utilisées par qui, femmes ou hommes?
- Données sur les menaces pour la biodiversité, décomposées par sexe – quel type de menace représentent les activités menées par les femmes et les hommes?
- Données sur les causes anthropogènes de ces menaces, décomposées par sexe - quels sont les facteurs socio-économiques, culturels et autres qui influencent les femmes et les hommes?
- Données sur les tendances des activités durables, décomposées par sexe – comment évoluent les activités durables des femmes et des hommes?
- Données sur l'accès aux ressources biologiques et sur les modes d'utilisation des ressources, décomposées par sexe – à quelles ressources les femmes et les hommes ont-ils accès, et dans quelle mesure?
- Données sur le contrôle des ressources biologiques et sur les modes d'utilisation des ressources, décomposées par sexe
- Données sur le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources biologiques et des connaissances traditionnelles, décomposées par sexe – le partage des avantages entre les femmes et les hommes est-il équitable? Ces avantages sont-ils conçus de manière à répondre aux besoins des femmes?

Source: Sur la base de Hagen, R.T. 1999.

Liste de contrôle: Considérations basiques au sujet des données décomposées par sexe (p.31)

- Toutes les statistiques sur la population sont-elles collectées et présentées selon un modèle décomposé par sexe?
- Des efforts spécifiques ont-ils été faits pour identifier les questions de parité des sexes et pour formuler des concepts et définitions tenant compte des différences entre femmes et hommes dans tous les aspects de leur vie?
- Les méthodes de collecte de données tiennent-elles compte des stéréotypes et des facteurs socioculturels qui nuisent à la collecte des données spécifiques à chaque sexe?
- La participation des femmes dans les activités de collecte des données est-elle équitable?

Source: Corner, L. 2003.

Liste de contrôle: Besoins intersectoriels pour l'état des lieux, du point de vue de la parité des sexes (p.32)

L'état des lieux de tous les éléments des stratégies tient-il compte des questions suivantes:

- Cadres juridiques et politiques: L'état des lieux évalue-t-il les cadres juridiques et politiques afin de vérifier que l'égalité des sexes est explicitement incluse dans les objectifs et que leur impact différent sur les femmes et les hommes est pris en compte?
- Impact institutionnel: L'état des lieux analyse-t-il l'impact des services fournis par les institutions sur les femmes et les hommes?
- Capacité institutionnelle: L'état des lieux évalue-t-il les capacités institutionnelles et l'adéquation de la base de ressources humaines, notamment l'expertise nécessaire en matière de parité des sexes, les ressources financières allouées et l'équilibre entre les sexes au sein des ressources humaines?
- Organisation des institutions: L'état des lieux recueille-t-il des informations sur le principe d'égalité des sexes appliqué dans le fonctionnement des institutions?
- Degré d'intégration de la parité des sexes au niveau des programmes et projets : L'état des lieux évalue-t-il l'adéquation de l'intégration de la parité des sexes dans les programmes et projets passés et en cours, pour toutes les stratégies de conservation sectorielles et intersectorielles?
- Instruments internationaux: L'état des lieux vérifie-t-il que tous les éléments des politiques sont conformes aux cadres relatifs aux droits de l'homme, aux engagements nationaux et internationaux tels qu'Action 21, la CDB, le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discriminations contre les femmes (CEDCF), etc. (pour une liste complète des accords internationaux et autres documents, se reporter à l'Annexe 2)?

Liste de contrôle: Définition des priorités du point de vue de l'égalité des sexes (p.33)

- Les critères ont-ils été définis selon des méthodes garantissant la participation des femmes?
- La participation des femmes est-elle enregistrée?
- Les critères reflètent-ils bien et répondent-ils aux besoins et intérêts des femmes?

Liste de contrôle: Menaces pour la conservation et l'utilisation durable, causes sous-jacentes du point de vue de la parité des sexes (p.34)

Il convient de répondre aux questions suivantes à l'aide de données décomposées par sexe:

- Quels composants de la diversité biologique utilisent les femmes et les hommes?
- Comment sont-ils utilisés (quelles activités) par les femmes et les hommes?
- Quelles ressources les femmes et les hommes contrôlent-ils? De quel type de contrôle s'agit-il?
- Les activités réalisées par les femmes et par les hommes sont-elles durables?
- Quelles sont les tendances en ce qui concerne les utilisations de la diversité faites par les femmes et les hommes?
- Quelles sont les menaces pour une utilisation durable par les femmes et les hommes?
- Quelles sont les causes sous-jacentes (socio-économiques, culturelles et autres) de ces menaces qui ont une influence sur les femmes et les hommes?

Liste de contrôle: État des lieux sexospécifique de l'accès et du partage des avantages (p.35)

Les réponses aux questions doivent se fonder sur des données décomposées par sexe:

- Cadre juridique national: Les exigences des accords internationaux tels qu'Action 21, la CDB, le Comité pour l'élimination de toutes formes de discriminations contre les femmes (CEDCF), etc., en termes de parité des sexes sont-elles respectées (voir Annexe 2)?
- Cadre politique: L'égalité des sexes est-elle intégrée dans le cadre politique?
- Droit coutumier: Le droit coutumier respecte-t-il et assure-t-il l'égalité entre les hommes et les femmes?
- Pratiques et usages locaux: Les pratiques locales respectent-elles et garantissent-elles l'égalité des sexes?
- Divulgence de l'origine: Les données comprennent-elles des informations sur l'origine des ressources biologiques et des connaissances traditionnelles? Quelles ressources biologiques et quelles CT sont détenus par les femmes et par les hommes?
- Partage des avantages: Les femmes et les hommes retirent-ils les mêmes avantages (monétaires et non monétaires) de l'utilisation des ressources biologiques et des CT? Les avantages sont-ils conçus de manière à répondre aux besoins des femmes?

Liste de contrôle: Besoins des stratégies sexospécifiques de prévention des risques biotechnologiques pour l'état des lieux (p.36)

- Données sur les utilisateurs potentiels et actuels OVM, décomposées par sexe – quels OVM sont utilisés, en théorie ou en pratique, par les femmes et par les hommes?
- Données sur l'évaluation des risques, décomposées par sexe – à quel type de risques sont confrontés les femmes et les hommes?
- Données sur le cadre juridique, politique et institutionnel, décomposées par sexe – y a-t-il une promotion de l'égalité des sexes?
- Données sur les connaissances des femmes et des hommes au sujet des OVM, décomposées par sexe – type et niveau de connaissances des femmes et des hommes?
- Données relatives à l'accès aux informations sur les introductions et les risques des OVM, décomposées par sexe.

Développement de la stratégie

Premier atelier national

Liste de contrôle: Priorités et objectifs – l'égalité des sexes est-elle incluse dans la stratégie et le plan d'action nationaux pour la diversité biologique? (p.39)

"La promotion de l'égalité des sexes fait partie des priorités et objectifs intersectoriels de ces SPANB. Par conséquent, elle doit être incluse dans tous les thèmes des stratégies et plans d'action"

Travail sur le terrain

Liste de contrôle: Liste des parties prenantes potentielles disposant d'une expertise en matière de parité des sexes (p.40)

Les organisations suivantes sont-elles invitées?

- Correspondants d'autres ministères ou départements pour la parité des sexes
- Partenaires du développement avec un mandat pour l'égalité des sexes
- Économiste gouvernemental ou indépendant disposant d'une expertise en matière de parité des sexes
- Représentants masculins et féminins des intérêts du secteur privé
- Organisation de coordination des ONG œuvrant en faveur des femmes
- ONG ou groupes de pression disposant d'une expertise en matière de parité des sexes
- ONG ou groupes communautaires représentant les intérêts des hommes en termes de parité des sexes
- ONG sectorielles concernées ou pertinentes qui ont des intérêts ou une expérience dans les questions de parité des sexes
- Militants ou groupes de défense des droits de l'homme
- Groupes de réflexion ou analystes politiques ayant de l'expérience et une expertise des questions de parité des sexes
- Universitaires ou chercheurs issus de départements universitaires chargés d'étudier la parité des sexes

Source: PNUD, 2006.

Liste de contrôle: Approches participatives et équité des sexes – principales questions à traiter (p.41)

- Les déséquilibres de pouvoir existant entre les femmes et les hommes sont-ils traités?
- Les relations entre les femmes et leurs proches masculins au sein du foyer et de la famille sont-elles prises en compte?
- Les diverses contraintes pesant sur la participation des femmes sont-elles comprises et traitées?
- Les différences entre les femmes et les hommes en termes de possibilités de participation sont-elles traitées? Les mesures nécessaires ont-elles été prises pour équilibrer la participation?
- Les différences entre les femmes et les hommes en termes d'avantages perçus de la participation sont-elles traitées? Des informations ont-elles été fournies aux femmes en ce qui concerne les coûts et avantages de la participation?

Source: Woroniuk et Schalkwyk, 1998.

Liste de contrôle: Consultation des parties prenantes du point de vue de la parité des sexes (p.42)

- Participation des parties prenantes – Une participation efficace des femmes est-elle assurée afin de mieux identifier les problèmes?
- Les femmes participent-elles à l'analyse des causes directes et indirectes des problèmes?
- En tant que groupe important de parties prenantes, les femmes ont-elles la parole dans le cadre de la définition des objectifs?
- Implique-t-on les femmes dans l'identification des options envisageables pour atteindre les objectifs?
- Les besoins et intérêts des femmes sont-ils pris en considération au même titre que ceux des hommes lors de l'analyse des avantages et inconvénients des différentes options?

Ateliers régionaux

Liste de contrôle: Sélection des représentantes des femmes pour les ateliers régionaux (p.42)

- Des représentantes des groupes de femmes ont-elles été sélectionnées pour participer aux ateliers régionaux?
- Des mesures sont-elles prises pour soutenir la participation des représentantes des groupes de femmes?

Liste de contrôle: Représentation des femmes lors des ateliers régionaux (p.43)

- Les groupes de femmes sont-ils représentés?
- Les représentantes des groupes de femmes reçoivent-elles la considération et l'attention requises?
- Les opinions des femmes sont-elles prises en compte dans les discussions et reflétées dans les textes adoptés?
- L'équilibre entre les sexes est-il assuré lors des ateliers?
- La participation des femmes est-elle soutenue? Les mesures nécessaires en matière d'égalité des sexes sont-elles prises?

Deuxième atelier national

Liste de contrôle: Deuxième atelier national (p.43)

- La représentation des femmes est-elle assurée à l'issue du premier atelier national et des ateliers régionaux, y compris au niveau commercial, civil et gouvernemental?
- L'égalité des sexes est-elle l'un des principaux critères pour l'évaluation des options et des conditions d'approbation?

Finalisation de la stratégie nationale

Liste de contrôle: Finalisation de la stratégie nationale (p.44)

- Une approche systématique est-elle appliquée pour inclure la parité des sexes?
- L'égalité des sexes est-elle prise en compte lors de l'élaboration des sections "générales"?
- Utilise-t-on des données décomposées par sexe?
- L'ensemble des stratégies abordent-elles, de manière directe ou indirecte, les inégalités entre les sexes?
- Utilise-t-on un langage tenant compte des spécificités des sexes?

Contenu: intégration de la parité des sexes dans le texte des stratégies nationales – identifier des points de départ

Importance de la diversité biologique

Liste de contrôle: Mise en avant du contexte socio-économique (p.46)

"La stratégie et le plan d'action nationaux reconnaissent qu'il existe au sein de la population des différences en termes de besoins, d'intérêts et de relations avec les ressources biologiques, en fonction des groupes sociaux et selon l'origine ethnique, l'appartenance raciale, la situation socio-économique, le sexe, etc. En conséquence, ils s'engagent à promouvoir la justice sociale et un développement humain équitable."

À propos de la CDB

Liste de contrôle: Inclusion du 13ème paragraphe du préambule (p.46)

"Reconnaître le rôle vital joué par les femmes dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et affirmer la nécessité d'une pleine participation des femmes à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques pour la conservation de la diversité biologique."

Présentation des aspects organisationnels du développement des SPANB

Liste de contrôle: Informations à fournir sur l'organisation de l'élaboration des SPANB (p.47)

- Quelles institutions ont dirigé la préparation de la stratégie? Comment a-t-on assuré la participation et l'implication des experts en parité des sexes?
- Des directives sur la parité des sexes ont-elles été appliquées? Si oui, lesquelles?
- Des acteurs et parties prenantes disposant d'une expertise en matière de parité des sexes ont-ils été impliqués dans le processus? Si oui, comment?
- Y a-t-il eu un soutien financier et technique pour l'intégration de la parité des sexes? De quel type?
- A-t-on veillé à équilibrer le nombre d'hommes et de femmes lors de l'élaboration de la stratégie?
- Quels sont les principaux avantages et limites de la méthodologie suivie du point de vue de la parité des sexes?
- Délais et questions de financement pour la parité des sexes?

Source: Basé sur la CDB, 1998.

Présentation du pays

Liste de contrôle: Présentation du pays (p.48)

Données de base sur la population, décomposées par sexe

- La présentation du pays comprend-elle des informations décomposées par sexe sur la population (participation économique, participation politique, éducation, etc.)?

Instruments juridiques nationaux et internationaux

Les instruments suivants sont-ils inclus?

- Constitution nationale
- "Lois pour l'égalité de traitement / contre la discrimination"
- CEDCF
- Déclaration et Programme d'action de Pékin
- Déclaration du millénaire et ODM

Autres politiques nationales concernant la parité des sexes et la conservation

Les politiques suivantes sont-elles incluses?

- Politique sur l'égalité des sexes
- Politique sur la pauvreté
- Politique sur les questions de population
- Politique sur la coopération pour le développement
- Politique sur l'accès aux informations et la participation

Principes directeurs

Liste de contrôle: Les principes d'équité et d'égalité des sexes sont-ils inclus? (p.50)

"L'équité et l'égalité des sexes en tant que principes intégrés dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité, avec notamment les actions suivantes: (1) assurer aux femmes et aux hommes le même accès aux opportunités et aux avantages générés par la stratégie et le plan d'action nationaux, (2) traiter les problèmes existants de répartition inéquitable des ressources biologiques et des avantages dans la stratégie et le plan d'action nationaux, et (3) garantir une participation égale des femmes à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie, à tous les niveaux".

Questions intersectorielles

Liste de contrôle: La parité des sexes en tant que question intersectorielle (p.51)

- La parité des sexes figure-t-elle dans la stratégie et le plan d'action en tant que question intersectorielle?
- Le concept de parité des sexes est-il clairement défini?
- Une argumentation convaincante est-elle présentée?

Stratégies sectorielles

Liste de contrôle: La parité des sexes dans les stratégies sectorielles (p.52)

- La parité des sexes est-elle présentée dans la partie consacrée à l'état des lieux avec des données décomposées par sexe?
- La parité des sexes est-elle mentionnée dans la partie consacrée aux défis?
- L'égalité des sexes fait-elle partie des objectifs?
- Toutes les stratégies sont-elles sexospécifiques?

PLAN D'ACTION (INTÉGRATION DE LA PARITÉ DES SEXES DANS LE PROCESSUS ET LE CONTENU)

Processus: Intégration de la parité des sexes dans le développement des plans d'action

Liste de contrôle: Identification des activités (p.56)

- Toutes les informations de fond utilisées sont-elles décomposées par sexe (âge, origine ethnique, etc.)?
- La parité des sexes est-elle prise en considération?
- L'expertise nécessaire en matière de parité des sexes est-elle assurée?
- La promotion de l'égalité des sexes fait-elle partie des conditions pour l'approbation des activités?

Liste de contrôle: Définition des priorités (p.56)

- La définition des priorités se base-t-elle sur des données qualitatives et quantitatives reflétant bien les besoins et intérêts des femmes?
- Les organisations représentant les femmes ont-elles été bien informées pendant la phase de définition des priorités: (1) ministère chargé de la Promotion de la femme ou institution équivalente; (2) ONG spécialisées dans l'égalité des sexes?

Liste de contrôle: Plan de mise en œuvre – liste des exigences à inclure (p.57)

- Objectifs: la promotion de l'égalité des sexes est une condition préalable pour tous les programmes / projets;
- Participation des parties prenantes: (1) veiller à ce que des parties prenantes spécialisées en parité des sexes soient impliquées; (2) veiller à ce que tous les autres partenaires de la mise en œuvre s'engagent vis-à-vis de l'égalité des sexes;
- Équipe du projet: assurer l'équilibre entre les sexes au sein de l'équipe du projet / programme ;
- Financement: la parité des sexes doit être une condition préalable pour l'approbation des financements avec les ressources du gouvernement;
- Rôle et liste d'experts: liste d'experts en parité des sexes auxquels il est possible de faire appel ultérieurement au niveau des programmes / projets.

Liste de contrôle: Surveillance et évaluation (p.57)

- A-t-on mis au point des approches sexospécifiques participatives?
- Des indicateurs sexospécifiques ont-ils été mis au point et appliqués?
- L'expertise spécifique en matière de parité des sexes est-elle assurée?

Liste de contrôle: Délais (p.57)

- Le plan d'action tient-il compte des délais nécessaires pour les méthodologies participatives incluant les femmes?

Liste de contrôle: Budget global (p.58)

- Y a-t-il une budgétisation de la parité des sexes?
- Les différences d'impact du budget sur les femmes et sur les hommes sont-elles identifiées?
- Des ressources sont-elles affectées pour atteindre les objectifs d'égalité des sexes?
- Les ressources nécessaires sont-elles affectées à l'intégration de la parité des sexes au niveau de l'organisation?

Contenu: L'identification des considérations de genre dans le texte des plans d'action – identifier les points d'insertion

Liste de vérification: Intégrer les considérations de genre dans le texte des plans d'action

- Titre – Le genre est-il inclus dans le titre du projet?
- Objectif – L'égalité des sexes est-elle un des objectifs des actions?
- Contexte– Ceci explique-t-il de quelle façon l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont assurées par cette activité?
- Description – Les activités liées au genre sont-elles décrites? En quoi ces activités auront-elles un impact sur l'égalité des sexes qu'il s'agit d'évaluer?
- Institutions d'exécution – Ont-elles des mandats pour promouvoir l'égalité des sexes et une expertise sur les sexes?
- Durée – Le temps consacré aux activités liées au genre est-il indiqué?
- Budget – Les ressources financières allouées aux activités associées à la promotion de l'égalité des sexes sont-elles indiquées?